

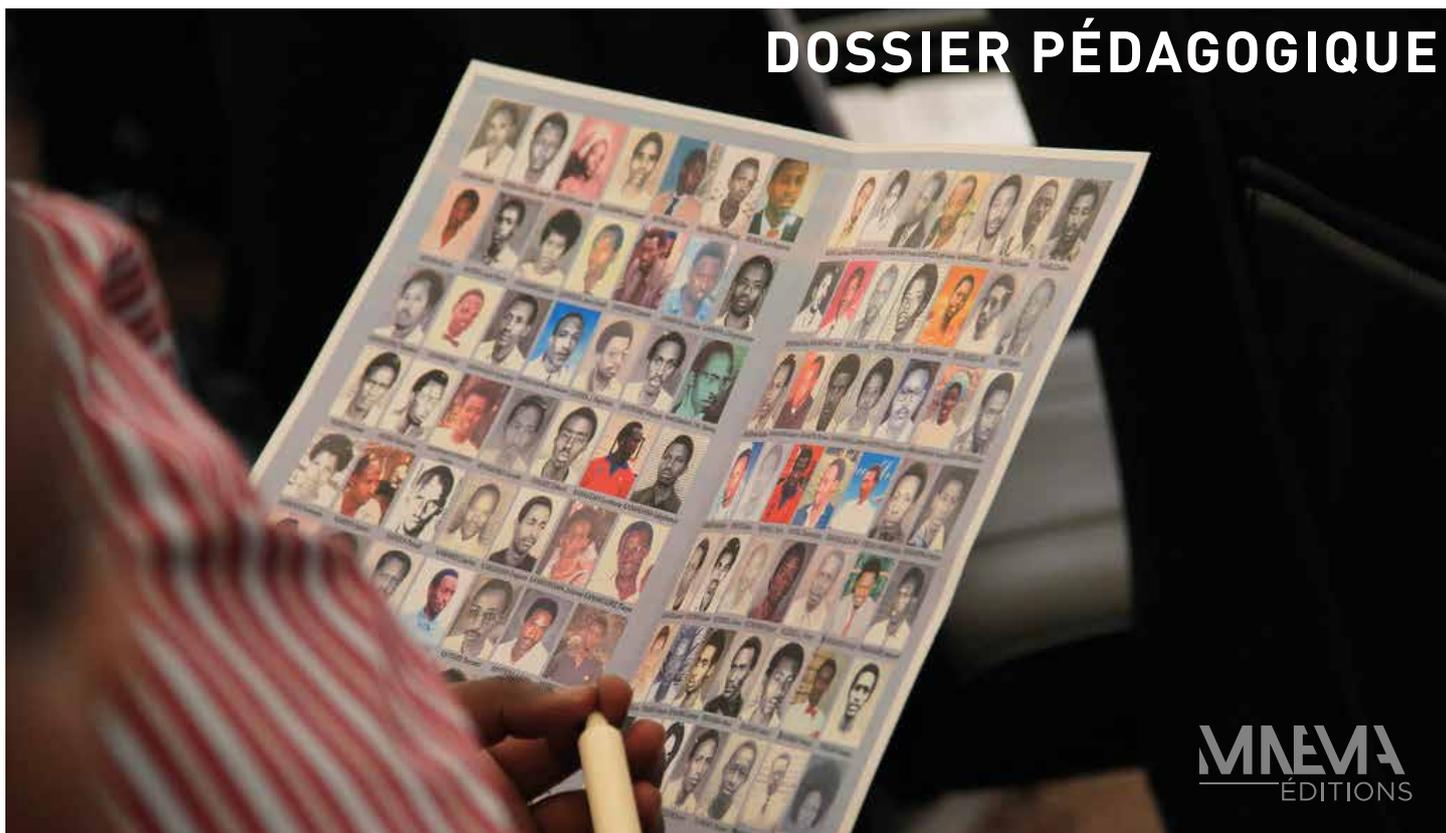
MNEMA

Centre Pluridisciplinaire
de la Transmission de la Mémoire



RWANDA 1994

DOSSIER PÉDAGOGIQUE



MNEMA
ÉDITIONS

SOMMAIRE

Introduction	3
I. Les amorces possibles	5
I.1. Comment parler du génocide des Tutsi au Rwanda ?	5
I.2. Pour approfondir le sujet - lecture du livre <i>Petit pays</i> de Gaël Faye	7
II. Questions de recherche	8
II.1. Question de recherche globale	8
II.2. Contexte géographique	8
II.3. Contexte historique	10
II.4. Les causes du génocide	27
II.5. La situation post-génocide	42
II.6. Un pays en reconstruction	44
III. Synthèse	56
IV. Lexique	59
V. Référentiel	64
V.1. Bibliographie	64
V.2. Sitographie	76
V.3. Périodique	77
V.4. Filmographie	80
V.5. Support pédagogique	81

INTRODUCTION

Dans le cadre des commémorations du génocide des Tutsi, durant le mois d'avril, MNEMA asbl propose un dossier pédagogique pour les enseignants désireux de travailler le sujet avec leurs élèves.

Commémorer, c'est se remémorer des faits tragiques commis sur des populations victimes de crimes de génocide. Il est toujours important de rappeler que ces populations ont été attaquées sauvagement non pas pour ce qu'elles avaient fait mais bien pour ce qu'elles étaient. La reconnaissance d'année en année de leur statut de victime est essentielle dans leur processus de reconstruction. Si le génocide est reconnu parmi les crimes contre l'Humanité, c'est parce que ce type d'événement peut être vécu par n'importe qui dans le monde.

Travailler sur le génocide des Tutsi, c'est aussi évoquer les conséquences de la banalisation de la haine de l'autre par des moyens trop connus aujourd'hui tels que les stéréotypes et les préjugés. Ces mécanismes menant au harcèlement ont déjà fait de nombreuses victimes tout au long de notre Histoire sans jamais sembler connaître de fin. Ce document propose une réflexion sur le poids des mots dans le processus de diffusion de la haine pour déconstruire l'humanité de certaines personnes et justifier leur destruction, d'abord morale, puis finalement physique. C'est ce qui caractérise le processus de la « solution finale ».

Ce document pédagogique a été réalisé dans le cadre du « Décret mémoire du 13 mars 2009 ». Pour résumer la démarche, celle-ci repose sur un constat dramatique réalisé par de nombreux acteurs de l'éducation dans les années 1990. À la sortie des commémorations de la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1995, alors que l'on venait de rappeler l'importance du « Plus jamais ça ! » en souvenir des victimes de la Shoah, la Belgique doit faire face à l'abandon du peuple rwandais, lié pendant 40 ans à son histoire. Devant ce terrible constat, le gouvernement belge décide de donner un cadre aux actions menées dans le civil, par des associations et par l'enseignement, pour réaliser un vrai travail de mémoire auprès des citoyens et éviter un éternel recommencement meurtrier. Le parlement belge est l'unique au monde à avoir pris l'initiative d'un travail et d'un devoir de mémoire, dont le génocide des Tutsi détient une place fondamentale dans la construction de ceux-ci.

Les activités proposées sont accessibles pour des publics à partir de 15 ans. Le document s'organise sur base d'une question de recherche globale à laquelle il s'agira de répondre à partir des questions de recherche plus spécifiques. Une synthèse est ensuite proposée en fin de dossier, pouvant servir d'évaluation sur l'intégration correcte des différents concepts nouvellement appris.

Un lexique (page 59) reprend tous les mots accompagnés d'un astérisque.
À toute fin utile, les sources (page 64) sont reprises dans la dernière partie du document.

OBJECTIFS DÉVELOPPÉS DANS LES ACTIVITÉS DU DOSSIER :

COMPÉTENCES MOBILISÉES :

1. Au départ d'une situation du passé ou du présent, élaborer une problématique de recherche et sélectionner dans divers lieux d'information et de documentation des renseignements utiles.
2. En fonction d'une question déterminée, remettre dans son contexte historique, analyser et critiquer un ensemble limité de sources.
3. Sur base d'un nombre limité de données, organiser une synthèse mettant en évidence, selon les cas, des permanences, des processus évolutifs, des changements ou des synchronismes et formuler des hypothèses explicatives.
4. Concevoir, préparer et mener à bien une stratégie de communication d'un savoir historique en ayant recours à différents modes d'expression, écrit, oral, visuel ou audiovisuel.

SAVOIRS TRANSMIS :

1. Historique de la colonisation du Rwanda : enjeux et construction des mécanismes de haine raciale, féodo-colonialisme, ethnie.
2. Période charnière : la décolonisation du Rwanda et la 1^{ère} République, le Sud contre le Nord, les ségrégations et les pogroms.
3. II^e République : le Nord renverse le Sud, les statistiques ethniques, les pressions extérieures et intérieures.
4. La guerre civile et le génocide : la Minuar I, les accords d'Arusha, les opérations de rapatriements Silver Back et Amaryllis, le scandale de l'opération Turquoise, la prise du pouvoir par le F.P.R.
5. III^e République : l'étendue du conflit aux frontières (Burundi et Kivu en R.D.C.), la reconstruction, le travail de mémoire (mémoriaux, négationnisme et révisionnisme).

SAVOIRS VISÉS :

1. Une attitude critique face à l'information récoltée.
2. Une compréhension des mécanismes menant à la haine de l'autre (stéréotype, préjugé) et à la banalisation de la violence contre une cible (ségrégation, discrimination, quota, statistique).
3. Analyser la problématique de la situation du Rwanda en répondant à des questions suscitant des recherches spécifiques menant à la découverte du sujet.
4. Chercher l'information au moyen de documents d'époques variés et faire le lien pour donner du sens.
5. Remettre dans son contexte et analyser.
6. Être capable de communiquer sur la situation au Rwanda pour reconnaître des mécanismes similaires dans d'autres cas de figure.
7. Synthétiser le concept de « génocide » et savoir expliquer au moyen d'exemples concrets les notions théoriques nouvellement acquises.
8. Mieux connaître son histoire et la société dans laquelle on vit.
9. Favoriser le vivre ensemble et la solidarité entre les humains.

I. LES AMORCES POSSIBLES

Pour amorcer un tel sujet, on ne sait pas toujours comment s'y prendre. Comment comprendre l'incompréhensible ? Comment aborder ou faire entendre l'insupportable ?

Afin d'aider à introduire cette question difficile, voici ci-dessous quelques idées pour amorcer la leçon de manière non orientée en vue d'ouvrir le questionnement et nourrir certains débats.

I.1. Comment parler du génocide des Tutsi au Rwanda ?

Une première écoute/vision de deux chansons d'artistes d'origine rwandaise peut être réalisée afin d'amener les élèves à évoquer ce qu'ils connaissent du génocide des Tutsi au Rwanda.

A. *Bâtard*, Stromae



Ni l'un ni l'autre, je suis, j'étais et resteraï moi

*T'es de droite ou t'es de gauche ? T'es beauf ou bobo de Paris ?
Sois t'es l'un ou soit t'es l'autre, t'es un homme ou bien tu péris
Cultrice ou patéticienne, féministe ou la ferme
Sois t'es macho, soit homo, mais t'es phobe ou sexuel
Mécréant ou terroriste, t'es veuch ou bien t'es barbu
Conspirationniste, illuminati, mythomaniste ou vendu ?
Rien du tout, ou tout tout de suite, du tout au tout, indécis
Han, tu changes d'avis imbécile ? Mais t'es Hutu ou Tutsi ?
Flamand ou Wallon ? Bras ballants ou bras longs ?
Finalement t'es raciste, mais t'es blanc ou bien t'es marron, hein ?*

*Ni l'un, ni l'autre
Bâtard, tu es, tu l'étais, et tu le restes !
Ni l'un ni l'autre, je suis, j'étais et resteraï moi*

*Han, pardon, Monsieur ne prend pas parti
Monsieur n'est même pas raciste, vu que Monsieur n'a pas de racines
D'ailleurs Monsieur a un ami noir, et même un ami Aryen
Monsieur est mieux que tout ça, d'ailleurs tout ça, bah ça ne sert à rien
Mieux vaut ne rien faire que de faire mal
Les mains dans la merde ou bien dans les annales
Trou du cul ou bien nombril du monde
Monsieur se la pète plus haut que son trou de balle
Surtout pas de coups de gueule, faut être calme, hein
Faut être doux, faut être câlin
Faut être dans le coup, faut être branchouille
Pour être bien vu partout, hein*

*Ni l'un, ni l'autre
Bâtard, tu es, tu l'étais, et tu le restes !
Ni l'un ni l'autre, je suis, j'étais et resteraï moi*

B. Petit Pays, Gaël Faye



*Gahugu gatoyi
Gahugu kaniniya
Warapfunywe ntiwapfuye
Waragowe ntiwagoka
Gahugu gatoyi
Gahugu kaniniya*

*Une feuille et un stylo apaisent mes délires d'insomniaque
Loin dans mon exil, petit pays d'Afrique des Grands Lacs
Remémorer ma vie naguère avant la guerre
Trimant pour me rappeler mes sensations sans rapatriement
Petit pays je t'envoie cette carte postale
Ma rose, mon pétale, mon cristal, ma terre natale
Ça fait longtemps les jardins de bougainvilliers
Souvenirs renfermés dans la poussière d'un bouquin plié
Sous le soleil, les toits de tôles scintillent
Les paysans défrichent la terre en mettant l'feu sur des brindilles
Voyez mon existence avait bien commencé
J'aimerais recommencer depuis l'début, mais tu sais comment c'est
Et nous voilà perdus dans les rues de Saint-Denis
Avant qu'on soit séniles on ira vivre à Gisenyi
On fera trembler le sol comme les grondements de nos volcans
Alors petit pays, loin de la guerre on s'envole quand?*

Refrain

*Petit bout d'Afrique perché en altitude
Je doute de mes amours, tu resteras ma certitude
Réputation recouverte d'un linceul
Petit pays, pendant trois mois, tout l'monde t'a laissé seul
J'avoue j'ai plaidé coupable de vous haïr
Quand tous les projecteurs étaient tournés vers le Zaïre*

Après avoir écouté les deux chansons, listez les acquis préalables et les questions sur le sujet en vue d'inciter les élèves à trouver des pistes de réponses par la suite. L'objectif de cette activité est de partir des connaissances des élèves sur le sujet pour les interroger sur ce que peut apporter une meilleure compréhension de ces événements. Mettre en évidence le lien entre l'apprentissage des faits du passé pour mieux le comprendre et construire un avenir meilleur qui évite les erreurs commises avant.

*Il fallait reconstruire mon p'tit pays sur des ossements
Des fosses communes et puis nos cauchemars incessants
Petit pays : te faire sourire sera ma rédemption
Je t'offrirai ma vie, à commencer par cette chanson
L'écriture m'a soigné quand je partais en vrille
Seulement laisse-moi pleurer quand arrivera ce maudit mois d'avril
Tu m'as appris le pardon pour que je fasse peau neuve
Petit pays dans l'ombre le diable continue ses manœuvres
Tu veux vivre malgré les cauchemars qui te hantent
Je suis semence d'exil d'un résidu d'étoile filante*

Refrain

*Un soir d'amertume, entre le suicide et le meurtre
J'ai gribouillé ces quelques phrases de la pointe neutre de mon feutre
J'ai passé l'âge des pamphlets quand on s'encanaille
J'connais qu'l'amour et la crainte que celui-ci s'en aille
J'ai rêvé trop longtemps d'silence et d'aurore boréale
À force d'être trop sage j'me suis pendu avec mon auréole
J'ai gribouillé des textes pour m'expliquer mes peines
Bujumbura, t'es ma luciole dans mon errance européenne
Je suis né y'a longtemps un mois d'août
Et depuis dans ma tête c'est tous les jours la saison des doutes
Je me navre et je cherche un havre de paix
Quand l'Afrique se transforme en cadavre
Les époques ça meurt comme les amours
Man j'ai plus de sommeil et je veille comme un zamu
Laissez-moi vivre, parole de misanthrope
Citez m'en un seul de rêve qui soit allé jusqu'au bout du sien propre*

Refrain

I.2. Pour approfondir le sujet - lecture du livre *Petit pays* de Gaël Faye



Gaël Faye, 2016 © Christine Bini

Petit pays
de Gaël Faye
2016
Paris
Bernard Grasset

Cet ouvrage rédigé par l'auteur, compositeur et chanteur franco-rwandais Gaël Faye a été récompensé par le Prix Goncourt des Lycéens en 2016. Il y évoque la tragédie que connaît l'Afrique centrale dans les années 1990 et l'incompréhension d'un enfant face à cette tempête meurtrière. L'auteur est également connu du jeune public pour ses morceaux engagés. Voici donc une première ouverture dans le conflit au travers du regard d'un enfant.

Quelques questions pour parler du livre :

- De quel pays est originaire Gabriel et quelles sont les aspects sociaux qui le désignent ?
- Comment le père de Gabriel différencie-t-il ces catégories et quel constat font les enfants lorsqu'ils utilisent ces critères de différenciation ?
- Comment interprétez-vous la phrase « Le fond de l'air avait changé. Peu importe le nez qu'on avait, on pouvait le sentir ». Qu'annonce-t-elle ?
- Qui sont Donatien et Innocent ? Qu'est-ce qui les différencie ?
- Que peut-on dire de l'accueil des Burundais ? (p.60) A-t-on le même rapport aux inconnus au Burundi qu'en Europe ? Expliquez.
- Expliquez le rôle des « cabarets » au Burundi.
- Relevez les expressions burundaises. A quoi servent-elles ? (p.89)
- A quoi peut-on voir que les élections risquent de mal tourner ?
- Qu'est-ce qui explique le calme absolu après la votation ?
- De quelle manière la discrimination existe-t-elle au collège ?
- Expliquez (avec vos mots) la phrase suivante (p.118) : « Les hommes étaient pareils à cette terre ».
- Est-ce que les enfants (Gabriel, Ana, Gino) comprennent vraiment l'ampleur de la situation (coup d'État) ? Expliquez et donnez des exemples précis.
- La situation est-elle la même en ville et à la campagne ?
- Qu'est-ce qui caractérise la violence (p.130) ? Sommes-nous tous égaux face à elle ?
- En quoi peut se transformer la peur ? En quoi la réaction finale de Gabriel est-elle symbolique de la violence qui éclate au Burundi ?
- Que se passe-t-il lors des journées « ville morte » ?
- Quelle nouvelle opposition va naître au sein de l'école ? Existait-elle avant ? Quelle est la place de Gabriel dans cette situation ?
- Quel a été le comportement des Nations Unies face à l'imminence des massacres de masse ?
- Pourquoi peut-on dire qu'ils ont échappé à la mort lors du barrage militaire ?
- Qu'est-ce qui a réhabilité Francis aux yeux des enfants ? (trois bonnes réponses)
- A quoi les Hutu comparent les Tutsi pour les déshumaniser ?
- Expliquez la phrase (p.166) : « Un immense trou noir nous engloutit, nous et notre mémoire ».
- Que pensez-vous de l'attitude de la mère vis-à-vis d'Ana ? Pensez-vous qu'il faut raconter à ses enfants l'atrocité du génocide ou qu'il est préférable de les épargner ?
- En quoi ce roman permet-il de mieux comprendre la situation des réfugiés ?
- Donnez votre avis critique sur ce livre. Expliquez s'il vous a appris des choses, ému, bouleversé, s'il vous a fait réfléchir ?
- Convaincre par la parole est-ce manipuler ?
- Comment un roman peut-il nous mettre en garde contre une parole raciste, violente, criminelle ou totalitaire ?
- En quoi l'autre est-il semblable ou différent ?
- Comment transmettre son histoire, son passé, sa culture ?
- Doit-on renoncer aux spécificités de sa culture pour s'intégrer dans la société ?
- Comment concilier l'appartenance à deux cultures ?

II. QUESTIONS DE RECHERCHE

II.1. Question de recherche globale

COMMENT PEUT-ON EXPLIQUER CETTE PHRASE : « IL N'Y A PAS DE GÉNOCIDE SANS VOISINS » ?

En étudiant le conflit qui oppose les Tutsi aux Hutu en 1994 et qui va mener au génocide d'avril à juillet, les élèves vont être amenés progressivement aux indices leur permettant de répondre à la question de recherche globale.

II.2. Contexte géographique

Question de recherche n°1

POURQUOI LE RWANDA EST-IL LIÉ À LA BELGIQUE ?

L'histoire du génocide des Tutsi est particulièrement méconnue en Belgique malgré le lien historique que ces deux pays entretiennent. Cette histoire semble éloignée de nous parce que ces événements sont apparus à environ 10 000 km de nous et qu'ils remontent à 25 ans. Ce n'est pas tout à fait de l'histoire ancienne mais ce n'est plus le présent non plus. Et pourtant, pendant près de 40 ans, le Rwanda a été désigné sous le **protectorat*** de la Belgique par les **Nations Unies***. Alors, comment expliquer qu'après le départ des Belges, des massacres commencent pour arriver à un génocide en 1994 ? Les Belges n'auraient-ils rien vu venir ? Quel est leur rapport à ces événements meurtriers ? Il est temps de retrouver dans notre passé, les traces des idées malveillantes qui ont fait naître la haine parmi la population du Rwanda.

ACTIVITÉ 1 : RECONTEXTUALISATION GÉOGRAPHIQUE

Sur la carte de l'Afrique, les élèves colorient chaque région selon les couleurs de la légende. Ils peuvent s'aider d'un atlas géographique. Indiquez dans le cadre en rouge le nombre de kilomètres qui séparent la Belgique du Rwanda.

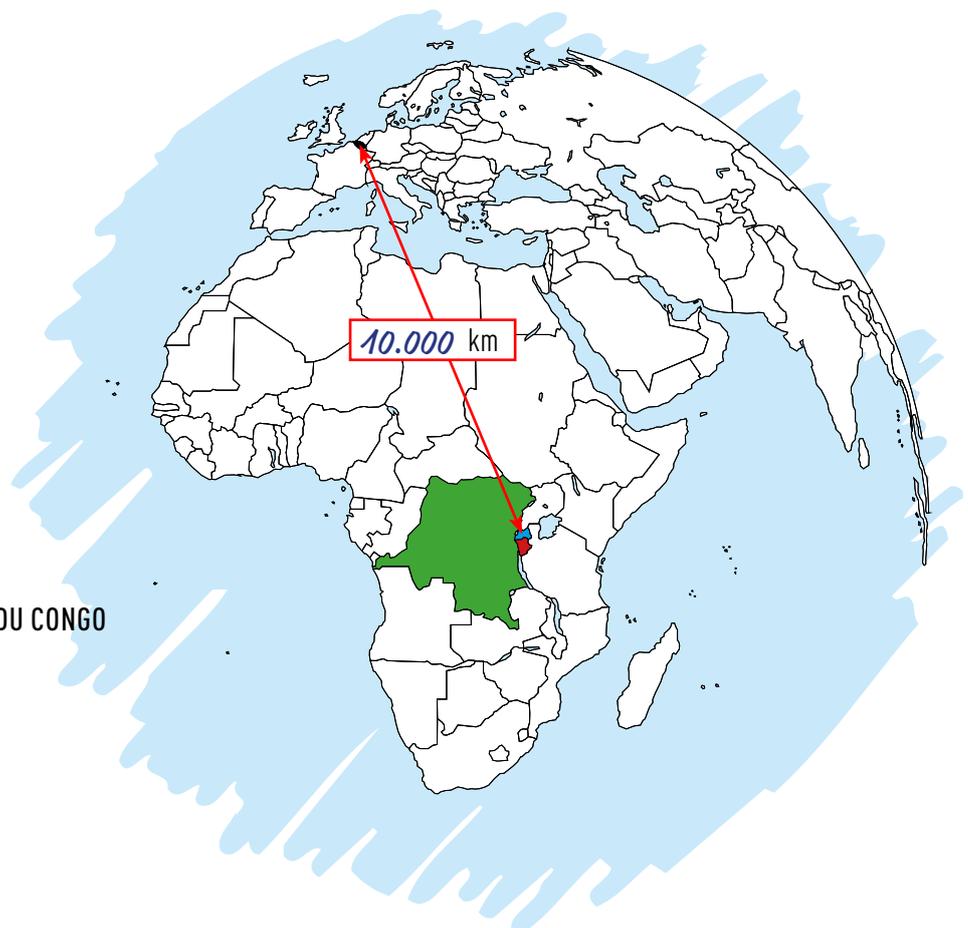
DOC.1

RWANDA

BURUNDI

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

BELGIQUE



RWANDA

Capitale : Kigali | Superficie : 26 338 km² (30 688 km² pour la Belgique) | Nombre d'habitants : 12.21 millions (Banque mondiale) (11.5 millions en Belgique) | Système politique : République démocratique à régime présidentiel | Chef d'État : Paul Kagame, élu en 2000 (scrutin indirect), réélu en 2003 et 2010 (suffrage universel) | Langues officielles : kinyarwanda et anglais

Vitrine de l'ancien Musée royal de l'Afrique centrale de Tervuren, vers 1990.



Vitrine Rwanda AfricaMuseum © AfricaMuseum.

Les Belges ont notamment rassemblé une collection de 180.000 objets ethnographiques en provenance de leurs différentes colonies dont de nombreux artefacts réalisés par des Tutsi, des Hutu et des Twa.

> JE RÉPONDS À LA QUESTION DE RECHERCHE N°1 :

Le Rwanda et la Belgique sont liés parce que.....

En échange de sa protection, l'État belge occupe le Rwanda pendant 40 ans. Les nombreux objets ramené dans les musées belges témoignent de ce long protectorat.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

II.3. Contexte historique

Question de recherche n°2

COMMENT LE RACISME S'EST-IL PROPAGÉ EN AFRIQUE ?

ACTIVITÉ 2 : DÉCOUVERTE DE LA PROBLÉMATIQUE

DOC.3

Extrait du livre de Gaël Faye, *Petit pays*.

- « Je ne sais vraiment pas comment cette histoire a commencé. Papa nous avait pourtant tout expliqué, un jour, dans la camionnette.
- Vous voyez au Burundi c'est comme au Rwanda.
 - Il y a trois groupes différents, on appelle ça les ethnies.
 - Les Hutu sont les plus nombreux, ils sont petits avec de gros nez.
 - Comme Donatien ? j'avais demandé.
 - Non, lui c'est un Zaïrois, c'est pas pareil. Comme Prothé, par exemple, notre cuisinier. Il y a aussi les Twa, les pygmées. Eux, passons, ils sont quelques-uns seulement, on va dire qu'ils ne comptent pas. Et puis il y a les Tutsi, comme votre maman. Ils sont beaucoup moins nombreux que les Hutu, ils sont grands et maigres avec des nez fins et on ne sait jamais ce qu'ils ont dans la tête.
 - Toi Gabriel, avait-il dit en me pointant du doigt, tu es un vrai Tutsi, on ne sait jamais ce que tu penses.
 - Là moi non plus je ne savais pas ce que je pensais. De toute façon, que peut-on penser de tout ça ?
 - Alors j'ai demandé :
 - La guerre entre les Tutsi et les Hutu, c'est parce qu'ils n'ont pas le même territoire ?
 - Non ce n'est pas ça, ils ont le même pays.
 - Alors ils n'ont pas la même langue ?
 - Si, ils parlent la même langue.
 - Alors, ils n'ont pas le même dieu ?
 - Si, ils ont le même dieu.
 - Alors.... pourquoi se font-ils la guerre ?
 - Parce qu'ils n'ont pas le même nez. »

Les élèves sont invités à se demander ce qui peut pousser les gens à massacrer leur prochain. Peut-on vraiment tuer quelqu'un pour son physique ?

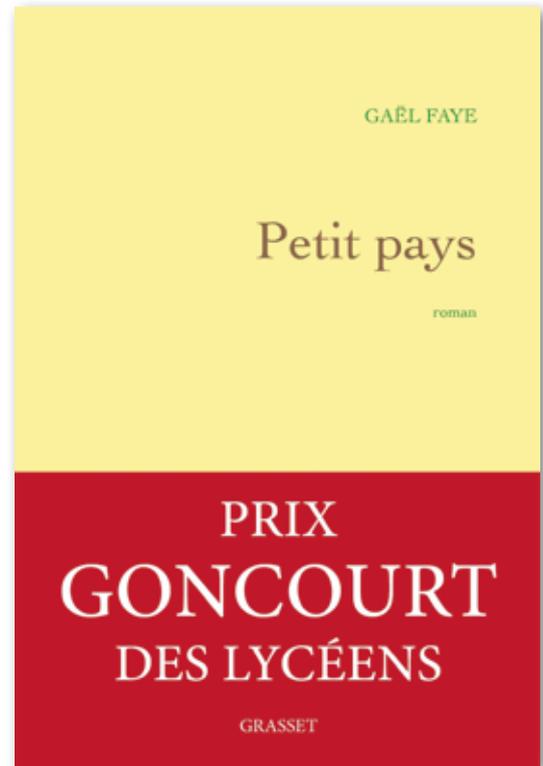
ACTIVITÉ 3 : REGARD SUR LES RELATIONS ENTRE L'AFRIQUE ET L'EUROPE

Lisez les documents n° 4 à 39 sur l'histoire de l'Afrique et du Rwanda.

Par groupes, identifiez les relations créées entre les deux continents pour répondre à la question de recherche n°2.

En analysant les documents, définissez les éléments historiques en complétant le tableau page 22.

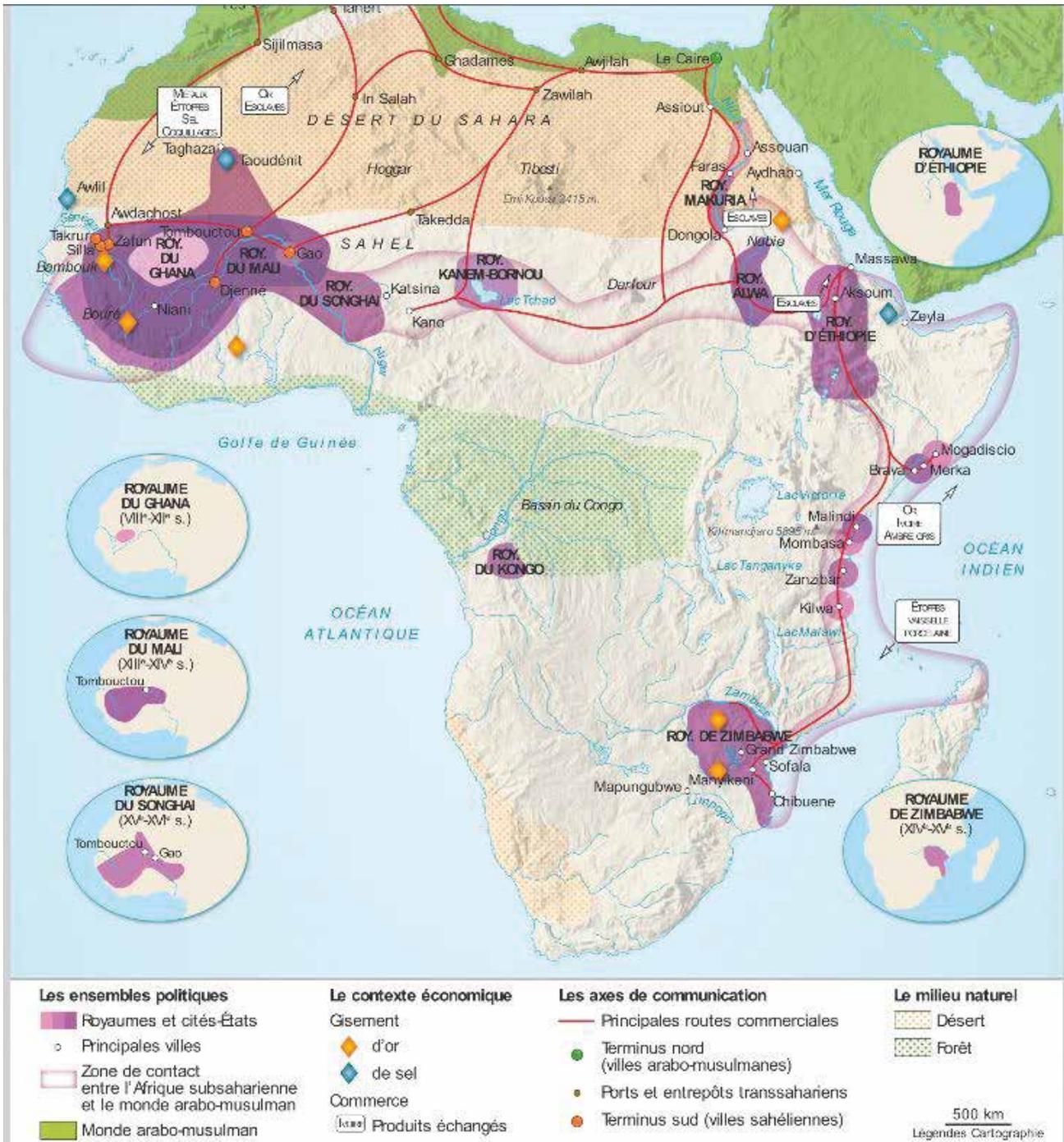
Tout en découvrant le contenu de chaque document, entourez les dates importantes des événements liés au Rwanda. Elles vous seront utiles pour réaliser la ligne du temps de la synthèse.



> LE RWANDA PRÉCOLONIAL

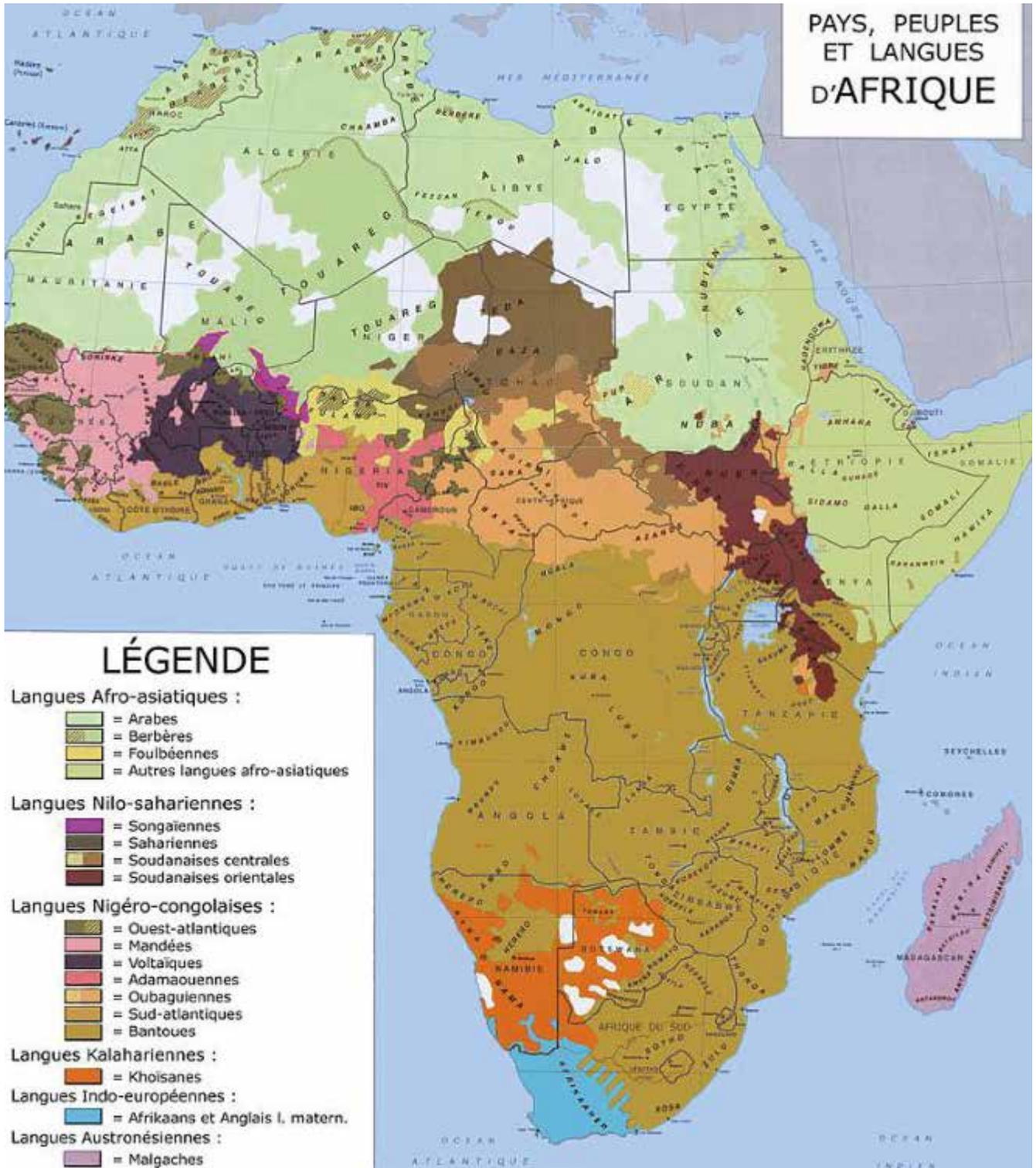


Carte de l'Afrique IX^e-XV^e siècle.



L'histoire.fr. Non daté. Carte « Une nouvelle Afrique, IX^e-XV^e siècle ». Source sur INTERNET. Consultée le 18/03/2019

Cartes évolutives de la colonisation de l'Afrique entre 1870 et 1914.

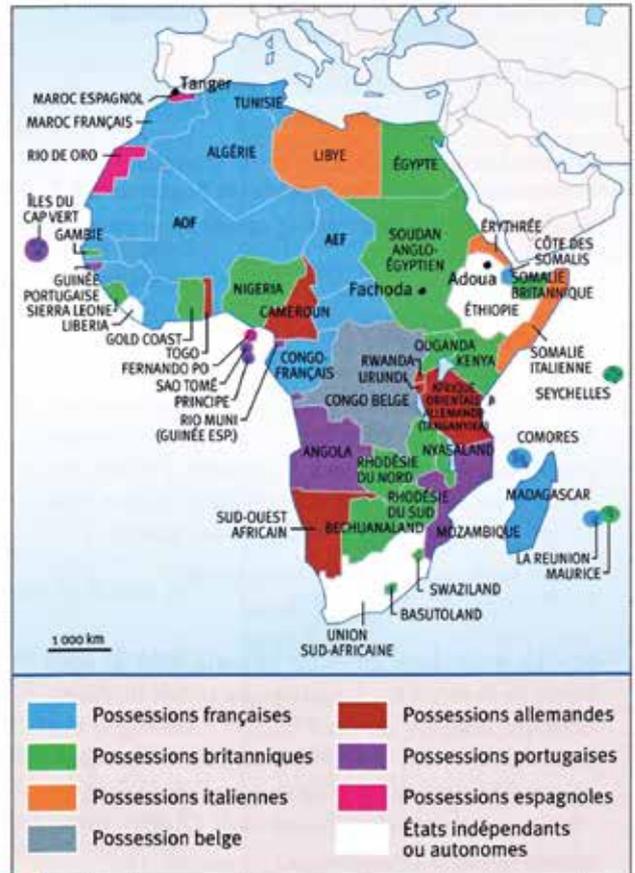


Atlas des peuples d'Afrique. SELLIER Jean. 2003. Carte « Langues d'Afrique en français, redessinée d'après les fonds de carte de la CIA et l'Atlas des peuples d'Afrique ». Paris : La Découverte. © Spiridon Ion Cepteau.

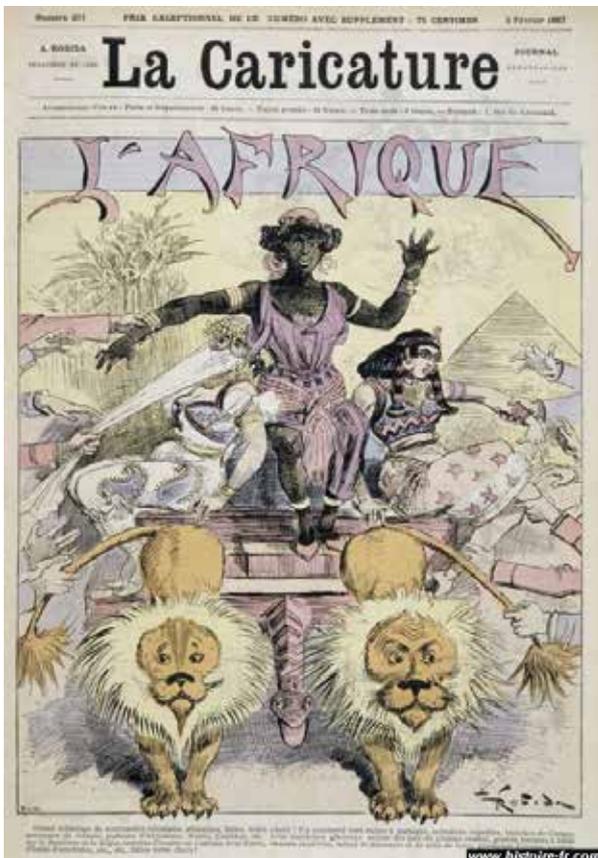


1 La présence européenne en Afrique (années 1870)

Scheller, Sophie. 08.09.2014. « Le Congo de Léopold II : les origines du massacre. » In *comptoir.org*.



2 L'Afrique coloniale en 1914



La Caricature. 1887. « Le partage de l'Afrique ».

Les grandes explorations territoriales ont débuté au XV^e siècle. Au début du XIX^e siècle, les Européens entrèrent dans une course à l'annexion des territoires d'Afrique, ce qui les menait constamment à des conflits armés, massacrant au passage les peuples autochtones qui revendiquaient leur indépendance¹.

En 1885, afin de limiter les affrontements, l'Afrique est partagée à la **conférence de Berlin*** entre les puissances européennes et le Rwanda est attribué à l'Empire allemand (sous le règne de Mutara II Rwogera).

Les côtes de l'Afrique sont découvertes par les Européens dès le XV^e siècle et l'intérieur des terres sera colonisé par les Européens jusqu'en 1898.

Situé dans la **zone des Grands Lacs***, le Rwanda a été le théâtre des grandes migrations bantoues et se compose donc d'une population métissée avec les Twa, Pygmées indigènes et premiers occupants du territoire. On assiste ensuite à l'arrivée d'une population d'origine **bantoue***, désignée par plusieurs historiens à partir du Cameroun². Ce métissage a été si complet que l'on peut parler, dès le XVIII^e siècle d'une civilisation commune, tous les habitants du Rwanda parlant la même langue : le kinyarwanda.

1. Ce fut notamment le cas pour les tribus des Hereros et des Namas qui disparurent suite aux massacres perpétrés contre eux en Namibie par les Allemands entre 1904 et 1905.
2. Dont notamment le spécialiste de l'histoire africaine Roland Oliver cité par Jean-Pierre Chrétien, *L'Afrique des grands lacs. Deux mille ans d'histoire*, Paris, Aubier, rééd. Champs Flammarion, 2000. Voir aussi Vansina, Jan. 2001. *Le Rwanda ancien : le royaume Nyiginya*. Paris : Karthala.

ACTIVITÉ 4 : DISTINCTION DE DEUX CONCEPTS IMPORTANTS DE L'HISTOIRE DE L'AFRIQUE

Complétez le tableau qui distingue deux concepts importants de l'histoire de l'Afrique

DISTINCTION ENTRE ESCLAVAGE ET COLONIALISME	
<p>L'esclavage c'est ...</p> <p><i>Faire usage d'autrui en tant que propriété</i></p>	<p>La colonisation c'est ...</p> <p><i>S'étendre sur un territoire en justifiant l'occupation par un acte de civilisation</i></p> <p><i>-> implique que la population occupée n'a pas de civilisation et justifie la domination et les discriminations</i></p>

DOC.6

Mise en scène des différences raciales Hutu, Tutsi et Twa. GALABERT, Jean-Luc. 2012. « Les matrices du lien social Hutu, Tutsi et Twa ». In *Les Enfants d'Imana - Histoire sociale et culturelle du Rwanda ancien*. Extrait de la Partie IV.



Type de race twa (Nyakisozi, Terr. d'Astrida).



Tutsi portant la coiffure traditionnelle en forme de croissants : amasunzu (Kigali).



Type de race hutu (Runyinya, Terr. d'Astrida).



Le Rwanda pastoral : technique permettant de conduire une vache là où l'on désire qu'elle aille. Le porteur est de type hutu.

© Izuba.

La population s'est organisée autour de deux activités économiques majeures : l'élevage, rendu possible à grande échelle par la **salubrité*** du climat sur les hauts plateaux, et l'agriculture, notamment dans les petites plantations bananières. Dans leur majorité, les Tutsi étaient des propriétaires de bétail et les Hutu des agriculteurs. Il existait surtout une hiérarchie entre une aristocratie, propriétaire du bétail ou des terres, et la population qui recevait des bœufs et du terrain en fermage. Dans les régions à majorité hutue, l'aristocratie comme la population étaient hutues. Dans les régions à majorité tutsie, elles étaient l'une comme l'autre tutsies. Mais dans les régions plus métissées, l'aristocratie était tutsie et la population hutue, car posséder des biens élevait l'individu au rang de « Tutsi », s'en départir le rendait « Hutu ». La distinction ne reposait donc pas sur des critères ethniques. Riches et pauvres se distinguent par la quantité de terres et de bétail dont ils disposent et par le volume de leurs réserves. Les Twa formaient le troisième groupe et se caractérisaient par la création de poteries. Les habitants du Rwanda avaient en commun la langue, les traditions politiques et culturelles et étaient dirigés par des princes de sang provenant des deux groupes sociaux. Le clan était la référence identitaire de chaque Rwandais. Chaque clan avait un chef, le Mwami issu d'un **lignage patriarcal***, qui était hutu ou tutsi. Un des clans, dirigé par un lignage tutsi, dominait le

Rwanda et son Mwami était considéré comme le roi du Rwanda. Les populations partageaient la même religion, pouvaient parfois se marier entre elles et passer, par une faveur du Mwami comparable à l'ennoblissement, d'une caste à l'autre³.

3. Jean-Pierre Chrétien, Décembre 1993-février 1994. *Hommes et libertés* n°75.

Les Tutsi et les Hutu n'ont pas d'antécédents historiques conflictuels, ils peuvent même ensemble s'unir contre d'autres Tutsi et Hutu lorsqu'il s'agit de défendre une cause commune à leur territoire. La formation du royaume du Rwanda a débuté au XVI^e siècle, sous le roi Yuhi Gahima, et s'est poursuivie par incorporations successives de petites unités politiques. La puissance du Rwanda s'est accrue avec la création d'armées frontalières par Cyilima Rujugira, vers le milieu du XVIII^e siècle, qui contrecarrèrent les tentatives d'expansion du Burundi et permirent la conquête du Gisaka (sud-est du pays), dans la première moitié du XIX^e siècle, et des bords du lac Kivu. Les Mwamis du Rwanda réalisèrent un travail de centralisation politique, sous contrôle de la dynastie tutsie, avec une division en 21 provinces et l'institution d'un triple système de chefs nommés se contrôlant mutuellement : chef des terres rassemblant les prestations en produits agricoles et arbitrant les contestations foncières ; chef du bétail réglementant le pâturage et percevant les redevances en produits animaux ; chef des armées. L'essentiel du pouvoir était aux mains du clan royal, les Banyiginyas, et de quelques grands groupes tutsis. Si les chefs tutsis étaient à la tête de la gouvernance politique, les Hutu participaient également au pouvoir au niveau régional.

DOC^s.7

> L'ÉPOQUE COLONIALE

La colonisation allemande du Rwanda



Kigeli IV Rwabugiri dessiné par Gustav Adolf von Götzen in A travers l'Afrique d'est en ouest. 1895. Berlin.

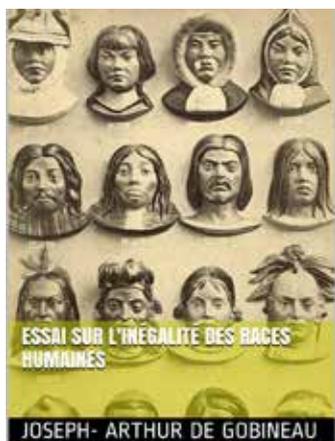


Photographie de Gustav Adolf von Götzen. 1894. Kolonialen Bildarchiv. Universitätsbibliothek Frankfurt am Main. © Universitätsbibliothek Frankfurt am Main.

En 1894, Gustav Adolf von Götzen, un officier et explorateur pour le compte de l'Empire allemand traverse le Rwanda et rencontre le roi Kigeli IV Rwabugiri. C'est le début de l'occupation allemande. En 1899, affaibli par des querelles de succession, le Mwami reconnut le **protectorat*** allemand en échange d'une promesse de soutien. Peu à peu, l'Allemagne affirma sa **suprématie*** en intervenant dans les affaires intérieures du royaume. La mise en valeur du territoire revint à la Deutsche Ostafrika Gesellschaft qui incita les Swahili de Tanzanie à étendre leur commerce à la région et entreprit la construction d'une voie de chemin de fer reliant la région des Grands Lacs à la côte. Mais le déclenchement de la Première Guerre mondiale et l'invasion belge en 1916 brisèrent les espoirs coloniaux de l'Allemagne. En 1919, le Rwanda fut officiellement reconnu sous **tutelle*** de la Belgique.

DOC.8

DE GOBINEAU, Arthur. 1853-1855. *Essai sur l'inégalité des races humaines*. Paris : Firmin-Didot frères.



DE GOBINEAU, Arthur. 1853-1855. Frontispice et page de titre. © Museum national d'histoire naturelle de Berlin.

Durant leur occupation du Rwanda, les Allemands découvrent l'ouvrage fondateur du **racisme*** et de la pensée **nazie*** rédigé par le français Arthur de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853-1855).

L'auteur y imagine l'existence des « races pures » et propose une classification ainsi qu'une hiérarchisation. Même s'il attribue à chacune un génie propre, il place la « race » germanique, et en particulier scandinave, au-dessus des autres. Les origines familiales d'Arthur de Gobineau sont assez obscures, mais lui-même était convaincu d'être d'ascendance viking. Les théories de Gobineau, à la fois racistes et profondément antidémocratiques, furent reprises par les nazis qui y ajoutèrent une haine particulière des Juifs.

DOC.9

Photo d'une pratique d'anthropométrie. SEVERIN, Patrick. *Des Cendres dans la tête*. Site pédagogique.

consulté le 22/02/2022



Anthropométrie © Rwanda-podium.org

Reprenant ces théories, les Allemands s'appliquent à classer les Rwandais en **Bantus*** et **Hamites***, comme ils opposent en Europe les **Aryens*** aux **Sémites***. Dès lors, les Tutsi seront vus comme faisant partie d'une race plus noble, ressemblant davantage aux Blancs. On va les considérer comme plus intelligents, plus fiables et plus travailleurs que les Hutu qui représentent alors la majeure partie de la population du Rwanda et qui appartiendraient, eux, à la race « **bantoue*** ». Cette volonté de différencier et hiérarchiser la population rwandaise va s'appuyer sur l'**anthropométrie***, une technique de mesure en vogue à l'époque, visant à classer les races.

ACTIVITÉ 5 : MISES EN SCÈNE DU TUTSI ET DU HUTU

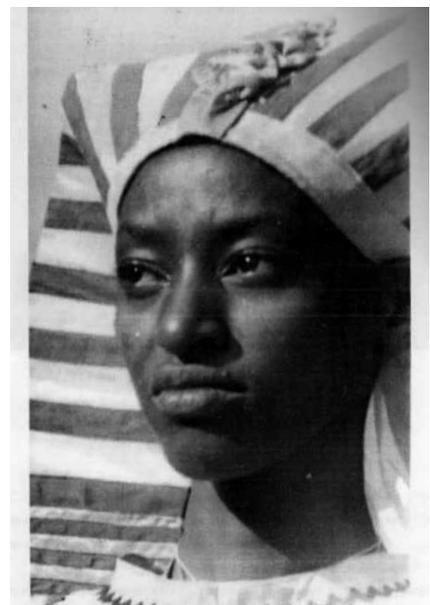
Observez ces mises en scène du Tutsi et du Hutu, identifiez leurs différences et mettez en évidence les valeurs qu'elles attribuent à chaque individu en complétant le tableau ci-après.

DOC^s.10

Archives de la Société des Missionnaires d'Afrique, Rome.



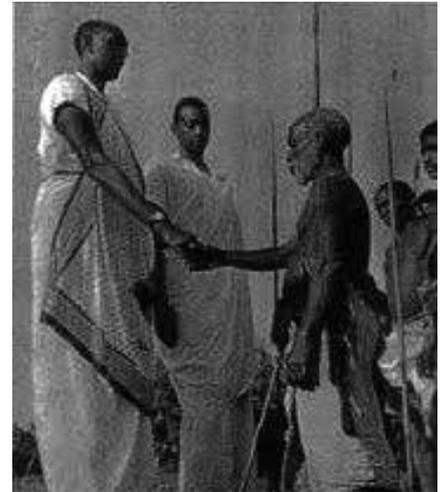
Le roi Rudahigwa et sa seconde épouse, Rosalie Gicanda, début XX^e siècle.



Le mythe du roi rwandais descendant des Pharaons, début XX^e siècle.



Carte postale d'un missionnaire en prêche devant une assemblée hutue, début XX^e siècle.



Contre-plongé d'une photo illustrant la rencontre entre un Tutsi et un Hutu, début XX^e siècle.

Sous l'occupation allemande, se développe La Société des Missionnaires d'Afrique, aussi appelée les Pères Blancs, née en Algérie et fondée en 1868 par Monseigneur Charles Lavigerie, archevêque d'Alger. Les missionnaires catholiques vont jouer le jeu des **colons*** et développer le **racisme*** entre les Rwandais. Les Tutsi sont christianisés prioritairement et deviennent les intermédiaires privilégiés entre le pouvoir blanc et le peuple rwandais, constitué, toutefois, en majorité de Hutu. Le pays est en effet composé de 15 % de Tutsi pour 85 % de Hutu.

Les Frères Blancs réalisent une série de mises en scène représentant les différences physiques des Tutsi et des Hutu afin d'alimenter le mythe de deux ethnies naturellement opposées.

TUTSI	HUTU
Le Tutsi est comparé à <i>un pharaon</i>	Le Hutu est présenté de 2 façons :
L'image présente le Tutsi <i>grand, vêtu richement</i>	soit <i>assis sur le sol</i>
<i>comme un aristocrate</i>	soit <i>de taille inférieure aux autres personnages</i>
.....	et toujours en <i>infériorité (petit, nu)</i>
L'angle de prise de vue est en <i>contre-plongée</i>	L'angle de prise de vue est en <i>plongée</i>
Ce qui a pour effet de rendre sa taille plus <i>grande</i>	Ce qui a pour effet de rendre sa taille plus <i>petite</i>
Valeurs attribuées au Tutsi : <i>noblesse, supériorité</i>	Valeurs attribuées au Hutu : <i>sauvage dévêtu et</i>
	<i>soumis</i>

> NAISSANCE DU MYTHE FÉODO-COLONIAL

Les **colons*** ont ancré l'idée que la distinction entre les Tutsi et les Hutu était le résultat d'un **clivage*** entre deux ethnies différentes : elle présentait les Hutu comme des **Bantous***, qu'elle jugeait inférieurs, et les Tutsi comme des populations descendant des **Hamites***, d'anciens Blancs d'origine aristocratique provenant d'Abyssinie (Égypte) qui auraient soumis des paysans indigènes à une époque **abrahamique***. Les **Hamites*** auraient colonisé le Rwanda et soumis les Twa ainsi que les Hutu au servage, culture de la terre, selon un **système féodal***.

DOC.11

Rapport sur l'administration belge du Ruanda-urundi par le Ministère des Colonies en 1925.



Photographie. Pygmées avec un explorateur européen. Source - Collier's New Encyclopedia, 1921.Vol.1. © Keystone View Company.

« Les Bahutu (...) sont en général petits, trapus, ont une grosse tête, une figure joviale, le nez largement **épaté***, les lèvres énormes. Ils sont expansifs, bruyants, rieurs et simples. (...) Le Mututsi de bonne race n'a, à part la couleur, rien de nègre. (...) Ses traits, dans la jeunesse, sont d'une grande pureté : front droit, nez **aquilin***, lèvres fines s'ouvrant sur des dents éblouissantes. »

Les postes à responsabilités sont systématiquement confisqués aux Hutu pour être confiés aux Tutsi et aux Belges. Alors qu'auparavant on trouvait dans chaque région un pouvoir réparti entre trois chefs, un des troupeaux, un des terres cultivées et un des armées, les Belges ne conservent que le dernier chef, traditionnellement Tutsi, et éliminent les deux autres. Face à cette élimination de leurs privilèges, les Hutu développent un grand sentiment d'injustice et d'animosité, ils deviennent de plus en plus méfiants par rapport aux Tutsi qui connaissent leur ascension sociale grâce à cet occupant violent.

Le livret d'identité.



« Deux hommes se déplaçant avec leur livret d'identité. » Carte postale vers 1940. Jean-Luc Galabert. 2012. Opcit.

En 1934, les Rwandais sont soumis à un **recensement*** faisant l'objet d'un changement social inédit. Ils reçoivent une carte d'identité sur laquelle est indiquée leur appartenance à une classe spécifique. Les Tutsi reçoivent systématiquement 10 têtes de bovins.

Le livret d'identité a été réalisé à l'origine pour **recenser*** tous les hommes adultes constituant les contribuables afin de vérifier s'ils payaient bien leurs impôts. Les **colons*** belges calquèrent le système d'identité sur celui réalisé au Congo, pays qui comptait de nombreux peuples différents⁴. Or, au Rwanda, il n'y avait qu'un peuple dont les membres parlaient la même langue et se mariaient entre eux. La haine de l'autre n'y existait pas. Mais pour casser l'esprit de rébellion à l'égard de l'invasisseur blanc, les Belges ont instauré la différence et ont fait émerger les sentiments de haine en créant des injustices de par ces distinctions créées entre les individus.

L'objectif de ce carnet vise un contrôle sur toute la société et ses institutions pour une **hégémonie*** à l'occidentale. Les colonisateurs ont simplifié un système social qu'ils ne comprenaient pas.

ACTIVITÉ 6 : LES CARTES D'IDENTITÉS

Voici deux cartes d'identité des années 1940 et 1960, l'une est rwandaise et l'autre belge. Comparez-les et expliquez pourquoi au Rwanda on peut parler de discrimination.



Carte d'identité belge dans les années 1940. © Maison du souvenir.

Livret d'identité rwandais délivré dans les années 1960. © un.org.

⁴ Le Congo-Kinshasa compte quelque 250 ethnies qui peuvent être réparties en plusieurs groupes. Le premier groupe est formé par les peuples bantous (env. 80 % de la population) dont les principales ethnies sont les Luba (18 %), les Mongo (17 %), les Kongo (12 %) et les Rwandais hutus et tutsis (10 %); les autres ethnies bantoues sont les Lunda, les Tchokwé, les Tetela, les Bangala, les Shi, les Nande, les Hunde, les Nyanga, les Tembo et les Bembe. Les ethnies non bantoues se répartissent entre les Soudanais (Ngbandi, Ngbaka, Mbanja, Moru-Mangbetu et Zande), les Nilotiques (Alur, Lugbara et Logo), les Chamites (Hima) et les Pygmées (Mbuti, Twa, Baka, Babinga). Les Nilotiques et les Chamites qui ont jadis quitté la vallée du Nil, ont été confrontés aux migrations bantoues, mais ont dû peu à peu laisser la place.

Lettre du Mwami Charles Mutara Rudahigwa au Résident du Ruanda 18 mai 1957 Archives africaines, ministère belge des Affaires étrangères.

RESIDENCE DU RUANDA
ADMINISTRATIF INDIGÈNE
DU PAYS.-

NR 455/A.I.3.

NOTE POUR MONSIEUR LE RESIDENT DU RUANDA
AU SUJET DES INDICATIONS RACIALES DANS LES DOCUMENTS
OFFICIELS.

Suite aux arguments repris à la lettre de Monsieur le Commissaire Provincial Leroy dont vous m'avez communiqué la teneur lors de mon dernier passage à Kigali, j'ai l'honneur de vous communiquer mes observations au sujet de la position prise par Monsieur le Commissaire Provincial.

Je m'étonne d'autant plus de cette prise de position qu'au cours d'une conversation avec Monsieur le Vice-Gouverneur Général Harroy celui-ci avait paru favorable au vœu exprimé par le Conseil Supérieur du Pays du Ruanda.

Tout d'abord j'estime que les arguments soulevés par Monsieur le Commissaire Provincial devraient plutôt rendre le Gouvernement favorable à la thèse du Conseil Supérieur du Pays, l'égalité de droits, la différenciation de moins en moins marquée des caractères somatiques, l'existence de Batutsi appauvris et de bahutu enrichis tous ces éléments préchent au contraire en faveur d'une suppression des mentions sociales dans les documents officiels.

De plus la mention à inscrire dans ces documents officiels dépend uniquement de la déclaration de l'intéressé et ne repose souvent sur aucun fondement réel. Bien des bahutu se déclarent batutsi et bien des batutsi appauvris n'osent plus se déclarer tels. Au point de vue politique des bahutu et même certains batwa ont été nommés chefs par les Bani du Ruanda. Par alliance de ces chefs avec des familles Batutsi les différences sociales et raciales se sont aplanies au point que toute distinction est devenue impossible. N'empêche qu'aujourd'hui tous les descendants de ces autorités indigènes se disent batutsi.

J'estime qu'il est beaucoup plus logique de porter dans les documents officiels des mentions fixant la profession des intéressés tels que par exemple, agriculteur, éleveur, artisan, commis etc.. Ces renseignements sont beaucoup plus que les mentions anciennes susceptibles de fournir au Gouvernement des indications sur l'évolution de la représentation paysanne et artisanale dans les conseils qu'une pure différenciation sociale ou historique.

Pourrait-on nous préciser à propos de quels problèmes et quelles indications utiles ces mentions fournissent encore à l'Etat.

La mention Wallon ou Flamand est-elle indiquée dans les documents officiels concernant les belges? Pourtant le Gouvernement belge pourrait également retirer des renseignements utiles de ces mentions. Peut être ne le fait-il pas pour ne pas augmenter les discussions linguistiques.

Le fond du problème est que ces mentions qui ne correspondent plus qu'à une réalité historique et n'ont plus aucun fondement réel, sont exploitées actuellement à des fins politiques par certains journaux et publications dans le but de créer dans le pays des factions opposées et sont montées en épingle par des personnes mal intentionnées comme les termes "prolétaires" et "capitalistes" dans les pays européens. Nous n'avons qu'à faire de ces oppositions sociales chez nous.

Pourquoi le Gouvernement doit-il avoir l'accord de l'Urundi pour qu'une mesu

ACTIVITÉ 8 : VOICI LA DÉFINITION DU MOT « ETHNIE » TELLE QU'ELLE EST DONNÉE PAR LE LAROUSSE EN 2019

 **ethnie**
nom féminin
(grec *ethnos*)

- Groupement humain qui possède une structure familiale, économique et sociale homogène, et dont l'unité repose sur une communauté de langue, de culture et de conscience de groupe.

Peut-on définir les Tutsi et les Hutu comme deux ethnies différentes ? Expliquez votre réponse.

La distinction ethnique ne peut s'appliquer aux Tutsi et aux Hutu car ces termes renvoient à des statuts désignant le rôle des individus dans la société traditionnelle rwandaise et non à des groupes aux pratiques sociales différentes.

> LA DÉCOLONISATION DU RWANDA

La révolution sociale

Après la Seconde Guerre mondiale, les Belges, face à la montée de l'anticolonialisme au sein de l'élite tutsie, changèrent brusquement de bord, dans les années 1950. Se sentant trahis par la population dont ils avaient favorisé l'ascension, les Belges prétextent une volonté d'installer une certaine justice sociale et encouragent les Hutu à se révolter contre ce qu'ils appelaient le « féodo-colonialisme » des Tutsi. Considérant les Hutu moins intelligents et donc moins prompts à revendiquer leur indépendance, les Belges renversent la tendance au profit d'une population jugée plus docile.

En 1957, un groupe d'anciens séminaristes, dont le futur président Grégoire Kayibanda, rédigea un manifeste des Bahutu, appelé « Note sur l'aspect social du problème racial indigène au Rwanda ».

ACTIVITÉ 9 : LA PROPAGATION DU RACISME PAR LES RWANDAIS

Lisez ce texte et donnez-en les idées principales

DOC. 14

« Le manifeste des Bahutu » - source : SEBUNUMA, Déogratias. 2013.
Communautarisme et autochtonie : Du cas du Rwanda à l'universel. Paris : Umuzozo.

« Le manifeste des Bahutu »

Note sur l'aspect social du problème racial indigène au Rwanda. Le 24 mars 1957.

- 1) La première solution est un « esprit ». Qu'on abandonne la pensée que les élites rwandaises ne se trouvent que dans les rangs hamites (méthode chérie en fait par l'Administration dans nos pays et qu'on appelle par abus de terme « Umuco w'Igihugu », « le respect de la culture et de la coutume du pays »).
- 2) Aux points de vue économique et social. Nous voulons que des institutions soient créées pour aider les efforts de la population muhutu handicapés par une administration indigène, qui semble vouloir voir le Muhutu rester dans l'indigence et donc dans l'impossibilité de réclamer l'exercice de ses droits dans son pays (...).

3) Au point de vue politique. Si nous sommes d'accord que l'administration mututsi actuelle participe de plus en plus au gouvernement du pays, nous pensons pourtant mettre en garde contre une méthode qui tout en tendant à la suppression du colonialisme blanc-noir, laisserait un colonialisme pur du hamite sur le Muhutu. Il faut à la base aplanir les difficultés qui pourraient provenir du monopole hamite sur les autres races, habitant, plus nombreuses et plus anciennement, dans le pays (...).

Les autorités voudront donc voir dans cette brève note, en quelque sorte systématisés, les courants d'idées et les désirs concrets d'un peuple auquel nous appartenons, avec lequel nous partageons la vie et les refoulements opérés par une atmosphère tendant à obstruer la voie à une véritable démocratisation du pays ; celle-ci, envisagée par la généreuse Belgique, est vivement souhaitée par la population avide d'une atmosphère politico-sociale viable et favorable à l'initiative et au travail pour un mieux-être et pour la promotion intégrale et collective du peuple. »

Le coup d'État de Gitarama et la première république du Rwanda

Le clivage entre les deux communautés se durcit avec l'intervention de l'ONU, favorable au nationalisme indépendantiste des Tutsi. La mort subite du roi Mutara III, en 1959, et l'intronisation de son proche parent tutsi, Kigéli V, sans l'accord de la Belgique, donnèrent le signal à un affrontement entre les deux communautés. Les Hutu qui revendiquaient leur indépendance et l'instauration d'une république par suffrage universel perçurent cette intronisation comme une manœuvre supplémentaire des Tutsi pour maintenir un système féodal, réduisant toujours le Hutu à l'état d'esclave. Ils entament une révolution sociale.

Ces tensions aboutissent aux affrontements raciaux de la Toussaint 1959, au cours desquels les Tutsi connaissent leurs premiers massacres. Ces événements mènent, après la « pacification » opérée par la Belgique, à leur éviction de tous les postes de pouvoir. Un **coup d'État*** est organisé pour mettre en place un système d'élection du gouvernement. À cette occasion, une partie des Tutsi est massacrée, les autres s'enfuient du pays. C'est le début de l'histoire des réfugiés tutsis dans les pays voisins du Rwanda, comme l'Ouganda, le Burundi et la République Démocratique du Congo. Dès cet instant, les réfugiés n'aspireront qu'à rentrer au pays.

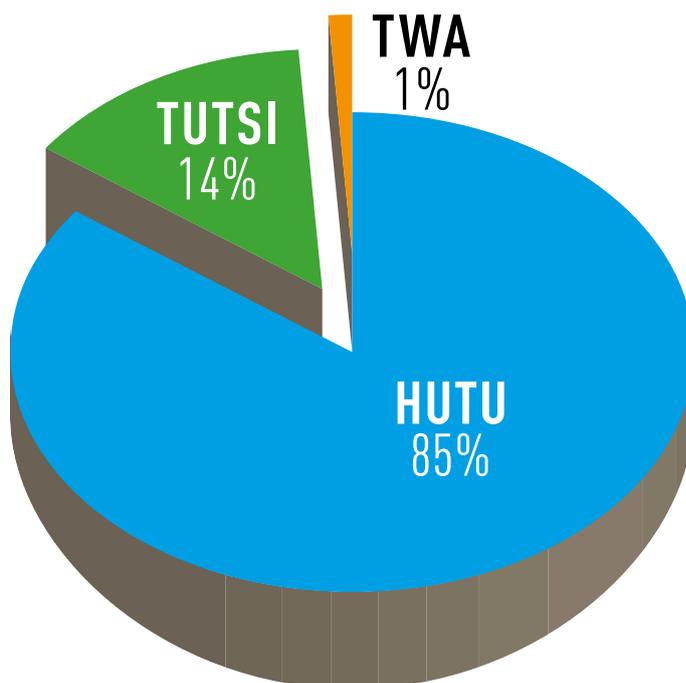
La Belgique encourage la création de partis politiques, notamment le PARMEHUTU (Parti du mouvement pour l'émancipation hutue). En 1960, elle chargea son président, Grégoire Kayibanda, de former un gouvernement, alors que le pays sombrait dans la guerre civile. En 1961, le président Kayibanda crée la première république du Rwanda.

DOC.15

Texte du Parmehutu, 1957 – Source : NKUNDABAGENZI F. 1961. *Rwanda Politique*. Michigan : CRISP Université du Michigan.

« Ce que le Parmehutu veut pour le pays, c'est une véritable union de tous les Ruandais sans qu'aucune race n'en domine une autre comme c'est le cas aujourd'hui. Tant que les conseils du pays, les chefs et les juges, les écoles supérieures et autres avantages bénéficieront à la seule race tutsi, le Parmehutu s'efforcera de remplacer tout cela par une pleine démocratie. Cette démocratie devra embrasser les principes de gouvernement du pays, ses cours et tribunaux, ses propriétés foncières, ses établissements scolaires, la répartition des richesses tirées des impôts du Ruanda ; bref, la démocratie imprégnera toute la vie nationale»⁵.

Des élections sont organisées mais selon la règle du jeu démocratique « un homme, une voix ».



5. NKUNDABAGENZI F. 1961. *Rwanda Politique*. Michigan : CRISP Université du Michigan.

> JE RÉPONDS À LA QUESTION DE RECHERCHE N°2 :

(La réponse à cette question peut se faire sous forme d'une mise en commun des recherches des groupes)

Le racisme s'est propagé en Afrique à cause de *la diffusion du mythe féodo-colonial par lequel une communauté favorisée par les colons belges aurait de mauvaises intentions envers une autre défavorisée par ce même système*

La mise en place du conflit racial avait pour objectif *de cliver la population pour éviter qu'elle ne se rebelle contre le système colonial*

L'exemple du Rwanda

Complétez ce tableau pour expliquer l'installation de la haine raciale.

Relations entretenues entre l'Afrique et l'Europe avant les colonisations	<i>relations commerciales réalisées au départ des régions côtières au 15^e siècle</i>
Établissement des frontières africaines	<i>début au 19^e siècle et établie au 20^e siècle sans tenir compte des réalités du terrain ni des impératifs des habitants des différentes régions d'Afrique</i>
Origine des groupes humains vivant au Rwanda	<i>origine bantoue métissée avec des Twa, des Pygmées et la population indigène partageant une langue commune</i>
Organisation des groupes selon leurs appellations spécifiques	<i>_ Tutsi = chef / propriétaire - aristocratie _ Hutu = paysan (chef si population majoritairement hutu) _ Twa = artisan</i>
Naissance des « ethnies » au Rwanda	<i>Début 20^e siècle, le système colonial belge racialise la société rwandaise en transformant les statuts par des groupes ethniques, notamment en précisant les communautés sur les cartes d'identité</i>
Les mécanismes de diffusion du racisme au Rwanda	<i>_ Clivage de la société en créant des ethnies supposées différentes _ Discrimination d'une ethnie défavorisée au profit d'une autre _ Diffusion d'un soi-disant mythe féodo-colonial diabolisant l'ethnie favorisée _ Retournement des favorisés avec soutien de la « démocratie non représentative » des Hutu par le système colonial</i>
Le défaut du système d'élection démocratique au Rwanda. Quelle est la faille du système démocratique rwandais ? (Appuie ta réponse sur la démocratie représentative belge et le statut de la communauté minoritaire germanophone)	<i>La communauté minoritaire des Tutsi n'est pas représentée au gouvernement hutu et donc non protégée</i>

Question de recherche n°3

COMMENT LA HAINE RACIALE ÉVOLUE-T-ELLE SOUS LES RÉPUBLIQUES DU RWANDA ?

LA DICTATURE DE KAYIBANDA – 1961 / 1973

ACTIVITÉ 10 : FORMATION D'UN PETIT LEXIQUE PRATIQUE

Les documents suivants évoquent de nouveaux concepts qui vont revenir systématiquement au fil des recherches. Réalisez un petit lexique pratique auquel vous pouvez vous référer en définissant les termes suivants :

PETIT LEXIQUE PRATIQUE		
Grégoire Kayibanda	<i>1^{er} président du Rwanda -> Hutu</i>	DOC.18
M.D.R.	<i>Mouvement Démocratique Républicain -> parti politique hutu</i>	DOC.18
Juvenal Habyarimana	<i>2^e Président rwandais-> Hutu</i>	DOC.18
R.A.N.U. – F.P.R.	<i>Front Patriotique Rwandais (Tutsi + Hutu modérés opposés aux extrémistes)</i>	DOC.18
O.N.U.	<i>Organisation des Nations Unies</i>	DOC.30
Traité d'Arusha	<i>Traité de paix signé entre le FPR et le président hutu du Rwanda en 1993</i>	DOC.30
MINUAR I - II	<i>Mission des Nations Unies au Rwanda pour surveiller l'application du Traité de paix</i>	DOC.30 & 35
R.T.L.M.	<i>Radio Télé Libre des Mille Collines -> radio raciste autorisée par le gouvernement rwandais</i>	DOC.27
Interahamwe	<i>Mouvement de jeunesse en 1972 converti en milice en 1992</i>	DOC.31
Hutu Power	<i>Mouvement hutu ultra nationaliste créé en 1993 - arme le pays pour le génocide</i>	DOC.29 & 35
T.P.I.R.	<i>Tribunal pénal International pour le Rwanda</i>	DOC.35
C.P.I.	<i>Cour pénale internationale</i>	DOC.45

En 1961, la monarchie est abolie et la présidence instaurée avec le parti PARMEHUTU au pouvoir, qui deviendra ensuite le « Mouvement Démocratique Républicain » (MDR). Le 1^{er} juillet 1962, le pays accéda à l'indépendance. La première république, celle de Grégoire Kayibanda, voit le jour dans un Rwanda où les Hutu, déjà majoritaires dans la population, le seront également dans toutes les instances dirigeantes pendant une trentaine d'années. La deuxième république, celle de Juvénal Habyarimana, perpétuera la **racialisat**ion* de la société rwandaise inventée et institutionnalisée par les Blancs : le Tutsi est désormais considéré comme un envahisseur.

ACTIVITÉ 11 : LA COMPRÉHENSION DES CONCEPTS

Lisez les documents n°16 et 17 et expliquez comment le gouvernement de Kayibanda alimente la haine des Hutu contre les Tutsi.

DOC.16

Témoignage de Tatien Ndolimana Miheto, rescapé Tutsi du « petit génocide de Gikongoro » en décembre 1963.

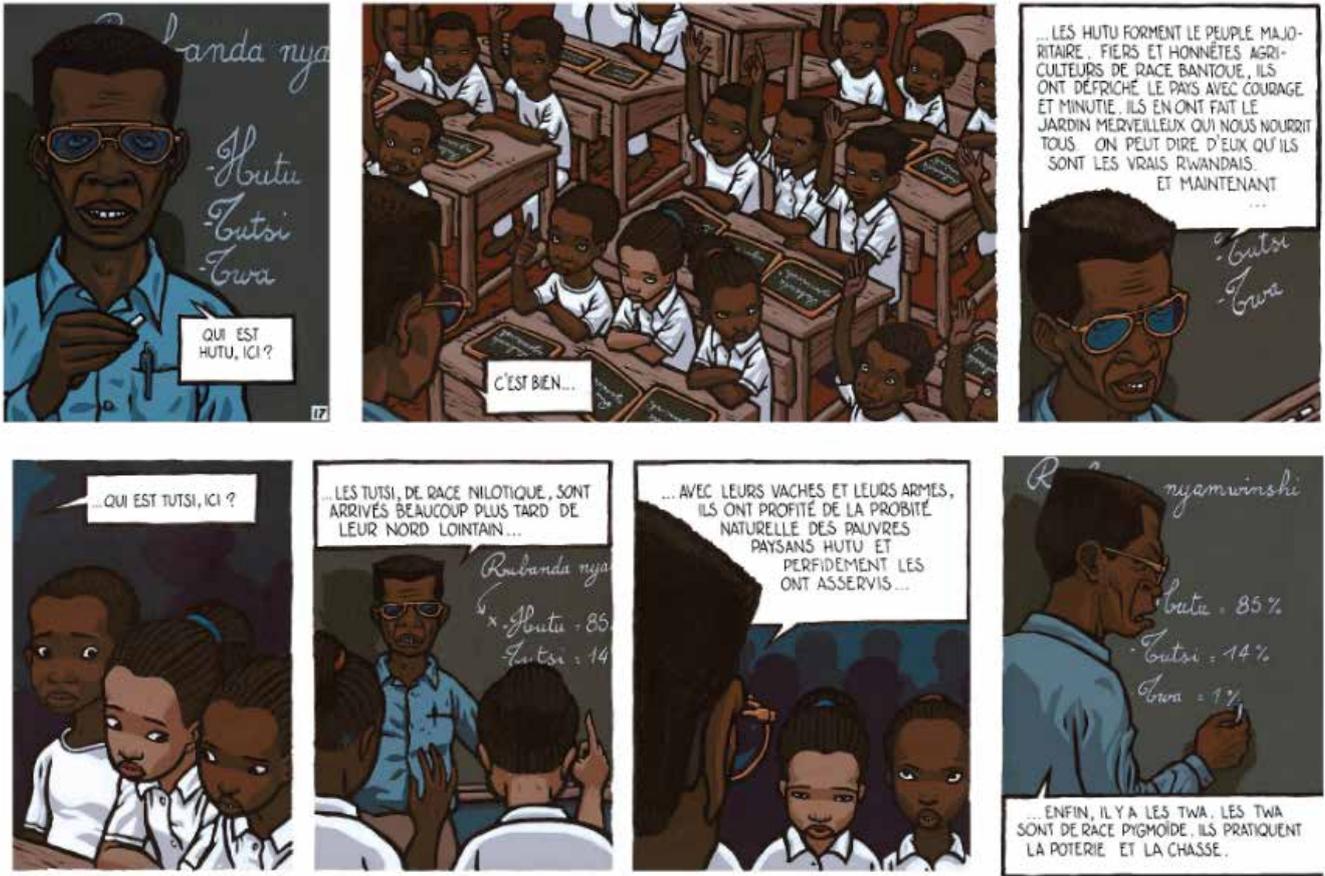


Tatien Ndolimana Miheto © Hainaut Mémoire.

(...) En décembre 1963 commencent les massacres organisés contre les Tutsi (...) On a évalué le nombre de ces premières victimes, grâce aux estimations réalisées par les médias et des étrangers qui étaient sur place au Rwanda, à 20.000 Tutsi tués rien qu'en 10 jours. (...) Ce génocide a été organisé par l'État rwandais comme une façon, disait-il, de décourager les monarchistes qui venaient à peine de perdre le pays et qui, sous forme de petits groupes de guérilleros, attaquaient le Rwanda. Quand les Tutsi réfugiés attaquaient, le gouvernement rwandais, s'en prenait aux Tutsi de l'intérieur. (...)

DOC.17

Bande dessinée. STASSEN Luc. 2000. *Déogratias*. Marcinelles : Dupuis, collection Aire libre.



DOC.18

Le soulèvement contre Kayibanda.



Photo de Grégoire Kayibanda prise lors de son discours du 1er juillet 1962. © UN.

En 1963, la région du Bugesera, insalubre en raison de la présence de nombreux marais, fut le lieu de déportation de Tutsi du nord, rescapés des massacres ethniques qui avaient déferlés en vagues successives sur le pays depuis 1959. Les rescapés sont touchés par le **paludisme*** qui sévit fortement dans la région.

Le Parmehutu s'impose en parti-état unique en 1965, mais cette dictature des Hutu provenant du Sud du pays ne contrôle plus l'armée dont les cadres sont nordistes. Sous la première république, les Tutsi restés au Rwanda sont harcelés constamment car considérés comme occupants illégitimes du pays. Ils sont les boucs émissaires en cas de problème, victimes d'**exactions*** ou de massacres répétitifs.

Au Burundi, à la suite de massacres de milliers de Tutsi, une répression s'abat sur des dizaines de milliers de Hutu. Les missionnaires avancent 100.000 morts touchant d'abord les élites économiques, politiques et intellectuelles. Au Rwanda, agitant le spectre du terrorisme, les dirigeants lancent alors la chasse aux Tutsi dès la première semaine de février 1973. Des listes sont placardées, de cadres, d'enseignants, d'employés Tutsi à qui le «déguepissement» est imposé. Ceux qui ne s'exécutent pas très

rapidement sont exterminés. Aucun chiffre ne pourra être donné, ni pour les morts, ni pour les nouveaux exilés en majorité étudiants du supérieur et cadres administratifs. Dans la nuit du 15 au 16 février 1973, l'Université du Rwanda perdra ainsi, la moitié de ses étudiants, privant le Rwanda d'une relève compétente pour les années à venir et gonflant par là-même la diaspora tutsie. À l'extérieur du Rwanda, un mouvement d'opposition contre la dictature s'organise. Au clivage entre Hutu et Tutsi se substitua un clivage entre les partisans du régime, recrutés pour l'essentiel dans les rangs des Hutu extrémistes du Sud, et une opposition désormais constituée de Tutsi et de Hutu modérés. Ceux-ci s'allient et fondent en 1979 The Rwandese Alliance for National Unity (R.A.N.U.) qui évoluera en Front Patriotique Rwandais (F.P.R.) en 1987. Souvent présenté à l'extérieur du pays comme un mouvement tutsi, ce mouvement est en réalité **multipartite***, au sein de celui-ci, les Tutsi sont certes majoritaires, mais le président est un Hutu. Le FPR est constitué d'une milice tutsie instaurée en Ouganda pour la récupération d'un territoire protégé au Rwanda et désireuse de venger le « petit génocide de Gikongoro » de 1963.

ACTIVITÉ 12 : APPRENTISSAGE DE NOUVEAUX CONCEPTS

Recherche la définition de ces différents concepts

Dictature : *Régime politique par lequel un seul individu et/ou une seule idée politique détiennent tous les pouvoirs*

Ségrégation : *Séparation physique de personnes justifiée par des critères raciaux dans les activités quotidiennes et dans l'exercice des droits civiques*

Diaspora : *Dispersion d'une communauté en dehors de son territoire d'origine*

Terrorisme : *Recours systématique à la terreur pour atteindre un but politique*

Spoliation : *Dépouiller, déposséder quelqu'un de ses biens par la force ou la fraude*

Harcèlement : *Persécuter autrui par la répétition d'actes et de paroles hostiles afin d'affaiblir psychologiquement la victime*

1. Pourquoi peut-on parler d'une dictature ségrégationniste au Rwanda entre 1970 et 1990 ?

À partir de 1970, les Tutsi sont exclus de certains domaines : enseignement, pouvoir ou profession et ont donc moins de droits que les Hutu. Ils sont aussi déportés dans des régions aux conditions de vie rudes.

2. Quelle est la réaction des Tutsi face aux attaques perpétrées contre eux depuis les années 1960 ?

Ils fuient le Rwanda, certains se réfugient dans les pays voisins pour créer un groupe d'opposition politique, des milices et parfois réalisent des actes violents de vengeances contre les populations hutus

DOC.19

Étude sur les facteurs politiques, économiques et sociaux qui ont contribué au génocide de 1994 au Rwanda. Source - CHRÉTIEN, Jean-Pierre. 1999. *The Political, Economic and Social Factors that Contributed to the 1994 Genocide in Rwanda*. Étude commanditée par le GIEP.



Photo de Juvénal Habyarimana et son épouse Agathe Kanziga © Romain Baertsoen.

En juillet 1973, **uncoup d'État*** initié par le général-major Juvénal Habyarimana renverse le gouvernement de Kayibanda et donne le pouvoir aux Hutu du Nord. L'ancien président est alors jugé pour l'**éviction*** de son gouvernement des Hutu du nord et se trouve emprisonné à perpétuité. Habyarimana est élu président et son Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement - le M.R.N.D. est installé comme parti unique. Durant près de 15 années, le pays connut une période d'accalmie pour les Tutsi. Le nouveau gouvernement leur permettait de vivre une existence en grande partie normale pourvu qu'ils se tiennent à l'écart de tous les niveaux de pouvoir et qu'ils renoncent à la politique, au gouvernement et à l'armée.

Durant cette période, le Rwanda continua en grande partie à fonctionner comme auparavant : les cartes d'identité, les quotas ethniques et les sphères d'exclusivité ethnique demeuraient des caractéristiques de la société.

L'armée tout entière ne comptait qu'une poignée d'officiers tutsis et on décourageait les officiers d'épouser des femmes tutsies. Un Tutsi siégea dans un conseil des ministres de 25 à 30 ministres et 2 Tutsi siégèrent à un **parlement*** de 70 membres. Par ailleurs, le secteur privé était maintenant ouvert et de nombreux Tutsi prospéraient dans les affaires - certains avaient même très bien réussi et dominaient en grande partie le commerce international. Quelques entrepreneurs tutsis avaient établi des relations cordiales et une certaine influence auprès de hauts fonctionnaires du gouvernement. Les **quotas ethniques*** étaient encore en place, mais ils n'étaient plus respectés aussi rigoureusement et l'on savait que les Tutsi avaient nettement plus que les 9 pour cent des places auxquelles ils avaient droit dans les écoles, les universités, les professions et même la fonction publique. La vie était loin d'être idéale pour les Tutsi du Rwanda, mais elle était incontestablement meilleure que ce qu'elle avait été depuis des années.

> JE RÉPONDS À LA QUESTION N°3

Sous les deux premières républiques, la haine raciale est alimentée par au moins 4 décisions politiques (la réponse peut être davantage développée par l'enseignant) :

1. *Déportation des Tutsi dans des régions insalubres*
2. *Massacres ou chasse aux Tutsi*
3. *Continuation de la racialisation et ségrégation avec quota ethnique, carte d'identité avec spécification du groupe et sphère d'exclusivité en politique*
4. *Relations avec les Tutsi par le mariage ou par solidarité découragées*

II.4. Les causes du génocide

Question de recherche n°4

QUELS SONT LES ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS DU GÉNOCIDE DE 1994 ?

ACTIVITÉ 13 : DÉCOUVERTE DES FACTEURS DÉCLENCHEURS INTERNES ET EXTERNES AU RWANDA

Utilisez les documents n°20 à 23 pour compléter le tableau page 30 reprenant les facteurs déclencheurs.



L'Assemblée nationale* de France. « Accord particulier d'assistance militaire du 18 juillet 1975 » dans *Les accords de coopération entre la France et le Rwanda*. Consulté le 19/03/2019.



ACCORD PARTICULIER D'ASSISTANCE MILITAIRE

- 8

Le Gouvernement de la République française et
Le Gouvernement de la République rwandaise sont
convenus des dispositions suivantes :

ARTICLE I.

a)- Le Gouvernement de la République française met à la disposition du Gouvernement de la République rwandaise les personnels militaires français dont le concours lui est nécessaire pour l'organisation et l'instruction de la Gendarmerie rwandaise.

ARTICLE 7.

Le Gouvernement de la République rwandaise peut s'adresser au Gouvernement de la République française pour la fourniture de matériels militaires à titre gratuit ou onéreux.

ARTICLE 8.

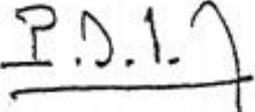
Cet accord prend effet à la date de sa signature.

ARTICLE 9.

Le présent Accord est conclu pour une durée d'un an à compter de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an au cours desquelles il peut être dénoncé à tout moment par l'un ou l'autre des deux Gouvernements, cette dénonciation prenant effet Quatre Vingt Dix jours après sa notification à l'autre Gouvernement.

Fait à Kigali, le 18 juillet 1975

Par le Gouvernement de la
République française
Le Ministre des Affaires
Étrangères et de la Coopération


Pierre DELABRE

Pour le Gouvernement de la
République rwandaise
Le Ministre des Affaires
Étrangères et de la Coopération


Aloys NSEKALIJE



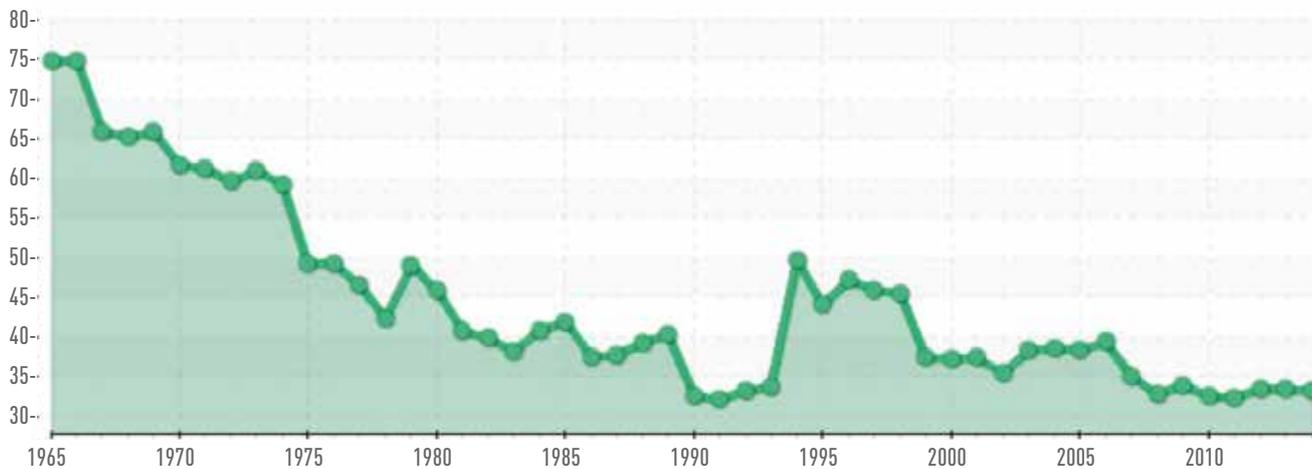
Entraînement de soldats rwandais par les militaires français, 1994. © Peter Turnley.

Face aux agressions répétées aux frontières du Rwanda par la R.A.N.U. qui tente un retour des exilés à partir de l'Ouganda, les Français promettent d'aider les Rwandais par crainte d'une invasion d'un pays francophone par un ennemi anglophone.

DOC.21

Production agricole du Rwanda de 1965 à nos jours d'après la Banque mondiale (2015).
Source : Actualitix.com

Le pourcentage de la population consommant moins de 1600 calories par jour (niveau en dessous de celui de la famine) était de 9 % en 1982, 40 % en 1990.



DOC.22

Évolution démographique du Rwanda (1961-2003) d'après la Banque mondiale.



Ce que craint le président Habyarimana est surtout un retour en masse des réfugiés tutsis partis en 1973 ; et dont le nombre s'élève alors à 70.000 individus. Selon lui, cela ne ferait qu'aggraver le problème d'une population déjà saturée avec des familles qui ont en moyenne 8 enfants. La population a augmenté de manière fulgurante entre les années 1970 et la fin des années 1980 avec une densité de 760 personnes au km² (pour 286 habitants au km² à Liège).

Les **élites*** rwandaises, profondément catholiques, refusent d'évoquer ce problème par un contrôle des naissances et une diffusion des contraceptifs. Une politique d'autant plus dangereuse sur le plan de la santé publique puisque le pays est durement touché par l'épidémie de **sida***.

Jared Diamon, *Effondrement : comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, 2005, Viking Press, New York.

Lors de l'instauration du régime **autocratique*** hutu (1962), celui-ci conserva de l'époque coloniale le contrôle gouvernemental des exportations de café. Les lois obligeaient les fermiers à cultiver le café et à le vendre au gouvernement à un prix bien inférieur au prix du marché international. Le gouvernement pouvait alors empocher le profit et le redistribuer aux fonctionnaires, politiciens et leurs « amis ». Ce système était inévitablement un foyer de corruption et d'appauvrissement pour les Rwandais. En fait, les revenus du café pillés par le gouvernement étaient utilisés pour acheter le maintien de la **dictature***.

Vers la fin des années 1980, le prix mondial du café s'écroula sur les marchés internationaux. L'Accord International sur le Café qui maintenait les prix fut aboli, ce qui eut comme effet de réduire drastiquement les revenus du gouvernement rwandais. N'ayant plus accès à autant de revenus pour maintenir son **hégémonie***, le gouvernement diminua le prix payé aux fermiers de manière à maintenir ses profits, ce qui engendra beaucoup de ressentiment au sein de la population. Le gouvernement hutu jeta alors le blâme sur les Tutsi comme cause des problèmes économiques du pays, faisant appel à une forme de **nationalisme*** ethnique.

Un autre élément de crise économique s'explique par son organisation quasi-**communiste***, centralement planifiée et très **protectionniste*** entre 1961 et 1990. Ce qui avait pour conséquence de placer toutes les entreprises sous le contrôle de l'État avec une absence totale de liberté de circulation des produits. En 1990, le taux moyen d'importation était de 34,8% et ne répondait pas aux besoins de la population grandissante.

La société minière Somirwa, créée en 1973 de la fusion de plusieurs petites sociétés qui exploitaient les mines d'étain du Rwanda n'est plus viable. La société apportait 49% de ses revenus à l'État rwandais et 51% au groupe Géomine, entreprise coloniale installée au Zaïre (actuelle République Démocratique du Congo). La Somirwa ne rassembla jamais de minerais en suffisance pour être rentable et la faillite fut annoncée début des années 1990, entraînant avec elle 25% du revenu de l'État rwandais et réduisant 8000 travailleurs au chômage.

En ce début des années 1990, 90% des Rwandais vivent sans emploi, sans terre, exclus de la société. Cette vague de pauvreté inédite crée de l'incertitude pour les jeunes dans leurs perspectives d'avenir. Une violence structurelle s'installe entre les 90% très pauvres et les 10% extrêmement riches, créant de la colère et de la frustration. Ces jeunes désemparés deviennent des éléments que les milices extrémistes vont facilement recruter.

En recherche désespérée de crédits, l'État rwandais se soumet à la volonté du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale et dévalue fortement sa monnaie nationale, celle-ci n'a plus aucune valeur. Devant la montée des prix, plus aucune famille ne parvient à acheter les **denrées*** nécessaires à sa survie. Les programmes sociaux sont eux aussi touchés par ce programme d'**austérité*** avec une augmentation des frais de scolarité et des soins de santé, plus aucune aide sociale n'est prise en charge par l'État.

> JE RÉPONDS À LA QUESTION N°4

FACTEURS INTERNES	FACTEURS EXTERNES
<ol style="list-style-type: none"> 1. Mauvaises récoltes (DOC.21) et faible exportation (DOC.23) entraînant la famine 2. Crise politique -> corruption 3. Crise économique -> faillite Somirwa 4. Crise monétaire : monnaie dévaluée 5. Crise sociale : 90% de la population est au chômage, l'état ne prend plus rien en charge 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutien militaire par la République française 2. Faillite Somirwa provoquée par le groupe Géomine 3. Menace du retour de 70.000 réfugiés Tutsi sur le territoire saturé en population 4. Écroulement du prix mondial du café 5. Crédit octroyé par le FMI fait dévaluer la monnaie nationale

Question de recherche n°5

COMMENT PEUT-ON EXPLIQUER CETTE PHRASE

« LES MOTS ONT ÉTÉ UTILISÉS POUR COMMETTRE LES MEURTRES À L'AVANCE » ?

ACTIVITÉ 14 : LES MÉDIAS DE LA HAINE

Analysez les documents n°24 à n°28 pour expliquer en quoi le processus de haine se développe dans les médias. Donnez également la définition du processus de « déshumanisation » des Tutsi mis en place par ces médias.

DOC.24

« Les dix Commandements des Bahutu », article du 6 décembre 1990 paru dans le journal *Kangura*.

5. VOICI LES 10 COMMANDEMENTS.

1. Tout Muhutu doit savoir que Umututsikazi où qu'elle soit, travaille à la solde de son ethnité tutsi. Par conséquent, est traître tout Muhutu :
 - qui épouse une mututsikazi ;
 - qui fait d'une Umututsikazi sa concubine ;
 - qui fait d'une Umututsikazi sa secrétaire ou sa protégée.
2. Tout Muhutu doit savoir que nos filles Bahutukazi sont plus dignes et plus consciencieuses dans leur rôle de femme, d'épouse et de mère de famille. Ne sont-elles pas jolies, bonnes secrétaires et plus honnêtes !
3. Bahutukazi, soyez vigilantes et ramenez vos maris, vos frères et vos fils à la raison.
4. Tout Muhutu doit savoir que tout Mututsi est malhonnête dans les affaires. Il ne vise que la suprématie de son ethnité.

« RIZABARA UWARIRAYE »

Par conséquent, est traître tout

Muhutu :

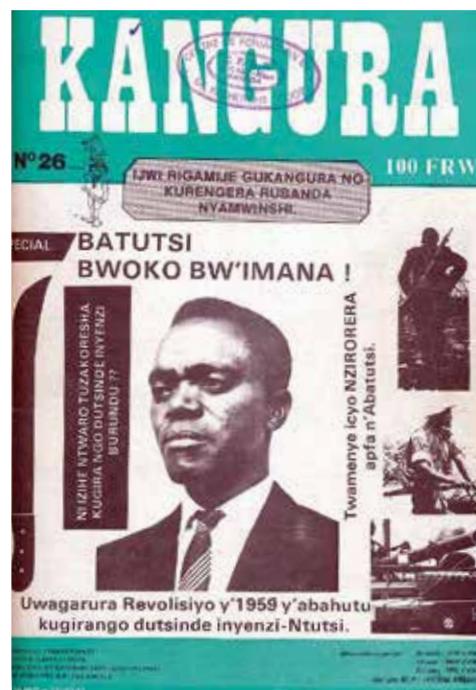
- qui fait alliance avec les Batutsi dans ses affaires ;
- qui investit son argent ou l'argent de l'Etat dans une entreprise d'un Mututsi ;
- qui prête ou emprunte de l'argent à un Mututsi ;
- qui accorde aux Batutsi des faveurs dans les affaires (l'octroi des licences d'importation, des prêts bancaires, des parcelles de construction, des marchés publics...)

5. Les postes stratégiques tant politiques, administratifs, économiques, militaires et de sécurité doivent être confiés aux Bahutu.
6. Le secteur de l'Enseignement (élèves, étudiants, enseignants) doit être majoritairement Hutu.
7. Les Forces Armées Rwandaises doivent être exclusivement Hutu. L'expérience de la guerre d'octobre 1990 nous l'enseigne. Aucun militaire ne doit épouser une Mututsikazi.
8. Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi.
9. — Les Bahutu, où qu'ils soient doivent être unis, solidaires et préoccupés du sort de leurs frères Bahutu.
 - Les Bahutu de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda doivent rechercher constamment des amis et des alliés pour la Cause Hutu, à commencer par leurs frères bantous.
 - Ils doivent constamment contrecarrer la propagande tutsi.
 - Les Bahutu doivent être fermes et vigilants contre leur ennemi commun tutsi.
10. La Révolution Sociale de 1959, le Référendum de 1961, et l'Ideologie Hutu, doivent être enseignés à tous Muhutu et à tous les niveaux. Tout Muhutu doit diffuser largement la présente idéologie. Est traître tout Muhutu qui persécute son frère Muhutu pour avoir lu, diffusé et enseigné cette idéologie.

DOC.25

Kangura signifiant « Réveille ! » est un bimensuel indépendant fondé au printemps 1990, s'illustrant particulièrement dans la diffusion de la haine anti-Tutsi par ses articles et ses caricatures.

Un an plus tard, en novembre 1991, la couverture du journal s'ornait d'un portrait de Grégoire Kayibanda à gauche duquel figurait, à la verticale, une machette. Entre les deux représentations figurait cette légende on ne peut plus explicite : « Quelles armes pourrons-nous utiliser pour vaincre définitivement les inyenzi ? » Le qualificatif de « cafard » accolé aux Tutsi était récurrent.



Page de couverture du journal extrémiste *Kangura* n°26, novembre 1991 © ORINFOR, D.R.

DOC.26

Caricature parue dans *Kangura* et reproduite dans CHRÉTIEN, Jean-Pierre. 2000. *Rwanda. Les médias du génocide*. Paris : Karthala.



Dans la caricature représentant Hassan Ngeze (allongé sur le divan), le directeur du journal extrémiste « Kangura » se fait psychanalyser par la presse démocratique.

DOC.27

Extrait de CHRÉTIEN, Jean-Pierre et KABANDA, Marcel. 2013. *Rwanda. Racisme et génocide*. Paris : Belin.

La radio fut également un agent de diffusion de la haine. Ainsi, la « Radio Télévision Libre des Mille Collines » diffusa délibérément, en mars 1992, une fausse nouvelle révélant l'existence d'un soi-disant « complot » du F.P.R. visant à éliminer 22 personnalités du gouvernement rwandais. Cette annonce entraîna le massacre d'environ 300 Tutsi dans le Bugesera. Ces tueries furent une répétition générale du génocide. Les « cafards » tutsis étaient décrits aux habitants, comme ayant des queues, des cornes et des oreilles pointues. La R.T.L.M. ne cesse de vomir sa haine non seulement contre les Tutsi mais encore contre le processus d'Arusha qui allait permettre aux « cafards » tutsis de s'installer dans nombre des principaux postes de l'État. Ce média est d'autant plus important dans le processus de mobilisation des consciences qu'il est directement accessible à une population en grande majorité analphabète. Tout le monde écoutait cette radio dont les animateurs avaient été formés en Europe pour développer des émissions très dynamiques avec des musiques à la mode et des blagues remplies d'allusions racistes. »

DOC.28

Extrait de PRUNIER, Gérard. 1998. *Rwanda : le génocide*. Paris : Dagorno.

L'**idéologie extrémiste*** qui s'installe par ces différents canaux de diffusion se construit sur l'idée que la collectivité est menacée par un ennemi. L'affrontement contre ce danger commun renforce la **cohésion*** du groupe et fait disparaître les divisions internes. Ce sont ces peurs de l'Autre qui nourrissent le sentiment d'appartenance au groupe.

On s'attache à mettre en évidence les différences que le groupe a avec l'Autre et on évite d'évoquer les similitudes partagées avec celui-ci. Chacun gagne des nouvelles identités **antagonistes***. De là, se construisent également des idées **nationalistes*** selon lesquelles il faut valoriser l'identité nationale et éliminer l'ennemi étranger qui tente de saboter la nation de l'intérieure.

Cet ennemi travaille à détricoter l'ordre de la nation car il souhaite en secret faire effondrer celle-ci pour mettre son propre système de valeurs à la place, en se débarrassant de ceux qui l'en empêchent. On est donc dans une dynamique de détruire pour ne pas être soi-même détruit. Dans cette **idéologie nationaliste***, celui qui pense différemment est un ennemi, même les Hutu modérés doivent être anéantis car ils complotent aussi contre le système et sont considérés comme des traîtres agissant contre la « majorité démocratique ». Toutes les difficultés rencontrées dans le pays sont dues à l'ennemi intérieur qui complot sans cesse pour la destruction de la nation et comme depuis longtemps, le Tutsi est considéré comme un envahisseur venu du Nord de l'Afrique, il est facilement repérable.

Le mythe du cafard, inyenzi en kinyarwanda, s'installe pour qualifier les Tutsi qui ont fui le pays lors de la création de la République et qui tentent de s'y infiltrer, comme un cafard entrerait dans une maison saine pour l'infecter⁶. »

Le vocable utilisé vise systématiquement à banaliser les méfaits pour déculpabiliser les futurs assassins. On ne tue pas, on « travaille ». Dans cette manœuvre, des termes liés à l'activité agricole sont systématiquement utilisés. Pour qualifier le meurtre d'un homme, on évoque « la fauche du Tutsi » et pour parler de l'assassinat de femmes et d'enfants, on dira que l'on « arrache les mauvaises herbes à la racine ».

> JE RÉPONDS À LA QUESTION N°5

Mots sélectionnés pour banaliser les violences, dédramatiser le meurtre par un langage.....

Métaphorique.....

L'appel au génocide a été diffusé massivement par les Mass media comme la presse et la radio.....

.....

Question de recherche n°6

EN QUOI LES ÉVÉNEMENTS DU BURUNDI ET DE LA SOMALIE ONT-ILS JOUÉ UN RÔLE DANS LE DÉCLENCHEMENT DU GÉNOCIDE DES TUTSI AU RWANDA ?

La guerre civile de 1990

ACTIVITÉ 15 : ANALYSE DES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE CIVILE MENANT AU GÉNOCIDE DE 1994

Utilisez les document n°29 à 31 pour identifier les conséquences de la guerre civile du Rwanda.

Les conséquences de la guerre civile au Rwanda entre 1990 et 1994 :

1. Le nombre important de victimes mène au développement d'un mouvement ultranationaliste
 -> Hutu power.....
2. Implication des Nations Unies avec le Traité d'Arusha et intervention de la Minuar.....
3. Entraînement des milices hutu par les Français.....
4. Sabotage de l'application du Traité d'Arusha par l'entourage corrompu du président rwandais.....
5. Création de milices extrémistes pour lutter contre la tentative de renversement du gouvernement par le FPR.....

⁶ Propos recueillis lors de l'interview de Ferdinand Nahimana sur les ondes de RTLm pour évoquer le lien des Tutsi avec le FPR, cité par Jean-Pierre Chrétien, *Rwanda. Les médias du génocide*, Karthala, Paris, 1995.

DOC.29

Le Hutu Power.

Alors que le climat s'était peu à peu radouci au Rwanda avec des années successives d'une relative paix, les tensions furent ravivées par l'entourage du président Habyarimana, appelé l'Akazu. Ce terme en kinyarwanda signifie la « petite maison » et renvoie aux individus formant le cercle rapproché du président, dont l'épouse joua un rôle de rassemblement. Les membres de l'Akazu s'illustraient essentiellement dans des actes de **corruption***, abusant de leurs pouvoirs pour s'enrichir de manière **illicite***. Ils mettent en place des réseaux politiques et économiques qui leur assurent en outre des ressources illégales : trafic d'armes, de drogue, de gorilles du Parc national des Virunga.

Cette **corruption*** dictatoriale donne au F.P.R. mobilisé en Ouganda une bonne raison de tenter un renversement du gouvernement. Les troupes entrent au Rwanda en octobre 1990. La guerre civile commence et fait de nombreuses victimes dans les deux camps. Suite à une victoire importante du F.P.R., un mouvement ultra nationaliste, « le « Hutu Power » est créé en 1993. Ce mouvement voit dans l'anéantissement totale du Tutsi la solution finale aux problèmes du pays. De nombreuses milices sont créées et armées par le gouvernement.

DOC.30

L'intervention de l'Organisation des Nations Unies.



Rencontre entre Juvénal Habyarimana et Alexis Kanyarengwe à Arusha le 4 août 1993 © Gaspard Musabyimana.

Pour mettre un terme aux affrontements, les Nations Unies font pression sur le président rwandais pour la signature d'un traité de paix avec le F.P.R. Le 4 août 1993, Habyarimana rencontre le président du F.P.R., **Alexis Kanyarengwe*** à Arusha, en Tanzanie pour organiser un cessez-le-feu. Le président rwandais s'engage à ouvrir son gouvernement à d'autres partis et à mettre en place un État de droit rendant égales les 3 communautés du Rwanda. Il accepte également le retour des réfugiés ainsi que la fusion des deux armées en présence.

Le Conseil de sécurité crée la Mission des Nations Unies d'Assistance au Rwanda, MINUAR pour surveiller le cessez-le-feu sur place entre les rebelles tutsis du F.P.R. et les forces gouvernementales ainsi que pour assurer la sécurité, notamment à Kigali. La MINUAR était une force armée de 2548 hommes, dont un **contingent*** de 370 militaires belges qui formait l'ensemble le mieux équipé.

La mise en place effective du traité sera peu développée, fortement freinée par l'entourage du président.

DOC.31

Les Interahamwe.



Photographie de Peter Turnley de l'agence Corbis avec la légende *While a French soldier on patrol walks past, a group of Hutu militia men trains. (Pendant qu'un soldat français réalise une opération de surveillance, un groupe de miliciens hutus s'entraîne) 1992.*



Interahamwe. © Collectif partiecivilesrwanda.fr

Le mouvement « Interahamwe » est un groupement de jeunesse fondé par le M.R.N.D. en 1973 à la demande du président Habyarimana pour encadrer les jeunes rwandais dans les tâches d'intérêt général. Ce terme désigne d'ailleurs « ceux qui travaillent ensemble pour un objectif commun ». À partir du début des années 1990, des proches du président vont transformer ce mouvement en milice en recrutant de nouveaux adhérents parmi les populations pauvres, entraînés sous un prétexte de « défense civile » à partir de 1992. Alors que l'idée de départ était de rassembler des jeunes, il s'agit à présent de **radicaliser*** des individus rendus vulnérables par la société. Ce groupe militaire combattit en avril 1994 aux côtés d'autres milices ainsi que des Forces Armées Rwandaises et de la gendarmerie.

DOC.32

Extrait de MBEKO, Patrick et NGBANDA, Honoré. 2014. *Stratégie du chaos et du mensonge : Poker menteur dans l'Afrique des Grands Lacs*. Montréal : Editions de l'Erablière.

En juin 1993, le Burundi organise ses premières élections **pluralistes*** et démocratiques mettant ainsi fin à des décennies de régimes autoritaires à parti unique. Melchior Ndadaye (40 ans), un politicien hutu du Front pour la démocratie du Burundi (FRODEBU), est élu président de la République.

Plutôt que de **monopoliser*** le pouvoir que venait de lui confier le peuple à travers les urnes, Melchior Ndadaye décide de co-diriger le pays avec le parti des vaincus. À cet effet, il nomme Sylvie Kinigi, une Tutsi de l'UPRONA, au poste de premier ministre. Ce geste de Ndadaye est porteur d'espoir aussi bien pour les Burundais, habitués à se battre, que pour les Rwandais qui sont en négociation de paix à Arusha.

L'exemple burundais était la preuve que Hutu et Tutsi du Rwanda pouvaient cohabiter pacifiquement en ce temps d'extrême tension sociopolitique. Cet espoir est rapidement détruit lorsque, dans la nuit du 21 octobre, le palais présidentiel est attaqué par des militaires. Le président Melchior Ndadaye est sauvagement assassiné à coups de baïonnette. Au Rwanda voisin, cet assassinat provoque une incroyable onde de choc. Le raisonnement de la plupart des Hutu rwandais à ce moment-là est simple : si Melchior Ndadaye est assassiné par les Tutsi malgré sa politique d'ouverture symbolisée par l'octroi de portefeuilles importants à des Tutsi, alors l'accord de paix négocié à Arusha n'a aucune chance d'aboutir.

L'afflux des réfugiés hutus burundais au Rwanda et leurs récits sur les **exactions*** commises par les **putschistes*** tutsis traumatisent la population hutue rwandaise qui se **radicalise*** en masse.

DOC.33

DESFORGES, Alison. 1999. *Aucun témoin ne doit survivre. Le Génocide du Rwanda*. Human Rights Watch & Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme. Paris : Karthala.



Soldat de l' ONUSOM en 1993 © www.ame-france.eu

Le 3 octobre 1993, soit deux jours avant l'adoption de la Résolution 872 créant la MINUAR, 18 soldats américains opérant dans la force de l'ONUSOM (Opération des Nations Unies en Somalie) sont tués en Somalie dans des circonstances atroces. Ceci créa un grand émoi dans l'opinion publique aux États-Unis et provoqua le retrait des forces américaines de cette opération. Ce malheureux précédent a pesé très lourd dans la définition du mandat de la MINUAR lors du vote de la Résolution 872. Pour les États-Unis, membre influent du Conseil de Sécurité, après ce qui venait de se passer en Somalie, l'engagement sur le terrain devait se limiter à l'observation et non à l'intervention, l'usage de la force ne devant être utilisé qu'en cas de légitime défense.

> JE RÉPONDS À LA QUESTION N° 6

LES ÉVÉNEMENTS	LES CONSÉQUENCES POUR LE RWANDA
AU BURUNDI <i>Assassinat du président Ndadaye pour anéantir son projet de paix entre les communautés</i>	<i>Diffusion de l'idée que les accords d'Arusha n'ont aucune chance d'aboutir</i>
EN SOMALIE <i>Assassinat de soldats américains opérant pour l'ONU -> retrait des troupes</i>	<i>Les soldats envoyés par l'ONU doivent uniquement observer et ne peuvent plus intervenir suite aux événements en Somalie</i>

Question de recherche n°7

QUEL A ÉTÉ LE RÔLE FACILITATEUR DE LA MINUAR ET DE L'OPÉRATION TURQUOISE DANS LE GÉNOCIDE DES TUTSI AU RWANDA ?

ACTIVITÉ 16 : DÉCOUVERTE DES ÉVÉNEMENTS CHAOTIQUES MENANT AU GÉNOCIDE

Dans sa bande dessinée *Déogratias*, Luc Stassen évoque l'assassinat du président hutu. Lisez cet extrait puis, expliquez ce que le présentateur de la radio demande aux auditeurs de faire.

DOC.34

Le chaos menant au génocide – 6 avril 1994



STASSEN, Luc. 2000. *Déogratias*. Marcinelles : Dupuis – Aire Libre.



QUE SE PASSE-T-IL ?

ON A TUÉ HABYARIMANA.

... NOUS DEMANDONS À TOUS NOS VALEUREUX FRÈRES HUTU DE NE PAS LAISSER CE CRIME IMPUNI. LEVEZ-VOUS, NOS FRÈRES! LEVEZ-VOUS ET ALLEZ AU TRAVAIL! AFFÛTEZ VOS OUTILS, SOULEVEZ VOS GOURDINS! IL FAUT ÉRADICER CETTE RACE DE CANCRELATS! CHERCHEZ-LES DANS TOUS LES TROUS...



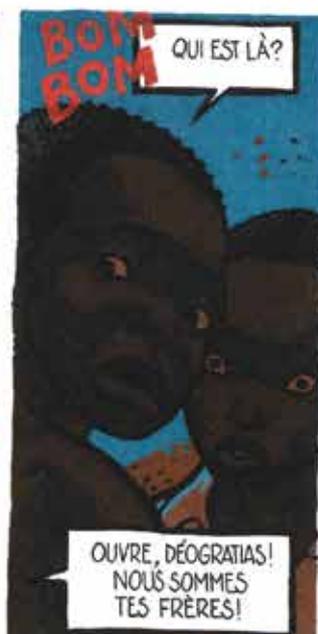
... IL FAUT QU'IL NE RESTE PAS UN SEUL DE CES INSECTES DANS TOUT LE ... *croûic*

ASSEZ !



BÉNIGNE, IL NE FAUT PAS QUE TU SORTES D'ICI. IL FAUT QUE TU RESTES DANS LA CHAMBRE LE TEMPS QUE LES CHOSE SE SOIENT CALMÉES.

MAIS... MA MÈRE?... ET MA SŒUR?...



BOM BOM QUI EST LÀ?

OUVRE, DÉOGRATIAS!
NOUS SOMMES TES FRÈRES!



VITE! CACHE-TOI SOUS LE LIT!

OUVRE, DÉOGRATIAS!

BOM BOM

J'ARRIVE!



QU'EST-CE QUE VOUS VOULEZ?



T'ES SEUL, DÉOGRATIAS?

COMME TU VOIS.

Le 6 avril, de retour de Tanzanie où il a accepté de mettre en place les institutions de transition prévues par les accords d'Arusha, le président Habyarimana est abattu par un tir de **roquette*** d'origine non clairement établie alors que son avion, un Falcon 50 offert par **François Mitterrand***, est en phase d'atterrissage. A son bord, le nouveau président du Burundi, Cyprien Ntaryamira, trouvera également la mort.

ACTIVITÉ 17 : CHRONOLOGIE DES FAITS IMPORTANTS

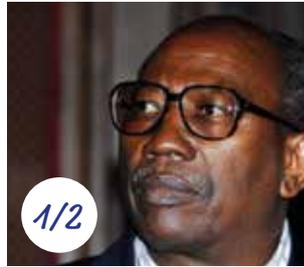
Pour chacun de ces personnages importants dans l'histoire du génocide, indique le numéro du commentaire qui leur correspond. Attention, plusieurs commentaires peuvent être attribués à une même personne alors que d'autres ne se rapportent à aucun des personnages illustrés.



Théodore Sindikubwabo ©The Rwandan



Agathe Uwilingiyimana © RFI.



Bernard Ntuyahaga © Photo AFP.



Willy Claes © britannica.com



Colonel Luc Marchal © Yves Herman / Reuters



Général Roméo Dallaire © Ryan Remiorz



Hervé Bradol © MSF



Guillaume Ancel © bhinfo.fr

Commentaire n°1

Extrait de l'article publié par leexpress.fr. « Rwanda : nouveau procès à Bruxelles ». 19.04.2007.

... « Le commandant Ntuyahaga, 55 ans, est accusé d'avoir fait assassiner, à l'aube du 7 avril 1994 et quelques heures après que l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana eut été abattu, le premier ministre Agathe Uwilingiyimana, chef de file des Hutu de l'opposition modérée, alors qu'elle s'appretait à lancer un appel à l'unité nationale à la radio. » ...

Commentaire n°2

RUGIRIRIZA, Ephrem. 30/11/2007. « Rwanda/Belgique - Bernard Ntuyahaga condamné à 20 ans de prison ». In JUSTICEINFO.NET.

Bruxelles, 5 juillet 2007 (FH) – L'ex-major rwandais Bernard Ntuyahaga a été condamné jeudi à 20 ans de prison. Les jurés de la cour d'assises l'avaient reconnu coupable, mercredi, de l'assassinat de dix Casques bleus belges le 7 avril 1994, ainsi que des homicides de plusieurs familles et d'un nombre indéterminé de personnes à Kigali entre le 6 avril et le 6 juin.

Le procureur avait requis la perpétuité. « Il n'a jamais eu ni regrets, ni remords », a-t-il déclaré dans son réquisitoire, ajoutant : « Encore aujourd'hui, il reste un fidèle entre les fidèles à la cause des extrémistes hutus ». Néanmoins, la Cour et le jury lui ont reconnu des circonstances atténuantes. « Il faut se replacer dans le contexte socio-culturel du Rwanda, explique l'arrêt lu par la présidente Karin Gérard. Des violences ethniques et des tensions régionales existaient bien avant 1994. » A également été retenu le fait que Bernard Ntuyahaga a sauvé la vie de « certains Tutsis, non pour en tirer profit mais en raison de liens d'amitié réels ». La présidente a ajouté qu'il fallait tenir compte de la place de l'ex-officier des Forces armées rwandaises (FAR), qui n'était « qu'un maillon dans une chaîne importante ». ... Pendant les débats, Bernard Ntuyahaga a constamment évité de répondre aux questions lui demandant s'il

reconnaissait l'existence du génocide des Tutsis au Rwanda en 1994. Cependant, pour Me Philippe Lardinois, qui représente des parties civiles, il s'agit d'une peine « juste » au regard des faits retenus. Les soldats de la MINUAR (Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda) ont été désarmés le 7 avril 1994 au matin chez le Premier ministre Agathe Uwilingiyimana. Ils devaient l'escorter à la radio nationale d'où elle devait lancer un appel au calme. Bernard Ntuyahaga les a alors emmenés au camp militaire de Kigali où il « n'a pas hésité à les abandonner à la rage des soldats présents après avoir répandu la rumeur que les Belges avaient tiré sur l'avion présidentiel », la veille, selon l'arrêt de la Cour. Le major a toujours prétendu avoir croisé les Casques bleus « par hasard » alors qu'il se rendait à son travail au camp Kigali. Il disait les avoir emmenés en minibus vers ce qui était pour lui un « lieu sûr » et n'être pour rien dans le massacre, provoqué, selon lui, par une mutinerie. Suite à la mort des Casques bleus, alors que le génocide commençait, la Belgique retirait son contingent de la MINUAR, alors que c'était le seul qui pouvait prétendre à une certaine efficacité. Également reconnu responsable d'assassinats commis dans son quartier de Kiyovu et sur des barrières, ainsi que des homicides d'un « nombre indéterminé de personnes » à Kigali entre le 6 avril et le 6 juin,

Bernard Ntuyahaga a en revanche été acquitté de l'assassinat du Premier ministre Agathe Uwilingiyimana, tuée à sa résidence, et de ceux qu'on l'accusait d'avoir commis à Butare (sud). L'acquittement pour l'assassinat du Premier ministre a suscité la déception des parties civiles rwandaises. Elles estiment qu'en étant à Agathe Uwilingiyimana son escorte de la MINUAR alors que sa résidence était attaquée par des éléments des FAR, Bernard Ntuyahaga la livrait à une mort certaine qu'il ne pouvait ignorer. L'avocat de la famille du Premier ministre, Me Eric Gillet, a rappelé que d'autres personnes étaient jugées au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour cet assassinat, et qu'un acquittement y serait « beaucoup plus grave ». ... Bernard Ntuyahaga s'était rendu en Belgique en 2004 après un long parcours judiciaire au TPIR puis devant les juridictions tanzaniennes. La Belgique avait lancé contre lui un mandat d'arrêt international dès 1995. Son procès, qui a débuté le 19 avril devant la cour d'assises de Bruxelles-Capitale, a duré 11 semaines. Il s'agissait du troisième en lien avec le génocide rwandais, après ceux de 2001 et de 2005, pour lequel la Belgique appliquait sa loi dite de « compétence universelle ». BF/AT/GF © Agence Hirondelle.



Lt LOTTIN
Thierry
28.12.1964



1Sgt LEROY
Yannick
15.02.1965



Cpl BASSINNE
Bruno
31.12.1966



Cpl DEBATTY
Alain
18.11.1964



Cpl DUPONT
Christophe
30.09.1968



Cpl LHOIR
Stephane
05.04.1966



Cpl MEAUX
Bruno
23.11.1965



Cpl PLESCIA
Louis
24.07.1961



Cpl RENWA
Christophe
17.08.1967



Cpl UYTTEBROECK
Marc
02.05.1968

Paras belges assassinés. © patrianostra.

Commentaire n°3

Extrait du télégramme reçu le 7 avril 1994, par le général Dallaire et envoyé par ses supérieurs au siège de l'ONU.

Source : Rapport de la Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda, en ligne : Sénat de Belgique (date d'accès : 10 février 2000).

« Vous devez tout faire pour ne pas compromettre votre **impartialité*** et ne pas agir au-delà de votre **mandat***. Mais vous pouvez exercer votre pouvoir discrétionnaire si cela est essentiel pour l'évacuation des **ressortissants*** étrangers. Ceci ne doit pas, et nous insistons sur ce point, s'étendre à la participation à des combats éventuels, sauf en cas de légitime défense ».

Commentaire n°4

Extrait de l'audition du ministre d'État belge **Willy Claes*** le 24 juin 1997. Source : Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda. Compte rendu analytique des auditions.

...« Le 12 avril, le cabinet restreint du Conseil de sécurité national décide le retrait des troupes belges. Il invoque les arguments suivants :

- Toute base d'application des accords d'Arusha a été réduite à néant. Les conditions générales pour une opération de maintien de la paix ne sont plus remplies.

- Ensuite, le danger d'un nouvel incident mortel avec des Casques bleus et plus particulièrement avec des Casques bleus belges n'est pas illusoire.

- Enfin, on a constaté que les Casques bleus ne parvenaient pas à contrôler la situation. Pour toutes ces raisons, on a opté pour la formule angolaise. Cela signifiait que le **mandat*** serait transformé en un poste d'observation et que simultanément on tenterait par des efforts **diplomatiques*** d'amener les parties autour de la table. Le climat anti-Belge a également conduit à cette option. La Belgique avait appris le 8 avril par l'ambassadeur français à l'ONU que l'ambassadeur rwandais avait tenu les Belges pour responsables de l'attentat contre l'avion. »...

... « Je tiens à rappeler que ni le **parlement***, ni l'opinion publique n'ont critiqué l'évacuation de nos **ressortissants*** ou la décision de retrait des Casques bleus belges. »...

... « L'opinion publique et la presse étaient aussi unanimement en faveur du retrait des Casques bleus belges. »...

Le 9 avril, envoi de troupes à Kigali par la France (opération Amaryllis) et la Belgique (opération Silverback) pour l'évacuation des **expatriés*** et des Occidentaux. Tandis que les soldats belges, évacuent quelques Tutsi, Agathe Habyarimana, épouse du président, dont la famille est au cœur du dispositif génocidaire, et plusieurs personnages centraux du Hutu Power sont évacués sur Paris et pris en charge par le gouvernement français.

Le Génocide

Commentaire n°5

Extrait de l'affaire dite de l'ETO (Ecole technique officielle) au Rwanda. Cour d'appel de Bruxelles, arrêt 15 à 23 rendu le 8 juin 2018.

... « Lorsque les massacres commencèrent après la destruction de l'avion présidentiel, des centaines de Tutsi allèrent se réfugier dans l'enceinte de l'École technique officielle Don Bosco (ETO) à Kigali, où était cantonnée une partie du bataillon belge de la MINUAR. De 500, le 7 avril, les réfugiés étaient plus de 2000 le 10 avril, auxquels s'étaient ajoutés quelque 150 expatriés. Au même moment, des milices génocidaires [les interahamwe] avaient pris place à quelques dizaines de mètres de l'ETO, attendant patiemment le départ de la compagnie belge pour pouvoir attaquer les Tutsi. C'est ce qui arriva lorsque, le 11 avril, après que les expatriés eurent été conduits, en toute sécurité, à l'aéroport de Kigali, les soldats belges quittèrent l'ETO, abandonnant les Tutsi aux machettes des milices : ceux qui avaient voulu s'échapper avaient été bloqués par des barrages et massacrés au carrefour de Nyanza. »...

- Témoignage du colonel de réserve belge Jean-Loup Denblyden. *LeSoir.be*. « Kicukiro se souvient de l'abandon des Casques bleus belges ». 6.04.2014.

Le Belge Jean-Loup Denblyden a la gorge nouée. Colonel de réserve, appelé en renfort pour organiser l'évacuation des Belges, il se trouvait à l'aéroport alors que ses compatriotes quittaient Kicukiro. Il se souvient d'une communication radio qui lui parvint à l'époque : « dans mon rétroviseur », disait un Casque bleu belge, j'ai vu les tueurs qui fonçaient vers l'école...L'ancien officier rappelle que le deuxième bataillon commando avait perdu dix hommes mais il est formel : « avec les hommes de l'opération Silverback, chargés d'évacuer les expatriés, avec les troupes belges qui avaient été envoyées à Nairobi, nous aurions pu arrêter les massacres à Kigali, stabiliser la situation. » Sous les ordres du colonel Luc Marchal, les troupes belges abandonnent les 3000 civils dans l'école.

Commentaire n°6

Le 8 avril, **extension*** du génocide hors de Kigali. Tous les lieux habituellement considérés comme garants de la sécurité deviennent de véritables pièges pour les Tutsi qui s'y rassemblent, facilitant le travail de leurs assassins. Le colonel Théoneste Bagosora est désigné par l'ambassade de France pour former le nouveau Gouvernement Intérimaire du Rwanda (GIR) qui développera la politique génocidaire durant les 100 jours de 1994. Théodore Sindikubwabo du M.R.N.D. est désigné comme président et Jean Kambanda du Mouvement Démocratique Républicain-Power devient son premier ministre. Le gouvernement intérimaire met en place un plan destructeur où toutes les forces de l'État sont mobilisées au nom de la sécurité du pays. Alors que tout le pays est livré aux tueurs, la **préfecture*** de Butare qui est gérée par un préfet tutsi, résiste encore. Le 19 avril, le président intérimaire Théodore Sindikubwabo somme dans un discours les Hutu de Butare à se mettre « au travail »⁷.

Commentaire n°7

Interview du docteur Jean-Hervé Bradol sur TF1 le 16 mai 1994, responsable de la cellule de Médecins Sans Frontières à Kigali.

« Les responsabilités de la France sont particulièrement écrasantes. Les gens qui massacrent aujourd'hui, qui mettent en œuvre cette politique planifiée systématique d'extermination sont financés, entraînés et armés par la France [...]. On n'a entendu pour l'instant aucun responsable français condamner clairement ces massacres, et pourtant ces gens sont bien connus de l'État français puisqu'ils sont équipés par lui. »

La Commission des droits de l'homme à l'ONU réagit à cet appel et prononce l'état de « génocide ». S'ensuit la création de la MINUAR II qui prévoit le renvoi de 5000 effectifs pour protéger les victimes sur place.

Commentaire n°8

Propos de Jean-Hervé Bradol recueillis par Hélène Sallon pour *Le Monde*, le 07.02018

« Il m'a fallu plusieurs jours pour me convaincre qu'il s'agissait d'un véritable plan systématique et organisé d'extermination », avoue Jean-Hervé Bradol. « Au début, par inconscience, on laissait même partir les malades guéris (...). Puis j'ai vu qu'ils tuaient tout le monde, jusqu'aux femmes enceintes et aux enfants. J'ai vu les miliciens fouiller une à une les maisons pour tuer les gens. » L'hôpital de campagne se transforme rapidement en camp de réfugiés.

Commentaire n°9

Propos de Rony Brauman sur le génocide du Rwanda recueillis dans son livre *Devant le mal – Rwanda. Un génocide en direct*. Paris : Arléa 1994, p.16.

Président de Médecins Sans Frontières pendant 12 ans, Rony Brauman révèle l'objectif génocidaire du Rwanda :

... « Alors que dans les conflits où s'affrontent des groupes armés, on observe une proportion de 4 blessés pour 1 mort. Au Rwanda, le nombre de blessés était si infime qu'il démontrait bien la volonté de ne pas laisser de civils survivants. »

Commentaire n°10

Témoignages recueillis par Damien Vandermeersch durant les 4 procès du génocide. VANDERMEERSCH, Damien avec collaboration de SCHMITZ, Marc. 2013. *Comment devient-on génocidaire ?* Bruxelles : Gripp, Collection L'international en jeu.

... « Les Hutu **extrémistes*** effectuaient les meurtres des Tutsi comme une journée de travail aux champs : ils partaient de 8 à 16 heures et se rendaient sur les lieux des massacres en chantant, comme un cultivateur part labourer son champs. Lorsque la soirée arrivait, chacun repartait boire des bières pour se récompenser du travail bien fait. Alors, les Tutsi en profitaient pour sortir de leurs cachettes et retournaient dans leur maison se chercher à manger ou de quoi se soigner. »...

... « Si à la nuit tombée, un massacre était inachevé, les assassins repartaient et laissaient derrière eux les quelques rescapés qu'ils avaient épargnés. De toute façon, le travail serait achevé dès le lendemain »...

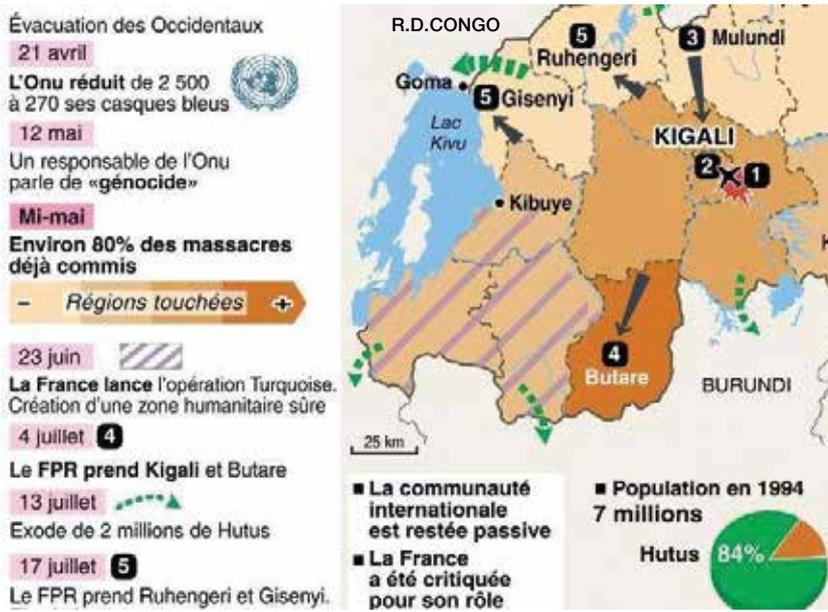
Commentaire n°11

Témoignage de l'officier français Guillaume Ancel sur l'opération Turquoise, propos rapportés dans Gouteux, Jean-Paul. 2001. *Un Génocide Sans Importance. La Françafrique au Rwanda*. Lyon : Editions Tahin Party.

L'opération crée un couloir sécurisé qui permet, selon l'officier Guillaume Ancel, aux Hutu pourchassés par les soldats du F.P.R. de se sauver vers le Congo sans arrestation des *Interahamwe*. Dès leur arrivée, les Français semblent avoir davantage travaillé au soutien du gouvernement Hutu génocidaire et à continuer à considérer l'armée du F.P.R. comme un ensemble de terroristes à abattre.

7. Discours du 19 avril à Butare de Théodore Sindikubwabo disponible dans J-P Chrétien op.cit. ou disponible sur le net via le lien suivant :

Carte Opération Turquoise par les Nations Unies.



La MINUAR II peine à rassembler le **contingent*** de militaires nécessaire et autorise une intervention armée humanitaire envoyée par la France au Rwanda pour une durée de deux mois afin de protéger les civils et d'assurer la distribution de l'aide humanitaire. La résolution ne prévoit pas la poursuite des responsables du génocide. Elle lance l'« Opération Turquoise » le 4 juillet, celle-ci consiste en la création d'une « Zone humanitaire sûre » au Sud-Ouest du Rwanda. Mais lorsque les troupes françaises arrivent, les armées des génocidaires sont mises en déroute par les avancées du F.P.R. qui occupe déjà Butare et gagne bientôt Kigali.

Les Hutu **extrémistes***, qu'ils soient militaires attachés au gouvernement (Armée patriotique rwandaise ou du M.D.R.), miliciens du Hutu Power ou des Interahamwe, ou encore civils portent des coups de machette en des endroits du corps stratégiques chez leurs victimes. Ces coups témoignent d'une volonté de détruire toutes les idées reçues sur les différences entre les Hutu et les Tutsi. Les nez sont coupés ainsi que les « attaches », c'est-à-dire les poignets, les chevilles ou les genoux, longtemps considérées comme longues chez les Tutsi. De nombreux corps sont décapités, faisant perdre aux victimes leur identité humaine. Des coups sont portés au(x) visage(s), de nouveaux pour défigurer l'être humain afin qu'il ne soit plus considéré comme tel. Les femmes enceintes sont éviscérées et les enfants, quel que soit leur âge, sont également assassinés. L'idée est de les tuer tous pour qu'aucun ne puisse jamais revenir menacer la population rwandaise, comme le fait le F.P.R. à cette époque. Aux barrières dressées dans les rues, on compte les côtes car selon le mythe de l'ethnie tutsie créé par les colons belges, il en aurait 2 de plus que le Hutu.

Dans cet anéantissement de toute une communauté, les femmes sont des cibles privilégiées. Elles sont souvent violées avant d'être assassinées de façon à humilier leurs semblables. Souvent, la femme est garante de l'honneur d'un peuple, l'entacher permet de nuire symboliquement à toute sa communauté. Les organes génitaux sont découpés chez les femmes mais aussi chez les hommes afin d'éviter à tout jamais leur reproduction et assurer le total anéantissement de leur « race ».

Le général Paul Kagame, commandant du F.P.R. renverse le pouvoir provisoire et annonce la fin de la guerre, le 17 juillet 1994. Entassés dans des camps de réfugiés dans l'est du Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo), des centaines de réfugiés connaîtront une terrible épidémie de choléra dès le mois de juillet.

Un nouveau gouvernement d'union nationale à Kigali est formé, comprenant des membres du F.P.R. et des survivants de l'opposition démocratique. 10 jours plus tard, le secrétaire général des Nations Unies annonce la création d'une commission d'enquête chargée d'identifier les responsables des actes de génocide commis au Rwanda. Le 22 août, l'Opération Turquoise prend fin au Rwanda. Jusqu'à la fin du mois de septembre, environ 500 militaires français restent présents au Zaïre, en appui **logistique*** au bataillon interafricain. À la suite du cessez-le-feu **unilatéral*** du F.P.R. et de l'entrée en fonction du nouveau gouvernement le 19 juillet 1994, le rôle de la MINUAR II est de garantir la stabilité et la sécurité dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest du Rwanda, de stabiliser et contrôler la situation dans toutes les régions du Rwanda pour favoriser le retour des populations déplacées. Elle assure la sécurité et l'appui des opérations de secours à l'intérieur du Rwanda. Le 8 novembre, l'ONU reconnaît le génocide des Tutsi et met en place à Arusha le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), chargé de juger les responsables.

> JE RÉPONDS À LA QUESTION N° 7

Rôle de la Minuar : *retrait des troupes belges alors que le génocide commençait et interdiction aux soldats de l'ONU d'intervenir sauf pour évacuer les étrangers. -> abandon des victimes...*

Rôle de l'opération Turquoise : *Forne un couloir permettant aux victimes de s'enfuir vers le Congo mais en laissant les Interahamwe les poursuivre au lieu de les arrêter -> le génocide se poursuit dans la zone de sécurité établie par les Français...*

II.5. La situation post-génocide

Question de recherche n°8

COMMENT LES DIFFÉRENTS ÉTATS CONCERNÉS ONT-ILS RÉAGI FACE AUX ÉVÉNEMENTS DRAMATIQUES DU RWANDA ?

ACTIVITÉ 18 : DÉCOUVERTE DES RÉACTIONS INTERNATIONALES POST-GÉNOCIDE

Complétez les espaces vides sous les documents puis, utilisez chaque réponse pour réaliser la question de recherche n°8.

DOC.36

Propos de Jean-Hervé Bradol recueillis par Hélène Sallon pour *Le Monde*, le 07.02018

... « La victoire du F.P.R. et son arrivée à la tête d'un gouvernement intérimaire **multipartite*** début juillet 1994, a suscité des espoirs, rapidement douchés. Dès la fin 1994, il y a eu une grande campagne de **répression*** et des massacres de grande ampleur de paysans hutus par la nouvelle armée rwandaise dans les campagnes. On a observé une mortalité effrayante dans les prisons », se souvient Jean-Hervé Bradol. Les relations de Médecins Sans Frontières avec le F.P.R. se sont progressivement dégradées. M.S.F. quitte le Rwanda mais aussi les camps de réfugiés installés dans les pays limitrophes à partir de fin 1994.

... « Les camps hutus au Zaïre et en Tanzanie étaient dirigés par les auteurs du génocide qui captaient tout l'argent pour repartir en campagne, tuaient les opposants et les familles tutsies des camps. »...

Dans les pays voisins, comme le Burundi et la République démocratique du Congo, de nombreux Tutsi se vengent du génocide en massacrant des Hutu. Ces conflits mènent les pays voisins du Rwanda à de véritables guerres civiles qui vont se poursuivre jusqu'à aujourd'hui.

Situation au Rwanda : *le FPR s'installe au gouvernement et lance des répressions et des massacres contre les Hutu*

Situation en Tanzanie et au Zaïre (ancien nom de la République démocratique du Congo) : *le génocide des Tutsi se poursuit dans les camps de réfugiés et des actes de vengeance sont perpétrés dans les pays voisins du Rwanda par les Tutsi contre les Hutu*

DOC.37

Solidarité.org – mission Solidarité pour le Rwanda de 1994 à 2000.

Dès 1994, une aide d'extrême d'urgence est apportée par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL dans 11 camps de déplacés au profit de 70 000 personnes. Ces aides organisent la distribution de 8000 tonnes de produits de première nécessité (alimentaires, bâches plastiques, jerricans...) à l'aide de 11 camions en rotation permanente.

Entre 1995 et 1996, l'aide s'organise autour de 4 axes : nourrir, acheminer l'aide, former et accueillir. Des opérations de réhabilitation sont entreprises dans 6 centres nutritionnels de la région de Kibuye. Après avoir pris en charge les rénovations, des équipes rwandaises ont été formées à la gestion logistique des centres afin d'assurer l'approvisionnement. Des boutiques alimentaires ont également été créées, mettant à disposition des produits d'hygiène et d'alimentation à très bas prix. Afin d'assurer une autosuffisance alimentaire saine et variée, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a procédé à des distributions de lapins, de volailles ou encore de graines de potager. 8 camions transportant des milliers de tonnes de produits sont mobilisés, répartissant les distributions sur 11 camps. Les équipes d'aides accompagnent le retour des populations ayant fui les combats, comme de novembre à décembre 1996, quand 12 000 réfugiés rwandais revenaient du Zaïre (aujourd'hui République Démocratique du Congo). A cette occasion, c'est 40 tonnes de riz et 300 tonnes de bois de chauffage qui sont acheminées par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL vers les 7 camps d'accueil.

Ensuite, et ce jusqu'à la fermeture de la mission en 2000, les activités menées par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL se sont concentrées sur l'approvisionnement durable en eau potable à travers la réhabilitation de réseaux d'eau, d'**adduction*** et d'assainissement, ainsi que la formation des comités locaux à leur gestion.

SOLIDARITÉS INTERNATIONAL est une association créée en 1989 en France, son siège est à Clichy, et qui a pour vocation de réunir des fonds pour aider les pays du monde dans le besoin.

L'engrenage de la violence ethnique

La boîte de Pandore ouverte par la mort du président du Rwanda, Juvénal Habyarimana, et du président du Burundi, Cyprien Ntaryamira, risque de libérer le démon ethnique de l'Afrique des Grands Lacs. Les affrontements entre l'ethnie hutu, qui représente entre 80 et 90 % de la population dans chacun de ces États, et la minorité tutsi, se sont traduits depuis plus de trente ans par des massacres et des exodes massifs.

Le Burundi en a fait l'expérience à l'automne dernier. Dans un pays contrôlé par la minorité tutsi, l'élection en juin 1993 du premier président de la République hutu, Melchior Ndadaye, qui amène au gouvernement le Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu) à majorité hutu, a poussé l'armée à une réaction violente. Le 21 octobre, elle exécute le nouveau chef de l'État, provoquant une chasse aux Tutsi dans tout le pays. Ces affrontements, accompagnés d'une répression sanglante, ont fait des dizaines de milliers de morts et poussé plus de 700 000 Hutu à se réfugier

dans les pays voisins, notamment au Rwanda.

Mais cette rivalité, bien qu'ayant des bases historiques, a été exacerbée par le jeu des pouvoirs claniques. C'est en effet une seule faction tutsi, de la région sud de Bururi, qui est aux commandes de l'armée, maintenant l'économie en coupe réglée. Toute atteinte à ce monopole se heurte à une réaction armée, le groupe de Bururi ayant toujours su se maintenir en enflammant artificiellement la rivalité Hutu-Tutsi.

Tutsi contre Hutu

Depuis octobre dernier, les militaires tiennent le pouvoir civil sous haute surveillance. La mort du président Ntaryamira intervient alors que Bujumbura, la capitale du Burundi, connaît un regain de tension. Les faubourgs hutu sont en effet l'objet d'un siège organisé par les forces burundaises. « Le pays s'enfoncé dans une logique de guerre civile », remarque le professeur Reyntjens, membre d'une Commission internationale d'enquête sur les viola-

tions des droits de l'homme au Burundi. « Les campagnes ne sont plus contrôlées par l'armée. Des éléments du Frodebu et les extrémistes du Palipehutu y préparent une résistance armée ». La mort du chef de l'État pourrait être le détonateur d'un conflit plus global.

Car, chez le voisin rwandais, le pouvoir est hutu. Le général Habyarimana a enraciné son clan, originaire de Gisenyi, à la tête de l'État, en s'alliant avec le clan voisin de Ruhengeri, dans le nord du pays. Une concentration des pouvoirs qui s'est faite au détriment des Hutu du sud. Au détriment des Tutsi, également, qui, depuis l'indépendance en 1962, sont en butte aux exactions, poussant nombre d'entre eux à s'exiler en Ouganda. Habyarimana leur a toujours interdit le retour.

Le 1^{er} octobre 1990, un mouvement de réfugiés et d'opposants, à majorité tutsi, le Front patriotique du Rwanda (FPR), lance une guérilla dans le nord du pays, à partir de l'Ouganda. En août 1993, Habyarimana est contraint de signer les accords d'Arusha, en Tanzanie, qui pré-

voient le partage des pouvoirs civils et militaires avec le FPR et l'abandon de la plupart des prérogatives du président. Ils sont restés lettre morte, Habyarimana laissant pourrir la situation pour mieux tirer parti des divisions ethniques et tribales.

Ainsi, d'après plusieurs organisations humanitaires, les proches du président auraient organisé, ces dernières années, un « Réseau zéro » d'escadrons de la mort, lançant, selon les besoins, des massacres de Tutsi ou, pour entretenir la crainte du FPR, de civils hutu.

Ces procédés n'auront pas suffi. L'aile radicale de l'armée, les proches du défunt président semblent vouloir réveiller la lutte contre le FPR. Une situation d'autant plus dangereuse que ce sont certaines de ces factions qui soutiennent la guérilla du Palipehutu au Burundi, lui fournissant armes et entraînement dans les camps de réfugiés du Rwanda. Et, dans l'Afrique des Grands Lacs, les guerres, si civiles soient-elles, sont aussi meurtrières que difficilement circonscrites.

Marc LATHUILLIÈRE

COMMENTAIRE

L'armée, fief ethnique

■ En attaquant mercredi le mystère Falcon du président Habyarimana, les militaires de la garde présidentielle rwandaise ont précipité brutalement le Rwanda et le Burundi dans une nouvelle phase de troubles. La mort des présidents Habyarimana et Ntaryamira ne revêt certes pas la même signification dans chacun des pays concernés.

Au Burundi, la situation est restée calme après l'annonce de la mort du chef de l'État péniblement élu quelques mois auparavant. Il est vrai que l'attentat ne visait pas le président burundais qui a simplement commis l'erreur fatale d'emprunter l'avion du président rwandais pour rentrer chez lui. Au Rwanda, en revanche, l'assassinat du président Habyarimana a fait l'effet d'une alouette sur un baril de poudre, déclenchant une vague de violences d'une cruauté inouïe. La haine d'une poignée de militaires frondeurs a ainsi plongé le pays aux mille collines dans l'horreur, alimentant les risques de résurgence d'une guerre civile à peine éteinte.

second chef d'État en moins d'un an, n'est pas non plus à l'abri d'une réaction des militaires.

Ces derniers majoritairement issus de la minorité tutsi ont déjà prouvé leur capacité de nuisance.

En assassinant en octobre dernier le président Melchior Ndadaye, ils mettaient un terme à une expérience démocratique qui avait suscité de grands espoirs au Burundi. Demain, ils s'opposent peut-être à un nouveau président de la même façon qu'ils avaient retardé la désignation de Cyprien Ntaryamira. Fief des Hutu du Sud d'un côté, caste tutsi de l'autre : au Burundi comme au Rwanda, l'armée fait figure d'instrument ethnique toujours prompt à réagir dès que ses prérogatives se trouvent menacées.

Les régimes dictatoriaux ont largement contribué à faire de leurs armées des bastions tri-baux, souvent hostiles à des changements démocratiques. Dans ce domaine, ils dépassent parfois les dictateurs eux-mêmes, comme le montre la mort d'Habyarimana.

LATHUILLIÈRE Marc. 09.04.-1994. « L'engrenage de la violence ethnique ». In *La Croix*.

Perception du génocide dans la presse française en 1994 : *la presse française compare le génocide à la guerre civile du Burundi, où deux camps s'entre tuent or au Rwanda, tout un système a été mis en place... pour favoriser l'auéautissement de la population Tutsi. -> réécriture de l'histoire = révisionnisme...*

Première application de la justice - Réseau Citoyens-Citizens Network (R.C.N.)

Dès l'été 1994, un gouvernement d'union nationale a été mis en place au Rwanda avec pour priorités la reconstruction du pays, la **réhabilitation*** des rescapés du génocide, et surtout, la justice pour les victimes du génocide et la lutte contre la culture de l'impunité. Mais comment rendre justice quand les magistrats ont été tués, sont partis en exil ou sont devenus des bourreaux ? Comment rendre justice quand tout l'appareil judiciaire est à reconstruire ? Comment rendre justice quand le nombre de prisonniers atteint des chiffres vertigineux ?

Devant ce constat, un appel à l'aide en faveur de la justice rwandaise est lancé. Car si après le génocide, des centaines de milliers de Rwandais avaient besoin de médicaments, de nourriture et de foyers, ils avaient autant soif de justice.

Suite à cet appel, une mission composée des représentants d'Amnesty International, de Médecins Sans Frontières, de Causes Communes, de l'Association de Juristes Démocrates se rendit au Rwanda. C'est dans ce contexte que naquit Réseau Citoyens-Citizens Network (RCN). Ses fondateurs estimaient qu'une organisation non gouvernementale étaient plus à même de former les nouveaux juristes pour traiter les affaires du génocide des Tutsi. Le siège de cette organisation est à Bruxelles.

Mobilisation aide internationale : *1. Formation de juristes pour enquêter et rendre justice avec impartialité.*

2. Envoi de vivres et de moyens de reconstruction par les organisations de solidarité internationales.

VANDERMEERSCH, Damien avec collaboration de SCHMITZ, Marc. 2013. *Comment devient-on génocidaire ?* Bruxelles : Gripp, Collection L'international en jeu.

À la fin des conflits, le gouvernement belge, au travers du premier ministre **Jean-Luc Dehaene*** et du secrétaire général de l'OTAN, chargé du **contingent*** belge de la MINUAR, est fortement critiqué par l'opinion internationale. Leurs décisions d'abandonner systématiquement les victimes à de nombreuses occasions comme lors de l'exécution des paras belges ou durant l'opération Silverback les mènent à devoir rendre des comptes. Rapidement, la Belgique s'implique dans l'aide humanitaire, dans le renforcement des effectifs de la MINUAR II et apporte le soutien majeur au processus de justice. Dès l'été 1994, la Belgique est la première nation à créer une loi de compétence universelle qui lui confère la capacité de juger des crimes de guerre. Deux magistrats sont chargés de mener les enquêtes sur place et récolter des témoignages ainsi que des preuves : Philippe Meire, procureur adjoint au parquet fédéral de Belgique et Damien Vandermeersch, juge d'instruction chargé des affaires du Rwanda en Belgique.

Au lendemain du génocide, les enquêteurs internationaux dressent un lourd bilan :

- 1 million de victimes : 800 000 Tutsi et 200 000 Hutu et Twa soit 12 % d'une population de 7 millions d'habitants
- 250 000 auteurs directs des crimes dont 120 000 détenus
- 20 000 organisateurs du génocide (appels aux meurtres, planificateurs, ...)
- 2 millions de profiteurs des crimes (pillages, incendies, viols, ...)
- 2 millions de réfugiés

L'engagement de la Belgique : *Implication dans l'aide humanitaire, soutien au processus de justice.*
-> création loi sur les crimes de guerre.

> JE RÉPONDS À LA QUESTION N°8

Le Rwanda : répressions contre les Hutu et prise du pouvoir par le FPR.
La France : envoi de nourriture vers 11 camps de réfugiés puis réhabilitation des réseaux d'eau.
Pas de reconnaissance de responsabilité.
La communauté internationale : création de RCN pour réhabiliter le système judiciaire au Rwanda et procéder rapidement aux premières condamnations.
La Belgique : envoi de juristes pour soutenir la reconstruction.

II.6. Un pays en reconstruction

Question de recherche n° 9
COMMENT UN PAYS PARVIENT-IL À SE RECONSTRUIRE APRÈS UN GÉNOCIDE ?

ACTIVITÉ 19 : ANALYSE DES MÉCANISMES DE RECONSTRUCTION D'UNE NATION APRÈS UN PASSÉ DOULOUREUX

Réalisez à partir des éléments suivants, un petit résumé des différents mécanismes de reconstruction du Rwanda après le génocide.

1. *Mise en place de tribunaux nationaux et internationaux pour rétablir la justice, réaffirmer les ...*
droits des victimes et punir les criminels.
2. *Reconnaissance nationale, avec la construction de lieux de mémoire et internationale, avec des ...*
excuses faites par les gouvernements non interventionnistes.
3. *Édition d'ouvrages scientifiques ou témoignant du génocide pour diffuser les faits*
4. *Rétablissement d'une unité nationale et reconstruction du pays pour que chacun puisse y vivre ...*
dignement.

1. Justice

Pour les victimes du génocide, la justice est un élément fondamental pour transmettre les événements subis aux générations futures et reconnaître les processus par lesquels on a tenté de les anéantir. Les procès reconnaissent leurs bourreaux, punissent les coupables et rendent leur identité à des êtres humains considérés pendant un certain temps comme des inférieurs à détruire. La justice est un moyen nécessaire à la construction de la mémoire des victimes.

LES PROBLÈMES DE LA JUSTICE :

Face aux crimes de masse, le processus judiciaire est très limité pour 3 raisons : le nombre énorme de victimes (1 million), l'atrocités des crimes commis, le nombre trop important de criminels (250 000 personnes).

De plus, la justice rencontre ses propres problèmes de fonctionnement. Elle est lente, lourde et les preuves sont difficiles à fournir.

LES POINTS FORTS DE LA JUSTICE :

Elle permet à tous les acteurs de la tragédie de s'exprimer et elle écoute tout le monde avec neutralité. Elle ne se base que sur les faits et évite les émotions.



Jean Salou. 1996. *Vue intérieure du Tribunal Pénal International de La Haye*. Aquarelle, 21x29,7cm. Bibliothèque du Centre Pompidou. © Jean Salou.

Dans le processus judiciaire, 4 acteurs sont concernés avec des rapports différents :

- Le rapport des victimes : certaines ont honte d'avoir été réduites à l'état de sous-humain et gardent un traumatisme irréparable, d'autres parviennent à parler mais sous forme de « flashes », il y a aussi les victimes qui n'ont plus confiance en la justice trop tardive et celles qui sont confrontées à raconter des événements trop horribles.
- Le rapport des juges et des jurés : il est difficile d'entendre et d'écouter des actes horribles, les déplacements effectués sur place peu de temps après le génocide ont été très difficiles à surmonter tant le nombre de morts était élevé.
- Le rapport des accusés : certains de leurs amis sont venus témoigner en leur faveur pour vanter leurs qualités morales et relever leur incapacité à commettre de tels actes criminels (beaucoup se sont trompés car tout le monde peut un jour basculer dans le meurtre), des alibis ont été utilisés pour justifier les actes comme découlant d'une **hystérie*** collective, une légitime défense dans un double génocide (Tutsi vs Hutu et Hutu vs Tutsi), une réaction à un chaos généralisé. Beaucoup ont prétendu s'être perdu dans un **cataclysme*** social, mais la justice reconnaît les mains derrière les machettes. Les accusés refusent souvent d'avouer parce qu'ils n'ont pas envie de porter l'étiquette du « monstre » sanguinaire. Beaucoup étaient des gens « normaux » ; des médecins, des enseignants, des prêtres, La justice ne pardonne pas mais elle leur permet de s'expliquer, de donner les raisons qui les ont poussés à devenir génocidaire. Tous les individus connaissent la haine ou la peur de l'autre. Ces éléments communs sont alimentés par les stéréotypes et les préjugés et par l'idée qu'il n'y a pas de place pour tout le monde dans un espace vital réduit.
- Le rapport du témoin : rapidement, le témoin est considéré comme quelqu'un qui n'a pas agi, qui n'a pas porté assistance à des personnes en danger. Il refuse aussi de témoigner parce qu'il est considéré comme un traître pour ses frères génocidaires.

LES JUSTES :

Individus hutus qui ont caché des Tutsi ou des opposants au régime génocidaire au Rwanda en 1994. Par cet acte, ils ont fait preuve de courage car ils ont sauvé des centaines de personnes au péril de leur vie.

Dans le processus de justice, 3 types de tribunaux ont été mis en place :

1. La Cour Pénale Internationale (CPI) et le Tribunal International Pour le Rwanda (TIPR) : elles traitent les affaires au nom de la communauté internationale et siègent à La Haye (Pays-Bas). La Cour Pénale Internationale (CPI) mène des enquêtes et, le cas échéant, juge les personnes accusées des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale : génocides, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes d'agression. En qualité de juridiction de dernier ressort, elle s'efforce de compléter les juridictions nationales et non de les remplacer. Régie par un traité international appelé le Statut de Rome, la C.P.I. est la première juridiction pénale internationale permanente. Elle juge les États qui ont signé cet accord via le statut de Rome. Les États non membres ne reçoivent pas son jugement.

2. Le Tribunal National : tribunal interne au Rwanda, organisé par ses propres juges.
3. Les Gacacas (gachachas) : tribunaux de justice populaire qui jugent des criminels pour accélérer le processus de justice. Au lendemain du génocide, ce sont les premiers tribunaux instaurés pour condamner rapidement les bourreaux. Devant le nombre important de personnes acquittées, l'O.N.G. R.C.N. envoie de nombreux avocats internationaux pour former de nouveaux juristes au Rwanda.

2. Mémoire

Au cours des premières années de la période post-génocide, plusieurs dispositifs de mémoire sont mis en place par l'État rwandais. Parmi ceux-ci, on peut citer l'inhumation en dignité des victimes à travers le pays ainsi que la création de cimetières et mémoriaux du génocide ou encore l'organisation de commémorations nationales. Ces actions sont gérées par la Commission pour le Mémorial du génocide et des massacres, dépendant du ministère ayant la Culture dans ses attributions. Bien que fondatrices, ces actions mémorielles produites au cours de la période de transition (1994-1999) ne font pas partie d'une stratégie. Avec la création en 2008 de la Commission nationale de lutte contre le génocide, l'État rwandais s'est doté d'une institution autonome en charge de la mémoire du génocide. À partir des années 2000 commence un processus de construction de mémoriaux à divers endroits liés au génocide.

Les lieux de mémoire se déclinent de différentes façons :

ACTIVITÉ 20 : DESCRIPTION DES LIEUX DE MÉMOIRE.

Observez ces différents lieux de mémoire et donnez à chacun ses caractéristiques.



Le Mémorial de Gisozi à Kigali. © Julia Dufour.

Mémorial qui explique l'histoire du génocide

.....

.....

.....

.....



Le Mémorial de Nyamata. © Julia Dufour.

Présentation des vêtements des victimes dans des lieux de massacre pour symboliser le grand nombre de meurtres commis

.....

.....

.....



Le camp d'exécution des dix soldats belges de l'ONU le 7 avril 1994 à Kigali. ©Pierre Lepidi.

Conservation des lieux de la tragédie comme le camp d'exécution des soldats belges

.....

.....

.....



Le Mémorial de Bisesero © Bisesero memorial

Alignement des ossements présentés comme preuves irréfutables des meurtres commis

Le génocide est encore aujourd'hui sujet au négationnisme. Pour lutter contre celui-ci, les Rwandais exposent les ossements de leurs morts comme preuves de ce qu'ils ont vécu.

À l'étranger aussi, on commémore le génocide des Tutsi comme un crime contre toute l'humanité.



Stèle de la Commune de Woluwe-Saint-Pierre de Bruxelles tournée vers sa jumelle construite à Kigali, 2004. © IGIHE

Stèle commémorative à Bruxelles témoigne de la reconnaissance du génocide par la Belgique



Stèle de Paris, 2016. © H. Garat

Stèle commémorative placée à Paris témoigne aussi de la reconnaissance française

Le travail de mémoire a pris différentes formes :

Si certaines victimes ne peuvent s'exprimer pour différentes raisons, d'autres se sont employées à le faire sous des formes variées pour apporter des connaissances sur les événements, lutter contre le négationnisme et surtout éviter que d'autres revivent leur histoire tragique.

- . Les livres autobiographiques : LYAMUKURU, Félicité et CAPRIOLI Nathalie. 2018. *L'ouragan a frappé Nyundo*. Cuesmes : Cerisier, coll. Quotidiennes.
- NDWANIYE, Joseph. 2018. *La Promesse faite à ma sœur*. Bruxelles : Communauté française de Belgique, Coll. Espace Nord.
- . Les livrets pédagogiques : UWINDEKWE RWAYITARE, Providence. CAULLIER, Florence. 2016. *D'ici et d'ailleurs. Témoignages des survivants du génocide des Tutsi au Rwanda vivant en Belgique*. Lasne : Muyira asbl.
- . Les témoignages enregistrés : sur youtube, on trouve de nombreux témoignages (Tatien Ndolimana Miheto, Charles Habonimana, Félicité Lyamukuru – présidente d'Ibuka Belgique).
- . Les témoignages dans les écoles : Spéciose Niwemugore – membre de l'asbl Union des Rescapés du Génocide des Tutsi (URGT).
- . Les pièces de théâtre : DORZEE, Hugues. 2010. *9h06, le finisseur est de retour*.
- . La reconnaissance de sa responsabilité par la nation belge.

BRAECKMAN, Colette. 08.04.2000. *Le Soir.be*



Guy Verhofstadt à Kigali © AFP.

«Au nom de mon pays, je vous demande pardon»
Face aux Rwandais, Guy Verhofstadt a reconnu les responsabilités de la Belgique dans le génocide de 1994 lors d'un discours de commémoration à Kigali en 2000. Geste fort. Emotion intense.

ACTIVITÉ 22 : PRENDRE POSITION ET ARGUMENTER

Que pensez-vous de la reconnaissance des responsabilités belges dans le génocide par le premier ministre ? En quoi cela était-il important pour le travail de mémoire ? Pourquoi la pose d'une stèle commémorative à Paris est-elle très importante pour les Rwandais ?

3. Renaissance d'une unité nationale

1. Redressement de l'économie et diminution de la famine

Depuis 1994, le groupe de la Banque Mondiale « Assistance Internationale au Développement » a lancé son projet pour le Rwanda. Celui-ci a reçu une aide financière importante, lui permettant de réinvestir dans son exploitation agricole mais surtout dans d'autres domaines lui permettant de se diversifier et d'avoir de nouvelles ressources financières. Afin d'éviter les erreurs ou l'ingérence financière, l'A.I.D. fournit une aide au gouvernement dans sa gestion. Elle apporte une aide aux institutions pour développer l'éducation et les soins de santé, faisant ainsi reculer l'épidémie du sida.

Cette aide financière a également permis au pays de développer un réseau de puits d'eau et de lutter contre l'absence de cette ressource vitale.

2. Rétablir la sécurité

En 2002, la sécurité intérieure avait été totalement assurée. A l'extérieur, la guérilla hutue continuait à lancer, à partir du Congo, des attaques sur le Rwanda. Le Rwanda décida d'occuper l'Est du Congo pour maintenir la guerre hors de ses frontières.

3. Une nouvelle identité nationale

ACTIVITÉ 23 : ANALYSE DE L'ÉVOLUTION À PARTIR DES DOCUMENTS D'IDENTITÉ NATIONALE

Observez cette carte d'identité rwandaise réalisée dans les années 2000 et révélez sa différence fondamentale avec les anciens modèles. Qu'est-ce que cela change pour la société rwandaise ?



© Human Right Watch.

4. Garantir une gouvernance responsable et la participation de tous

Après avoir sécurisé le pays à l'intérieur des frontières, une Constitution a été créée, des élections par **suffrage universel*** ont été instaurées. L'État s'est porté garant d'assurer une justice réparatrice, réconciliatrice, de promouvoir les Droits de l'Homme et de lutter contre l'impunité.

Mais ...

ACTIVITÉ 24 : DÉCOUVERTE D'UN DYSFONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Analysez les successions des mandats de Paul Kagame, que constatez-vous ?

JANNE D'OTHÉE, François 01/08/17. « Au Rwanda, l'intouchable Kagame ». In *Le Vif/L'Express*.

D'homme providentiel en 1994, Paul Kagame deviendra-t-il un problème ? Contrairement à son homologue burundais, le président du Rwanda a réussi habilement à se profiler pour un troisième mandat à l'issue du scrutin du 4 août prochain. « Le peuple rwandais, dans son écrasante majorité, a voulu que j'effectue un septennat de plus », ainsi s'exprimait-il à l'issue du référendum de 2015 approuvé à... 98 %. Aux yeux de l'opposition en exil, ce score stalinien est le résultat du matraquage politique et de la terreur idéologique qui dissuadent beaucoup de citoyens de voter autrement que pour le chef. L'ancien leader rebelle, qui détient le pouvoir depuis 1994, même s'il n'a été reconnu officiellement comme président qu'en 2000, pourrait en principe le garder jusqu'en... 2034. Il aura alors 77 ans.

5. Renforcer le pouvoir socio-économique et politique des femmes

Morts pendant le génocide, emprisonnés, en rébellion à l'est de la R.D.C., réfugiés ou exilés, les hommes avaient déserté le chantier du développement au Rwanda. La participation des femmes à la reconstruction du pays a été fortement appuyée par le gouvernement. Elles sont présentes à tous les niveaux dans les actions de développement. Au parlement rwandais, 49% des députés sont des femmes, ainsi qu'une très forte proportion de **sénateurs*** et de ministres. Cela fait du Rwanda le pays dont la participation des femmes au pouvoir politique est la plus forte au monde.

6. Éduquer à la citoyenneté et aux Droits Universels de l'Humain

Afin de rassembler les citoyens et d'éliminer une haine construite sur plusieurs générations par des gouvernements avides de pouvoir, les organismes d'aides pour le Rwanda, en partenariat avec la nouvelle république, s'engagent à construire une nouvelle éducation. Dans les écoles, les enseignants parlent du génocide et travaillent contre le négationnisme en détricotant le mythe qui différenciait le *bahutu* du *batutsi*. Les manuels scolaires valorisent aujourd'hui le passé commun qui unissait autrefois la population rwandaise.

> JE RÉPONDS À LA QUESTION N°9

Les processus de reconstruction du Rwanda après le génocide sont :

1. *Mise en place de tribunaux nationaux et internationaux pour rétablir la justice, réaffirmer les droits des victimes et punir les criminels*
2. *Reconnaissance nationale avec la construction de lieux de mémoire et internationale avec des excuses faites par les gouvernements non interventionnistes*
3. *Édition d'ouvrages scientifiques ou témoignants du génocide pour diffuser les faits*
4. *Rétablissement d'une unité nationale et reconstruction du pays pour que chacun puisse y vivre dignement -> retrait de la mention communautaire sur les cartes d'identités mettant fin au clivage*

Question de recherche n°10

QUELS SONT LES OBSTACLES À CETTE RECONSTRUCTION

ACTIVITÉ 25 : RECHERCHE SUR LES CONCEPTS DE RÉVISIONNISME ET NÉGATIONNISME

Comparez les documents suivants pour dégager les aspects des différents concepts.

Révisionnisme

Démarche critique consistant à réviser de manière rationnelle certaines opinions couramment admises en histoire, il s'agit de déconstruire le récit officiel de l'histoire du génocide. (In *Le Petit Robert*).

Un exemple parmi d'autres : les théories du déclencheur du génocide.

E.L. 26.06.1994. « Barril accuse les anciens terroristes du F.P.R. ». In *Le Monde*.

Barril accuse les «terroristes» du FPR

L'ancien chef de la cellule antiterroriste de l'Elysée estime que l'attentat contre l'ancien Président rwandais était le fruit d'un complot tutsi.

Le capitaine de gendarmerie Paul Barril, ancien membre de la «cellule antiterroriste» de l'Elysée constituée pour partie de spécialistes du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), a réitéré mardi ses accusations contre le Front patriotique rwandais (FPR). Intervenant lors du journal de 13 heures de France 2 au cours duquel il a présenté la fameuse boîte noire de l'avion du président rwandais Habyarimana abattu le 6 avril à Kigali (lire *Libération* du 28 juin), il a accusé «les terroristes du FPR» d'être responsables de cet attentat.

Précisant qu'outre certains enregistrements entre la tour de contrôle et l'avion présidentiel, il détenait des photos satellitaires de la frontière entre l'Ouganda et le Rwanda, prises le soir de l'attentat, il a affirmé qu'il s'agissait bien d'un complot. En effet, les clichés montrent «des camions qui se précipitent en masse à l'assaut du Rwanda et des forces gouvernementales», ce qui est le signe d'une action conjuguée.

Barril ajoute qu'il a récupéré les lance-

missiles ayant servi à l'attentat. Lance-missiles qui, toujours selon lui, n'ont pu être manipulés que par des instructeurs étrangers, vraisemblablement belges, puisqu'il prétend que l'armée régulière rwandaise posséderait des enregistrements de conversations entre militaires du FPR sur lesquels on entend des Occidentaux s'exprimer, en anglais, avec l'accent belge.

Au-delà de ces considérations «techniques», Barril prend visiblement fait et cause pour les forces gouvernementales rwandaises qui, selon lui, seraient victimes d'une agression généralisée des Tutsis du FPR. Il oublie du même coup que ce sont les Tutsis, minoritaires au Rwanda, qui ont fait les frais de cet attentat, puisqu'il a donné le signal d'un massacre généralisé des membres de cette ethnie par les milices gouvernementales hutues.

Ce n'est pas la première fois que Paul Barril intervient dans la région. En effet, en octobre 1993, à la veille de l'assassinat du président burundais hutu Melchior N'Dadaye par un groupe de

militaires putschistes tutsis, il se trouvait à Bujumbura. Il y avait été appelé par un haut responsable de la sécurité du Président, afin qu'il étudie la constitution d'un groupe de protection rapprochée. Certains collaborateurs hutus du Président craignaient, à raison, qu'il soit abattu et renversé par un putsch.

Le jour de l'assassinat du Président, Barril, prévenu de l'imminence d'un complot, était parti. Les putschistes ne le savaient visiblement pas puisque lorsqu'ils ont attaqué le palais présidentiel, ils ont également bombardé l'aile de l'hôtel dans lequel il se trouvait la veille.

Quelques jours plus tard, alors que des extrémistes hutus, prenant le prétexte de la mort du Président (comme au Rwanda plus tard), massacraient allègrement des milliers de Tutsis, Barril était à Kigali. Il retrouvait dans la capitale rwandaise certains exilés hutus du Rwanda, notamment le ministre de la Santé qui lançait par radio des appels à la résistance qui, sur place, au Burundi, étaient compris comme des invitations au massacre des Tutsis. **E.L.**

16 MERCREDI 29 JUIN 1994

d'OTHÉE JANNE, François. 06.04.2010. « 6 avril 1994: qui a tué Habyarimana? ». In *Le Vif*. Source INTERNET : Consultée le 02/04/2019.

... « Depuis seize ans, des débris du Falcon 50 du président rwandais Juvénal Habyarimana jonchent le sol à proximité de son ancienne résidence à Kigali. Et depuis seize ans, la même question demeure : qui a ordonné d'abattre cet avion le 6 avril 1994 à 20 h 25, alors qu'il s'approchait de l'aéroport ?

L'enquête réalisée début 2010 par un «comité indépendant d'experts», dirigé par Jean Mutsinzi, ancien président de la Cour suprême du Rwanda, rendait publique une enquête fouillée : 182 pages, 557 témoins interrogés, des centaines de documents épluchés, dont les enquêtes de l'auditorat militaire belge et du juge Damien Vandermeersch. Sa conclusion ? «Habyarimana a été tué par les siens.»

Les extrémistes hutus auraient décidé de liquider le président, car ils refusaient tout partage du pouvoir avec la rébellion tutsie du Front Patriotique Rwandais (FPR). L'accord d'Arusha, que le président avait signé en 1993, octroyait au F.P.R. la moitié des postes de commandement et 40 % des effectifs des F.A.R., les Forces Armées Rwandaises. Inacceptable pour les faucons du régime comme Théoneste Bagosora, surnommé le «cerveau du génocide», qui sera condamné à perpétuité par le T.P.I.R. »...

Lorsque l'on a parlé, dès 1994, de génocide contre les Tutsi, certains, dont le capitaine Paul Barril, considéraient que ce génocide avait une cause provenant de l'extérieur du pays.

Donnez ici sa version : *« Selon l'ancien chef de la cellule antiterroriste française, c'est parce que le FPR menaçait d'attaquer les Hutu du Rwanda depuis l'Ouganda que ceux-ci, pris de panique, ce... sont attaqués aux Tutsi du Rwanda. »*

Risque de cette révision de l'histoire sur la reconnaissance du génocide des Tutsi : *« Ne tient pas compte des nombreux actes posés par le gouvernement extrémiste témoignant d'une organisation progressive dont l'objectif était clairement d'anéantir les Tutsi du Rwanda (réarmement et distribution de machettes, création de milices, entraînement par une armée étrangère, diffusion du discours de haine à l'encontre des Tutsi, discrimination d'une population progressivement dépourvue de droit) »*

Mais en 2010, l'enquête menée par Jean Mutsinzi déconstruit la théorie révisionniste de Paul Barril.

Expliquez brièvement ce qu'elle révèle : *« Le président Hutu Habyarimana a été assassiné par des extrémistes hutu opposés aux accords d'Arusha et à la politique réconciliatrice du président. Les attaques du FPR à l'étranger n'ont donc pas été l'élément déclencheur du génocide. »*

Négationnisme

Action ou attitude qui va à l'encontre d'une chose, qui n'en tient pas compte et manière de nier, de refuser (In *Le Petit Robert*).

Voici 2 extraits de propos recueillis auprès de **François Mitterrand*** (ancien président de la France en 1994) et de **Boutros Boutros-Ghali*** (secrétaire des Nations-Unies en 1994). Relevez les éléments négationnistes qu'ils soutiennent.

DOC.44

BORIS DIOP, Boubacar. 08.04.2004. « La France au banc des accusés. Dans ces pays-là, un génocide n'est pas trop important ». In *Le Courrier International*.



Conférence de Biarritz, novembre 1994. © Jean-Daniel Chopin.

... « La convergence notée à un moment donné entre **Dominique de Villepin*** et **François Mitterrand*** n'a rien de fortuit*. Le premier a déploré récemment « les terribles génocides qu'a connus le Rwanda ». Le second après le sommet franco-africain de Biarritz, lance à un journaliste : « De quel génocide, parlez-vous, monsieur ? De celui des Hutu contre les Tutsi ou de celui des Tutsi contre les Hutu ? » ...

... « Tout cela est sobrement résumé par le secrétaire général de l'O.N.U. de l'époque. « Au Rwanda, disait-il, les Hutu tuent les Tutsi et les Tutsi tuent les Hutu. » **Boutros Boutros-Ghali*** dirigera, après avoir quitté New York, l'Organisation Internationale de la Francophonie. Défense d'y voir une quelconque relation de cause à effet. La théorie du double génocide a bien des avantages : elle permet de faire semblant de compatir avec les victimes tout en soustrayant le cas particulier du Rwanda aux rigueurs de la morale universelle. Les manœuvres destinées à faire porter la responsabilité de l'attentat du 6 avril 1994 à Paul Kagame procèdent exactement de la même logique. »...



Boutros Boutros-Ghali. © un.org.1994

Après lecture de ces 2 extraits expliquez ce que ceux-ci souhaitent nier et dégagez le raisonnement qui en découle :
*Mitterrand parle DES génocides et Boutros Boutros-Ghali sous entendait que les Tutsi du FPR
attaquaient de l'extérieur et donc en représailles, les Hutu répondaient. Il s'agit ici de nier
que des victimes ont été bien plus nombreuses d'un côté et d'ignorer l'aspect systématique des
exécution -> tous les éléments témoignant d'une organisation génocidaire par les Hutu*
Quel est le but de cette démarche négationniste soutenue par un dirigeant français et un administrateur de l'O.N.U. après la guerre ?
*Nier les responsabilités de l'ONU et du gouvernement français qui n'ont pas protégé la
population ciblée par le génocide et, au contraire, ont soutenu les génocidaires*

Autres théories négationnistes à déconstruire : tente de déconstruire chacune de ces négations du génocide des Tutsi.

Théories	Déconstructions
Les Tutsi et les Hutu sont deux ethnies fondamentalement différentes, avec des natures dissemblables. Le Tutsi est un envahisseur venu d'Egypte qui a soumis le Hutu, habitant natif du Rwanda pour en faire son vassal. Depuis son arrivée au Rwanda, le Tutsi a toujours écarté le Hutu du pouvoir.	<i>Tutsi et Hutu sont des statuts différents de la société rwandaise traditionnelle indiquant les rôles des différents individus. L'ensemble de ces individus ont une histoire, des croyances, une culture et une langue commune. Il s'agit d'une seule et même ethnie.</i>
Au Rwanda, il est plus convenable de parler de massacres successifs entre ethnies rivales que de génocide.	<i>Si Tutsi et Hutu sont coupables d'avoir perpétrés des massacres, seul le gouvernement hutu est responsable d'avoir organisé et encouragé l'extermination d'une population ciblée -> Tutsi</i>
En 1994, ce n'était pas un génocide mais un pogrom de plus dans l'histoire des Hutu contre les Tutsi.	<i>En 1994, le gouvernement extrémiste hutu procède à l'engagement de milices, à un réarmement de la population hutu et appelle les représentants de chaque région à «nettoyer» le pays d'une cible -> intention d'aneantir en totalité les Tutsi</i>
La propagande en miroir : Les Tutsi ont été tués parce qu'ils projetaient un complot contre les Hutu. Ils voulaient renverser le gouvernement pour réinstaurer un gouvernement uniquement composé de Tutsi comme au temps de la féodalité.	<i>Les Tutsi du FPR, réfugiés en Ouganda depuis les années 1970 voulaient renverser un gouvernement extrémiste hutu qui discriminait et massacrait les Tutsi du Rwanda depuis 25 ans. Il ne s'agissait pas de massacrer les Hutu mais de réinstaurer un gouvernement juste</i>
Il s'agissait d'une guerre civile. C'était de la légitime défense.	<i>Les Tutsi n'étaient en majorité pas armés, ils étaient systématiquement mutilés et les Hutu étaient bien organisés</i>
Le massacre est dû à la colère des Hutu face à l'assassinat de leur président par des rebelles tutsis du F.P.R.	<i>La haine pour les Tutsi était déjà largement diffusée par la presse et les médias radio. L'ensemble de la société rwandaise discriminait depuis des années les Tutsi et des massacres avaient déjà eu lieu en très grand nombre.</i>
Ce n'est pas un génocide car il y a de nombreux survivants.	<i>C'est un génocide parce que l'intention des meurtriers était d'aneantir le Tutsi jusqu'aux bébés. Les rescapés doivent leur survie aux Justes, non aux protections gouvernementales</i>
Les Tutsi ont été tués au Rwanda et les Hutu au Burundi ainsi qu'au Congo, c'est donc un double génocide.	<i>Le gouvernement hutu extrémiste a mis en place une politique d'aneantissement d'une minorité de sa population. à l'étranger, cette minorité a procédé à des violences à l'encontre de la population hutu pour se venger des crimes qu'elle avait subit.</i>

Répercussions en République Démocratique du Congo et au Burundi

ACTIVITÉ 26 : RÉPERCUSSIONS DES CONFLITS DANS LA GUERRE AU NORD/SUD-KIVU

Lisez les documents suivants et expliquez la guerre civile en République Démocratique du Congo découlant du génocide des Tutsi.

Depuis 25 ans, une guerre sévit en République Démocratique du Congo, dans la région du Nord et du Sud-Kivu. Ce conflit prend son origine parmi les anciens miliciens hutus du Rwanda, venus se réfugier lorsque le F.P.R. reprend possession du pays. Alliés aux rebelles congolais, ils créent progressivement une situation dramatique dans la région. Ils sont bientôt rejoints par d'autres milices indépendantes, tantôt alliées, tantôt adversaires, également intéressées par les ressources que recèle la région.

DOC.45

Janvier-février 1998. « Du génocide rwandais à la « révolution » congolaise ». In *Le monde diplomatique*. Source internet consultée le 02.04.2019.

Lorsque l'armée du F.P.R. reprend la gouvernance du pays avec les Hutu modérés, les combats se répandent aux frontières des pays voisins.

En 1995, de violents affrontements à Bujumbura, capitale du Burundi, entre extrémistes hutus d'un côté, l'armée (à majorité tutsie) et des milices tutsies de l'autre, font de 200 à 500 morts. Exode des Hutu burundais et des réfugiés rwandais vers le Zaïre et la Tanzanie.

Dans l'est du Zaïre, où se trouvent les principaux camps de réfugiés hutus rwandais (1,2 million de personnes), des combats opposent les Forces Armées Zaïroises aux rebelles banyamulengés (Tutsi du Zaïre désireux de venger leurs familles massacrées pendant l'année 1994). Le F.P.R. continue de tuer au Zaïre des civils hutus qui sont sur le chemin du retour vers le Rwanda. 75% des victimes sont des femmes et des enfants. La communauté internationale ferme alors les yeux sur ces 200 000 morts au nom de son absence de solidarité et d'action au moment où les Tutsi se faisaient massacrer par les Hutu.

En 1997, les rebelles prennent le contrôle de la capitale du Zaïre. Leur commandant, Laurent-Désiré Kabila se proclame chef d'un État rebaptisé « République Démocratique du Congo » (R.D.C.).

L'O.N.U. dénonce les massacres de réfugiés hutus par les troupes de l'A.F.D.L. dans l'est de la R.D.C., massacres qu'elle qualifie de « crimes contre l'humanité ».

DOC.46

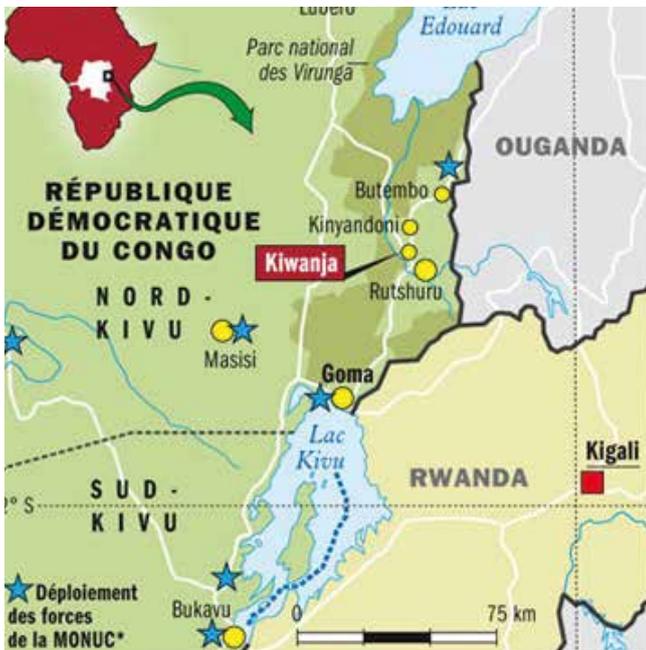
« Nord-Kivu : trafic lucratif de drogue vers le Rwanda ». In *Agence de presse Syfia Grands Lacs (SGL)*. Cité par Jacques Kanyamibwa sur le site d'information *Rwandinfo.fr*. Source internet : consulté le 15.03.2019.

Après le génocide, les Interahamwe et des rebelles congolais s'unissent dans une nouvelle culture afin de financer leurs combats respectifs. Ils s'installent dans le Nord-Kivu et imposent aux paysans de remplacer la culture du thé par celle du **khat***. Il s'agit d'un produit au départ cultivé pour l'alimentation des vaches, un moyen de les stimuler à brouter davantage. Pourtant, le **khat*** comme le cannabis qui demandent moins de travail que le thé, sont davantage considérés comme des drogues.

DOC.47

VAN DE WOESTYNE, Francis. 19.10.2018. « Dr. Denis Mukwege : La guerre du Congo est une guerre économique qui se fait contre le corps d'une femme ». In *La Libre*.

« En 20 ans, les responsabilités ont beaucoup évolué. Pendant les premières années, l'Est du Congo était occupé par l'armée rwandaise qui avait traversé la frontière pour chercher les Hutu génocidaires. Les femmes victimes de viol nous disaient que les agresseurs étaient des hommes en armes qui ne parlaient pas la langue locale mais le kinyarwanda. Au fil du temps, on a observé que des militaires congolais faisaient la même chose. Puis il y a eu brassage, un mixage de rebelles dans l'armée et on y a intégré le mal, la violence sexuelle. Aujourd'hui, on constate que ce mal pénètre la société comme une métastase. Des jeunes garçons ont appris ces atrocités dans l'armée et continuent à commettre les mêmes actes quand ils sont démobilisés.



Carte de la République Démocratique du Congo © Courrier International / MONUC 2008.

Les **belligérants*** profitent de la situation et de la catastrophe humanitaire de l'Est du Congo. Cela prolonge la crise (du Congo). La guerre du Congo n'est pas une guerre ethnique, c'est une guerre économique, pour contrôler les ressources naturelles du pays. Une guerre économique qui se fait contre le corps des femmes : c'est une honte pour notre humanité.

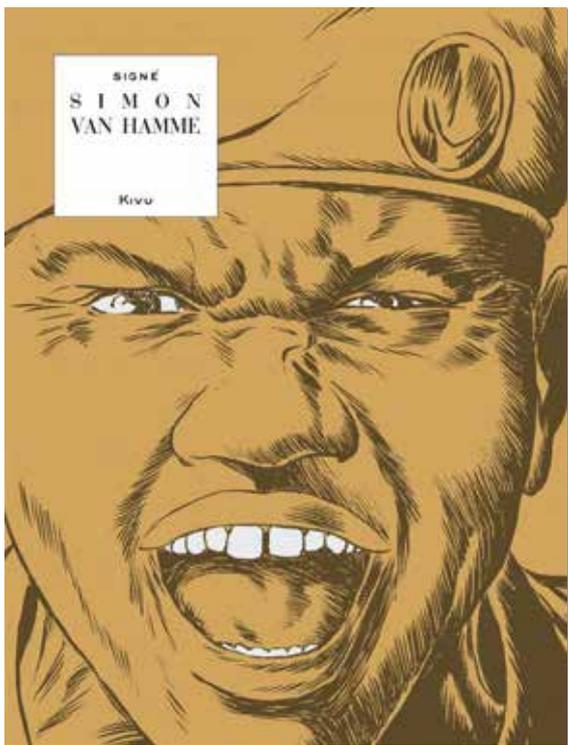
Citée dans la BD des auteurs Jean Van Hamme et Christophe Simon, la clinique du célèbre gynécologue congolais **Denis Mukwege*** ne désemplit pas à Bukavu-Panzi (Sud-Kivu).

Au cœur de la région des Grands-Lacs, l'Est de la nouvelle R.D.C. a sombré dans deux guerres entre 1996 et 2003, avec un retournement d'alliance de Kinshasa contre le Rwanda et l'Ouganda. Ces guerres sont contemporaines de l'explosion de l'industrie du téléphone portable. De nombreux rapports ont qualifié le **coltan***, un métal essentiel au téléphone portable, de « minerai de sang » alimentant les groupes armés et la violence au Kivu. Pendant la deuxième guerre du Congo (1998-2003), nombre de groupes d'autodéfense congolais - les rebelles Mai Mai - ont été armés par le pouvoir pour combattre les envahisseurs ougandais ou rwandais. Certains n'ont jamais désarmés.

Depuis 1999, la Monusco (quelque 16.000 hommes) tente d'éteindre avec l'armée congolaise les feux multiples de la poudrière du Kivu.

Pour aller plus loin :

Lire la bande-dessinée de VAN HAMME, Jean et SIMON Christophe. 2018. *Kivu*. Bruxelles : Le Lombard.



> JE RÉPONDS À LA QUESTION N°10

Les obstacles à la reconstruction sont : *Le négationnisme, qui consiste à dire qu'il n'y a pas eu de génocide ou qu'il y en a eu pour les deux « communautés », et le révisionnisme, qui présente les faits comme une tentative des Hutu de se protéger face à une menace Tutsi imminente.*

>> JE RÉPONDS À LA QUESTION À LA QUESTION DE RECHERCHE GLOBALE

À partir des réponses précédentes commentez cette phrase :

« Il n'y a pas de génocide sans voisins »

1. *Les conditions historiques*
 - Les systèmes coloniaux allemands puis belges ont divisé la population rwandaise en créant des communautés différentes pour mieux imposer sa domination*
2. *Facteurs externes*
 - 2.1 *Facteurs économiques*
 - Dévalorisation de la monnaie rwandaise par le FMI amoindrissant le pouvoir d'achat*
 - Faillite de la Géoméine menant à celle de la Soumirwa -> augmentation chômage et perte financière pour l'État*
 - 2.2 *Facteurs militaires / politiques*
 - Soutien militaire du gouvernement extrémiste hutu par les Français et les Belges*
 - Pressions étrangères par l'ONU avec le traité d'Arusha et intervention de la MINUAR suite aux menaces du FPR en Ouganda qui souhaite renverser le gouvernement corrompu et extrémiste*
 - Entraînement des milices hutu par l'armée française*
 - Assassinat du président réconciliateur du Burundi diffusant l'idée que la cohabitation est impossible*
 - Départ des troupes américaines et règle non interventionniste de l'ONU pour les soldats de la MINUAR*
 - Non intervention pendant les événements, retraits des troupes belges et de l'ONU suite aux assassinats de leurs soldats, laissant la population Tutsi sans défense*
 - Ouverture d'un couloir par l'opération Turquoise censé permettre à la population de fuir mais non assistance aux Tutsi qui s'y font massacrer*
 - Propos révisionnistes et négationnistes des chefs d'État pour se déresponsabiliser*
 - 2.3 *Facteurs sociaux*
 - Menace du retour des réfugiés d'Ouganda alors que le pays traverse une crise démographique*

III. SYNTHÈSE

ACTIVITÉ 27 : LES GRANDS ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

Voici une ligne du temps sur laquelle il faut replacer les grands événements marquants pour le Rwanda. La partie supérieure est destinée aux événements, la partie inférieure est réservée aux dates de début et de fin. Complétez celle-ci à partir des documents n°4 à 39.

<p>1797</p> <p>Annexion des territoires africains par l'Europe</p>	<p>1885</p> <p>Conférence de Berlin : partage de l'Afrique, le Rwanda est attribué à l'Allemagne.</p>
<p>1898</p> <p>Occupation allemande</p>	<p>1934</p> <p>Liret d'identité ethnique.</p>
<p>1919</p> <p>Tutelle belge</p>	<p>1949</p> <p>Renversement de la classe des privilégiés par les colons belges suite aux idées anticoloniales des Tutsi et encouragement des Hutu à la révolte</p>
	<p>1957</p> <p>Édition du « Manifeste des Bahutu » évoquant le problème racial indigène au Rwanda désignant le Tutsi comme une race étrangère</p>
	<p>1959</p> <p>Coup d'État de Gataruma -> éviction des postes de pouvoir de tous les Tutsi et premiers massacres -> début de l'exil</p>
	<p>1961</p> <p>Le président extrémiste hutu Kayibanda crée la première république du Rwanda.</p>
<p>1962</p> <p>Présidence</p>	<p>1962</p> <p>Reconnaissance de la république du Rwanda par la Belgique. Création du Mouvement Démocratique Républicain qui perpétue la racialisation de la société rwandaise</p>

ce de Kayibanda

1973

Présidence d'Habyarimana

juillet 1994

République
du FPR

2019

1963

Déportation des Tutsi du nord à Bugesera

1965

Dictature du Paruuhutu -> exactions et massacres contre les Tutsi à répétition
-> Vengeances des Tutsi contre les Hutu au Burundi

1979

Création du RANU par les Tutsi exilés et les Hutu modérés opposés à la dictature

1987

Le RANU devient le FPR

1993

Signature du traité de paix à Arusha en Tanzanie par le président Habyarimana et Alexis Kanyarengwe, chef du FPR à la demande de l'ONU.
Assassinat du président réconciliateur du Burundi Melchior Ndadaye.
Diminution de l'effectif de la MINUAR au Rwanda

1994

6 avril : l'avion du président Habyarimana est abattu. Exécution dès le lendemain de tous les Hutu modérés du gouvernement et des casques bleus belges provoquant le départ des forces étrangères.
8 avril : nomination du nouveau président Théodore Sindikubwabo qui met en place le plan des massacres au nom de la sécurité du pays.
Les Interahamwe, milices radicalisées hutu sont envoyés dans le pays pour « nettoyer » les Tutsi.
Juillet 1994 : fin des massacres au Rwanda contre les Tutsi avec arrivée au pouvoir du FPR, début des répressions contre les Hutu extrémistes.
Début de la reconstruction ...
Répercussion du conflit au Congo
Monopolisation du pouvoir par le président Paul Kagame depuis 1994.

L'origine du mot

Le mot « génocide » est un néologisme créé à l'occasion du **procès de Nuremberg*** en 1946 par **Raphaël Lemkin***, un juriste polonais réfugié aux États-Unis. Il avance déjà le terme en 1944, dans son livre *La règle de l'Axe dans l'Europe occupée* publié par la fondation Carnegie pour la Paix internationale.

Gèno - racine grecque *genos* : « genre », « espèce »,

Cide - latin *caedere* : « tuer », « massacrer ».

Un nouveau mot pour une guerre d'un genre inédit, créé pour qualifier le massacre des Juifs et des Tziganes* durant la **Seconde Guerre mondiale***. Par génocide, il entend la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. Les tribunaux de Nuremberg utilisèrent le terme mais sans en faire un chef d'accusation.

Depuis, celui-ci a acquis une dimension juridique renvoyant à un crime qui se caractérise par l'intention particulière qui anime ses auteurs dans l'intention de détruire, tout ou partie d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Dans la pratique, le génocide se caractérise par la mise en œuvre de 5 opérations spécifiques dont chacune comporte des étapes menant à « la solution finale ».

ACTIVITÉ 28 : LA RECONNAISSANCE DES MÉCANISMES DE GÉNOCIDE – MISE EN PRATIQUE

À partir des étapes menant au génocide énumérées ci-dessous, retrouvez dans la situation du Rwanda les exemples représentatifs pour chacune de celles-ci.

ÉTAPES	EXEMPLES AU RWANDA
<p>1. L'atteinte grave à l'intégrité physique et mentale des membres du groupe. La classification : différenciation par rapport à une majorité. La symbolisation : élément haineux caractérisant une catégorie de population. La discrimination : diminution des droits du groupe cible. La déshumanisation : élément caractérisant une catégorie de population comme étant non humaine, davantage proche de l'animal que l'on peut abattre.</p>	<p><i>Déportation dans la région marécageuse de Bugesera -> insalubrité et paludisme</i></p> <p><i>Les Tutsi sont appelés les «cafards»</i></p> <p><i>Discrimination des Tutsi exclus de certaines catégories sociales</i></p>
<p>2. La soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle. L'organisation : l'État met en place un dispositif visant à se protéger contre les dangers que représente la population ciblée pour la Nation. La polarisation : développement d'une propagande visant à dresser la population majoritaire contre la minorité dangereuse. Les lois peuvent soutenir cette volonté de diviser les populations. La préparation : achat d'armes et entraînement des milices, diffusion d'euphémismes pour préparer les consciences à la « solution finale ».</p>	<p><i>Création de milices prêtes à agir contre les Tutsi</i></p> <p><i>Interdiction aux Tutsi d'être formés militairement</i></p> <p><i>Banalisation des termes haineux envers les Tutsi ainsi que des opérations violentes</i></p> <p><i>Clivage de la population avec le mythe féodo-colonial</i></p>
<p>3. Des mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe. Les persécutions : population cible déportée dans des lieux où sa vie est mise en danger.</p>	<p><i>Déportation dans la région marécageuse de Bugesera -> insalubrité et paludisme</i></p>
<p>4. Le transfert forcé des enfants du groupe à un autre groupe. La destruction de la culture et de sa mémoire.</p>	<p><i>Le négationnisme et le révisionnisme ont pour objectif d'effacer les faits et d'empêcher les rescapés de demander réparation</i></p>

5. Le meurtre des membres du groupe.
L'extermination méthodique en masse.
La négation : dissimulation des preuves et des responsabilités en vue de perpétuer le génocide aux générations futures.

*Du 6 avril au mois de juillet 1994
les Hutu extrémistes ont procédé à des meurtres et
des violences systématiques à l'encontre des Tutsi*

Aujourd'hui, ces modes opératoires génocidaires sont repris dans 2 articles d'organismes internationaux reconnaissant les crimes de génocide dans le monde :

L'article 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide créée par l'O.N.U. en 1948.

L'article 6 du Statut de Rome qui établit la compétence de la Cour à l'égard du crime de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et d'agression depuis 1998 et signé par 180 pays. Cet article reconnaît le génocide comme un crime contre l'humanité bien que ce dernier ne mène pas systématiquement à un génocide.

IV. LEXIQUE

Sources utilisées pour la constitution du lexique : *Le Larousse* et *l'Encyclopédie Universalis*.

NOMS PROPRES

Boutros-Ghali Boutros : né au Caire le 14 novembre 1922, il y décède en 2016. Diplomate, juriste, universitaire et auteur de nombreux ouvrages, M. Boutros-Ghali a une longue expérience des affaires internationales. Entré au Parlement égyptien en 1987, il appartenait au secrétariat du Parti national démocrate depuis 1980. Avant d'assumer les fonctions de Secrétaire général de l'ONU, il a également été Vice-Président de l'Internationale socialiste. Il est devenu le sixième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 1^{er} janvier 1992 et assura le poste pendant 5 ans. Il est nommé Secrétaire général de la Francophonie de 1997 à 2002. Il continue également de participer activement, jusqu'à son décès, aux différents travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Claes Willy : né le 24 novembre 1938 à Hasselt, il est licencié en sciences politiques et diplomatiques (1960) puis devient Membre de la Chambre des représentants (1968-1991). Il occupe diverses fonctions politiques en Belgique en commençant par être Ministre de l'Éducation nationale (1972-1973), puis Ministre des Affaires économiques (1973-1974 ; 1977-1982 ; 1988-1992). Président du Socialistische Partij (1975-1977), il devient ensuite Président du Parti socialiste européen (1992-1994). Il est Ministre d'État (1983) et Ministre des Affaires étrangères (1992-1994). Entre 1994 et 1995, il est Secrétaire général de l'OTAN. Retraité de la scène politique, il vit toujours en Belgique.

Dehaene Jean-Luc : né à Montpellier le 7 août 1940, il décède en 2014 à Quimper (France). Docteur en droit à la FUNDP de Namur, il est ensuite Ministre des Affaires sociales et des Réformes institutionnelles en Belgique (1981-1988). Il devient membre de la Chambre des représentants (1987-1995) puis membre du Conseil flamand (1987-1995). De 1992 à 1999, il occupe le poste de Premier Ministre de Belgique. Il devient ensuite Sénateur puis Ministre d'État en 1999. À partir de 2004 et jusqu'à sa mort, il

assure le poste de membre du Parlement européen.

de Villepin Dominique : né le 14 novembre 1953 à Rabat au Maroc, Dominique Galouzeau de Villepin, plus connu sous le nom de Dominique de Villepin, est le fils d'un sénateur des Français établis hors de France et de la première conseillère de tribunal administratif. Diplômé de l'ENA, Dominique de Villepin s'engage en politique et adhère au RPR en 1977. Il devient ensuite premier secrétaire de l'ambassade de France aux États-Unis. Proche de Jacques Chirac, il est nommé secrétaire général de la présidence de la République lorsque ce dernier est élu en 1995. Devenu Ministre des Affaires étrangères en 2002, Dominique de Villepin marque les esprits en prononçant son discours à l'ONU contre l'intervention de la France en Irak. De 2004 à 2005, il occupe la fonction de Ministre de l'Intérieur, puis celle de Premier ministre à partir de 2005 jusqu'à l'élection présidentielle de 2007 qui voit la victoire de son rival, Nicolas Sarkozy. Un an plus tard, les démêlés avec la justice commencent. Il est cité dans le dossier Clearstream qui l'oppose à Nicolas Sarkozy. Il est relaxé en première et en deuxième instance en 2011. Il décide alors de se présenter à l'élection présidentielle de 2012, mais devra renoncer faute d'avoir obtenu les 500 signatures obligatoires. Il occupait jusqu'à 2011 la présidence du parti République Solidaire. Son réseau en Chine, en Iran, au Venezuela ou encore au Qatar, lui permet d'intervenir dans le flux d'affaires entre pays émergents et s'est fortement opposés à l'intervention des troupes françaises en Syrie.

Kanyarengwe Alexis : né en 1938 dans la préfecture de Ruhengeri, le lieutenant-colonel Alexis Kanyarengwe commence par assurer la fonction d'officier rwandais pour la Sûreté nationale puis de recteur sous la première république dirigée par le président Grégoire Kayibanda. Il fait partie des « camarades du 5 juillet », un groupe d'officiers qui sous la houlette de Juvénal Habyarimana mène un coup d'État le 5 juillet 1973 et s'empare du pouvoir au

détriment du président Kayibanda. Il est nommé ministre de l'Intérieur sous le premier gouvernement Habyarimana et il est officieusement considéré comme le numéro deux du régime. En décembre 1980, soupçonné à son tour de fomenter un coup d'Etat contre le président Habyarimana, Alexis Kanyarengwe est contraint de fuir le Rwanda et trouve refuge en Tanzanie. En 1987, il devient membre du F.P.R. En 1990, il en devient le président. Kanyarengwe contribua fortement à la victoire militaire du F.P.R. en parvenant à recruter de nombreux proches du pouvoir de Habyarimana. Préssenti comme futur Président de la République suite à la victoire militaire du FPR en juillet 1994, il fut finalement nommé Vice-Premier Ministre et Ministre de la Fonction publique, devenant ainsi le seul homme politique rwandais à avoir exercé des fonctions politiques importantes sous les trois régimes de Kayibanda, de Habyarimana et du F.P.R. À la fin de l'année 1995, il reprit le portefeuille de l'Intérieur après la fuite de Seth Sendashonga. Après les massacres de Hutu commis par l'A.P.R., la branche militaire du F.P.R., Kanyarengwe commença à s'opposer au pouvoir. En 1998, Kanyarengwe est remplacé par Paul Kagame à la présidence du F.P.R. au terme d'un processus électoral. Le 13 novembre 2006, à l'âge de 68 ans, Kanyarengwe décède à Kigali suite à une longue maladie.

Lemkin Raphaël : né le 24 juin 1900 à Azyaryska, actuellement en Biélorussie et mort le 28 août 1959 à New York. Juriste juif polonais puis américain qui forge en 1943, le terme et le concept de génocide et le fait valoir d'abord au tribunal de Nuremberg, puis auprès de l'ONU en 1948. En 1933, alors qu'il est procureur à Varsovie, il contribue aux efforts organisés par la Société des Nations (SDN) pour développer un droit international humanitaire en travaillant à la rédaction d'une loi internationale qui sanctionnerait la destruction de groupes ethniques, nationaux et religieux. Étant d'origine juive, l'invasion de son pays le contraint à se réfugier aux États-Unis où il poursuit ses travaux en liaison avec la nouvelle Organisation des Nations unies. Après-guerre, Raphaël Lemkin reste aux États-Unis. À partir de 1948, il donne des cours de droit pénal à l'université de Yale. Il obtient en 1955 la chaire de professeur de droit à New York. Il meurt en 1959 d'une crise cardiaque à l'âge de 59 ans.

Mitterrand François : né le 26 octobre 1916 à Jarnac, en Charente, François Mitterrand meurt le 8 janvier 1996 à l'âge de 79 ans des suites d'un cancer (de la prostate). Durant la Seconde Guerre mondiale, François Mitterrand aura été au front et dans un camp de prisonniers en Allemagne. Nous le retrouvons ensuite contractuel de l'administration française, à Vichy. Enfin, il est résistant, dans la clandestinité, avant de devenir secrétaire général de l'éphémère gouvernement de De Gaulle. Le 10 novembre 1946, François Mitterrand devient député de la Nièvre. Fin tacticien, orateur brillant, il sera nommé onze fois ministre de 1947 à 1957. Élu le 10 mai 1981, François Mitterrand entre à l'Élysée le 21. Succédera un second septennat où Mitterrand restera président jusqu'en 1995.

Mukwege Denis : né en 1955 dans l'ancien Congo belge dans une modeste famille de pasteur, Denis Mukwege a étudié la médecine

à Bujumbura (Burundi) avant de se spécialiser en gynécologie à Angers. Il attendra 26 ans avant de présenter un doctorat en Sciences Médicales à l'Université de Bruxelles, sous la direction du Professeur Guibert Cadière qui l'accompagne depuis des années dans l'expérience menée à l'hôpital de Panzi. Ces vingt-six années ont été pour lui une confrontation constante à la violence et à la destruction, à la guerre, à l'impunité des crimes commis à l'égard de la population congolaise, à l'exploitation illégale des ressources minières de la région et au viol massif des femmes comme arme de guerre. Son premier poste en tant que gynécologue et médecin chef est à l'hôpital de Lemera, au sud Kivu. En 1996, en pleine guerre qui allait conduire au renversement de Mobutu (1997), son hôpital devient un lieu de massacre de civils congolais désarmés. Il bâtit alors, avec l'aide de la mission évangéliste suédoise d'abord, puis avec bien d'autres donateurs, un hôpital privé dans un quartier très pauvre de Bukavu, à Panzi. Pour son hôpital, il fait immédiatement le choix du pluralisme, de l'ouverture et du progrès technologique. En une vingtaine d'années, des dizaines de milliers de femmes et d'enfants, victimes de violences sexuelles, ont été soignées gratuitement à l'hôpital de Panzi. Certaines femmes y sont restées plusieurs mois, parfois un an, car si la reconstruction physique est rapide, le traumatisme psychologique après un viol ne se surmonte que très lentement. Pour résoudre les problèmes inouïs qu'il rencontre, Denis Mukwege fait appel à toutes les bonnes volontés. Et parmi elles, aux Universités, aux professeurs et à leurs chercheurs. Grâce à eux, il a pu introduire à Panzi la laparoscopie, une technique chirurgicale non invasive qui permet au chirurgien de ne pas devoir inciser un abdomen ravagé par un viol sauvage, notamment avec arme, fusil ou couteau. L'intervention est dirigée et contrôlée sur un écran ordinateur, et c'est une téléchirurgie par trocars que les chirurgiens congolais, aidés par l'équipe du Professeur Cadière de l'ULB, commencent à s'approprier. Depuis une dizaine d'années, des publications scientifiques régulières de Denis Mukwege et de son équipe témoignent de ces avancées spectaculaires, mais aussi du drame qu'a vécu la région. En 2014, Denis Mukwege fait appel à l'Université de Liège dans un autre domaine scientifique : le psychologique. Il a reçu le prix Nobel de la paix décerné par l'UNESCO en 2018.

NOMS COMMUNS

Abrahamique : terme qui désigne l'ensemble des religions reconnaissant Abraham comme prophète : religions juive, chrétienne, musulmane.

Adduction : action d'amener de l'eau en la dérivant de son lieu d'origine.

Antagoniste : rival, adverse.

Anthropométrie : mesures pratiquées sur l'homme en vue de déterminer quantitativement ses caractères morphologiques (stature, face, crâne, membres, etc.), soit individuels, soit de groupes, et suivant le sexe, l'âge, le lieu, l'époque, etc.

Aquilin : nez fin et recourbé.

Assemblée nationale de France : en France, dans le cadre de la Constitution de la V^e République - c'était aussi le cas sous la IV^e République, l'Assemblée nationale, ou chambre des députés, est l'assemblée élue au suffrage universel qui dispose, avec le Sénat, du pouvoir législatif. Les deux chambres forment le Parlement. En cas de désaccord entre elles sur un projet de loi, c'est l'Assemblée nationale qui a le dernier mot. En outre, elle a seule le pouvoir de renverser le gouvernement. L'Assemblée nationale, dont le siège est au palais Bourbon, est composée de 577 députés élus pour une législature de 5 ans. Elle peut être dissoute par le Président de la République, selon l'article 12 de la Constitution. Elu par les députés, le président de l'Assemblée nationale dirige les débats et peut faire appel aux forces armées pour en garantir la sécurité. Elle a 3 missions : voter des lois, contrôler l'action gouvernementale et modifier la Constitution.

Austérité : politique économique visant à réduire l'ensemble des revenus disponibles pour la consommation, par le recours à l'impôt, au blocage des salaires, à l'emprunt forcé, aux restrictions de crédit et au contrôle des investissements.

Autochtone : habitant d'un pays ou d'une région confronté à l'arrivée d'individus d'autres communautés sur leur territoire.

Autocratie : système politique dans lequel le pouvoir est détenu par un seul homme, qui l'exerce en maître absolu.

Bantu ou bantou : ensemble d'individus partageant les langues nigéro-congolaises du groupe Bénoué-Congo, étroitement apparentées entre elles et parlées dans toute la partie méridionale de l'Afrique par plus de 60 millions de locuteurs.

Belligérant : se dit d'un pays ou d'un groupe d'individus à l'origine d'un conflit contre un autre pays ou groupe.

Caricature : représentation grotesque, en dessin, en peinture, etc., obtenue par l'exagération et la déformation des traits caractéristiques du visage ou des proportions du corps, dans une intention satirique.

Cataclysme : désastre, bouleversement complet dans la situation d'un État, d'un groupe, d'une personne.

Clivage : séparation, différenciation, fractionnement des groupes sociaux, des partis politiques, des idées, etc.

Cohésion : propriété d'un ensemble dont toutes les parties sont solidaires.

Colon : personne qui a quitté son pays pour aller exploiter une terre, faire du commerce, etc., dans une colonie.

Coltan : mot-valise pour colombite-tantalite, un minerai de couleur noire ou brun-rouge dont on extrait le niobium (d'abord appelé colombium) et le tantale. Le coltan se trouve en grande quantité en Afrique centrale, notamment en République démocratique du Congo dans la région du Kivu qui détient entre 60 et 80 % des réserves mondiales, ainsi qu'en Australie, au Brésil, au Canada, en Espagne, dans la région de l'Orénoque au Venezuela et en Chine.

Communiste : membre du communisme, formation économique et sociale caractérisée par la mise en commun des moyens de production et d'échange, par la répartition des biens produits suivant les besoins de chacun, par la suppression des classes sociales et l'extinction de l'État qui devient l'administration centrale.

Conférence de Berlin : conférence qui s'est tenue de novembre 1884 à février 1885, organisée par le chancelier allemand Bismarck afin d'établir les règles qui devaient présider à la colonisation de l'Afrique. Bismarck, qui avait engagé l'Allemagne, avec retard, dans le processus de partage de l'Afrique, entendait imposer des règles, en particulier le libre accès commercial aux grands bassins fluviaux et l'obligation d'occuper effectivement un territoire avant d'en revendiquer la possession. Britanniques, Français, Allemands, Belges, Portugais, Italiens se lancèrent dans l'intérieur de l'Afrique, qui fut partagée par les Européens en moins de quinze ans.

Contingent : troupe fournie par un État.

Corruption : action de corrompre, pervertir quelqu'un, un groupe, altérer ce qu'il y a de sain et d'honnête en eux.

Coup d'État : renversement du pouvoir par une personne investie d'une autorité, de façon illégale et souvent brutale. On le distingue d'une révolution en ce que celle-ci est populaire. Le putsch est un coup d'État réalisé par la force des armes.

Denrée : marchandise destinée à la consommation, surtout alimentaire, produit comestible.

Dictature : régime politique dans lequel le pouvoir est détenu par une personne ou par un groupe de personnes (junte) qui l'exercent sans contrôle, de façon autoritaire.

Diplomatique : la diplomatie est la conduite de négociations et de reconnaissances diplomatiques entre les personnes, les groupes ou les nations en réglant un problème sans violence.

Élite : groupe minoritaire de personnes ayant, dans une société, une place éminente due à certaines qualités valorisées socialement.

Épaté : nez court et largement aplati.

Éviction : action d'évincer.

Exaction : action d'exiger ce qui n'est pas dû ou plus qu'il n'est dû.

Expatrié : qui a quitté sa patrie volontairement ou qui en a été chassé.

Extension : action de reculer les limites de quelque chose, d'agrandir, d'accroître l'étendue de quelque chose.

Extrémiste : qui manifeste des opinions extrêmes.

Fortuit : qui arrive ou paraît survenir par hasard.

Guérilla : combat mené par des groupes clandestins et caractérisé par des actions ponctuelles en vue de déstabiliser un régime.

Hamite : ancien terme désignant un sous-groupe de la « race caucasienne » (Europoïde), regroupant, en complément des populations sémites, de langues originaires d'Afrique du Nord, de la Corne de l'Afrique, de l'Arabie du Sud, ainsi que les anciens Égyptiens.

Hégémonie : domination d'une puissance, d'un pays, d'un groupe social, etc., sur les autres.

Hystérie : excitation exagérée.

Idéologie : idée, vision, image développés pour la pensée de groupe.

Illicite : qui est défendu par la morale ou par la loi.

Impartialité : qualité, caractère de quelqu'un qui n'a aucun parti pris ou de ce qui est juste, équitable.

Khat : substance hallucinogène extraite des feuilles d'une célastracée (*Catha edulis*), arbuste d'Éthiopie, de l'Est du Soudan, de l'Érythrée et du Yémen.

Lignage patriarcal : hérédité qui relève de l'organisation sociale où le père a une autorité prépondérante.

Logistique : ensemble des opérations ayant pour but de permettre aux armées de vivre, de se déplacer, de combattre et d'assurer les évacuations et le traitement médical du personnel.

Mandat : fonction, charge confiée à quelqu'un de faire telle ou telle chose au nom de quelqu'un, d'un groupe.

Monopoliser : se réserver, s'attribuer exclusivement l'usage, le profit, l'avantage, la possession de quelque chose.

Multipartite : qui regroupe plusieurs partis politiques.

Nationalisme : théorie politique qui affirme la prédominance de l'intérêt national par rapport aux intérêts des classes et des groupes qui constituent la nation ou par rapport aux autres nations de la communauté internationale.

Nations Unies : organisation internationale fondée avec 51 États membres (193 membres en 2011) à la fin de la Seconde Guerre

mondiale en 1945 pour résoudre les problèmes internationaux. Elle succède à la Société des Nations (1919-1946). En vertu de la Charte des Nations unies, l'organisation s'efforce donc d'être un lieu où se bâtit un avenir meilleur pour tous, et cela à travers 3 objectifs : maintenir la paix et la sécurité dans le monde, développer les relations amicales entre les nations et réaliser la coopération internationale sur tous les sujets où elle peut être utile. L'O.N.U. ne dispose pas de force militaire mais elle peut demander aux États membres de fournir des contingents pour mettre sur pied des forces d'interposition (les Casques bleus). L'O.N.U. n'est pas un gouvernement mondial. Cependant, ses résolutions donnent une légitimité aux interventions des États et sont de plus en plus appliquées dans le droit national et international.

Nazi : relatif au mouvement national socialiste allemand dont l'idéologie politique est portée par des influences d'extrême droite radicale tout en promouvant la supériorité de la race aryenne au détriment des autres.

Paludisme : maladie parasitaire des régions chaudes et marécageuses due au plasmodium et transmise par un moustique, l'anophèle. Aussi appelée malaria, la maladie provoque des tremblements, de la fièvre et l'anémie.

Parlement : assemblée de personnes qui représentent les citoyens pour voter les lois et contrôler leurs exécutions.

Perpétuité : durée constante et longue.

Pluraliste : système reconnaissant l'existence de plusieurs modes de pensée, de comportement, d'opinions politiques et religieuses, de plusieurs partis politiques, etc.

Préfecture : département, division d'un pays en préfectures pour assurer les services quotidiens auprès de la population.

Procès de Nuremberg : procès qui eut lieu le 20 novembre 1945, six mois après la capitulation sans condition de l'Allemagne pour juger les dirigeants nazis. Hermann Göring, Rudolf Hess, Joachim von Ribbentrop, Wilhelm Keitel et quinze autres accusés, ayant tous plaidé non coupable, sont condamnés à mort ou à des peines de prison, le 1er octobre 1946. C'est le premier procès de l'Histoire qui juge les responsables à la fin d'une guerre. Intenté devant un tribunal militaire composé de représentants des Alliés (France, Grande-Bretagne, États-Unis et U.R.S.S.), ce procès constitue une innovation. Jetant les bases d'un droit pénal international, il introduit la notion de « crime contre l'humanité » pour qualifier le génocide juif.

Protectionniste : partisan d'un système consistant à protéger l'économie d'un pays contre la concurrence étrangère au moyen de mesures tarifaires (droits de douane) et non tarifaires (quotas, contingents, normes, subventions à l'exportation).

Protectorat : régime juridique caractérisé par la protection qu'un État fort assure à un État faible.

Putschiste : individu qui participe à un coup d'État militaire.

Quota ethnique : pratique visant à limiter le pourcentage de personnes issues de certaines minorités dans certaines activités (études, fonction publique, armée, professions libérales...).

Racialisation : division des individus selon des catégories correspondant à des « races ».

Racisme : idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les « races » ; comportement inspiré par cette idéologie.

Radicaliser : rendre plus radical, plus intransigeant.

Recensement / recenser : opération administrative qui consiste à faire le dénombrement de la population d'un État, d'une ville, etc.

Réhabilitation : action de réintégrer une personne dans ses droits de citoyen supprimés.

Répression : action de punir.

Ressortissant : personne protégée par les représentants diplomatiques ou consulaires d'un pays donné, lorsqu'elle réside dans un autre pays.

Roquette : projectile orienté mécaniquement au départ, autopropulsé pendant la phase initiale de sa course et soumis ensuite aux seules lois de la balistique.

Salubrité : qui est favorable à la santé, à l'organisme.

Seconde Guerre mondiale : conflit armé qui eut lieu entre le 1^{er} septembre 1939 et le 2 septembre 1945. Durant cette guerre, les Alliés (France, Grande-Bretagne, U.R.S.S. et Chine) s'opposent aux puissances de l'Axe (Italie, Allemagne, Espagne et Japon). Les opérations militaires se sont déroulées d'abord en Europe de l'Ouest pour gagner l'Est, elles se sont ensuite étendues à l'Asie et en Afrique du Nord. Jusqu'en 1942, les pays de l'Axe ont été victorieux (sauf contre le Royaume-Uni). La guerre a également eu lieu sur mer. Les conflits partent de l'Allemagne nazie qui a envahi les pays voisins pour créer un grand Empire germanique et anéantir ceux qu'elle considérait comme ses ennemis, par exemples les Juifs et les Tziganes.

Sémite : le terme a été inventé en 1781 par l'orientaliste allemand August Ludwig Schlözer, à partir du nom d'un des fils de Noé, Sem, pour désigner des langues dont la parenté avait été établie dès le Moyen Âge par les savants juifs : l'hébreu, l'araméen, l'arabe. Les spécialistes ont ensuite regroupé sous l'appellation de « sémite » tout un ensemble de peuples qui, dans le courant du III^e millénaire avant Jésus-Christ, émigrèrent de la péninsule Arabique vers la Mésopotamie, la Syrie, la Palestine, puis, vers 700 avant Jésus-Christ, vers la corne de l'Afrique. Ils se caractérisent par leur appartenance à une même famille linguistique, mais ne présentent pas nécessairement d'autre parenté. On utilise aujourd'hui ce terme essentiellement pour désigner le peuple juif. Cela a d'ailleurs mené au un nouveau terme « antisémite » qui signifie à tort « anti-juif ».

Sénateur : membre de la seconde chambre du parlement et dont le rôle est de voter les nouvelles lois.

Sida : maladie infectieuse contagieuse, transmissible par voie sexuelle ou sanguine et caractérisée par l'effondrement ou la disparition des réactions immunitaires de l'organisme.

Suffrage universel : droit de vote pour tous les citoyens qui ont la capacité électorale.

Suprématie : supériorité, prééminence de quelqu'un, de quelque chose sur les autres.

Système féodal : système politique qui a organisé la société européenne vers la fin du Moyen Âge, entre les X^e et XIII^e siècles. Le vassal devait servir son seigneur et lui obéir. En échange, son seigneur le protégeait et lui offrait le contrôle d'une partie de son territoire (son fief). La société féodale est organisée très hiérarchiquement. Elle est en grande partie composée de paysans (80 à 90 % de la population). Au-dessus d'eux se trouvent les nobles, les grands seigneurs (grands propriétaires) et les petits seigneurs (petits propriétaires). Plus haut, l'Église (les évêques sont aussi haut placés que les seigneurs). Au sommet se trouve le roi qui possède les plus grands domaines et, en théorie, le royaume tout entier. Toute sa vie, on reste dans l'ordre dans lequel on était né.

Tutelle : régime de protection d'un pays soumis à un autre qu'il importe de représenter dans les actes de la vie civile et sur le plan international.

Tzigane : ensemble de populations venues de l'Inde qui mènent une vie nomade.

Unilatéral : qui a pour origine, ou qui engage une seule des parties en présence.

Zone des Grands Lacs : réseau de lacs situés en Afrique de l'Est. Les Grands Lacs sont une succession de lacs, orientés dans le sens nord-sud, qui occupent la partie méridionale de la vallée du grand rift, formée par l'action du rift est-africain sur la plaque africaine. La population de la région des Grands Lacs est estimée à environ 170 millions d'habitants. La fertilité des sols, l'eau disponible toute l'année et le climat facilitent beaucoup l'élevage (le bétail reste à l'écart des maladies), en particulier de bovins et de chèvres. Considérée comme une région avec un grand potentiel après l'indépendance, ce territoire de volcans, d'eau et de forêts riche en ressources a cependant été marqué par des décennies de guerres civiles, violences intenses et un génocide qui l'ont laissé dans un grave état de pauvreté dont seuls le Kenya et la Tanzanie sont exempts.

V. RÉFÉRENTIEL

V.1. Bibliographie

Histoire et génocide

ADAM, Gérard. 2013. *De l'existence de dieu(x) dans le tram 56 : nouvelles*. Bruxelles : M.E.O.

AFRICAN RIGHTS. 1995. *Rwanda: death, despair and defiance*. Londres : African Rights.

AFRICAN RIGHTS. 1994. *Rwanda: who is killing, who is dying, what is to be done?* Londres : African Rights.

AFRICAN RIGHTS. 1996. *La preuve assassinée. Meurtres, attaques, arrestations et intimidations des survivants et témoins*. Londres : African Rights.

AFRICAN RIGHTS. 1999. *Bulletin d'accusation de l'Abbé Athanase Seromba, Prêtre de paroisse à Florence*. Kigali : AFRICAN RIGHTS

AGOSTINI, Nicolas. 2006. *La Pensée politique des génocidaires hutus*. Paris : L'Harmattan.

AJELLO, Caldo. 2000. *Cavalier de la paix*. Bruxelles : GRIP-Complexe.

ANDRIEU, Claire, GENSBURGER, Sarah et SÉMELIN, Jacques (dir.). 2008. *La résistance aux génocides : de la pluralité des actes de sauvetage*. Paris : Presses de sciences Po.

ANTHEUNISSENS, Paul. 2010. *De la décolonisation belge au génocide rwandais, un parcours humanitaire*. Lille : Éditions Sources du Nil.

AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane. 2017. *Une initiation : Rwanda : 1994 - 2016*. Paris : Seuil.

BA, Mehdi et TERRAS, Christian (dir.). 1999. *Rwanda, l'honneur perdu de l'Église*. Villeurbanne : Les Dossiers de Golias.

BAKUNDA I'CYICARO, Pierre-Célestin. 2006. *Rwanda : L'enfer des règles implicites*. Paris : L'Harmattan.

BAQUÉ, S. 2000. *Dessins et destins d'enfants. Jours après nuit*. Paris : Hommes et Perspectives.

BARNETT, Michael. 2002. *Eyewitness to a genocide: the United Nations and Rwanda*. Ithaca : Cornell University Press.

BART, A. 1982. *La presse au Rwanda. Production, diffusion et lecture depuis le début du siècle*. Thèse Bordeaux : Université de Bordeaux III.

BART, F. 1993. *Montagnes d'Afrique, terres paysannes. Le cas du Rwanda*. Talence : PUB.

BARTROP, Paul et TOTTEN, Samuel. 2008. *The Dictionary of Genocide*. Westport : Greenwood Press.

BAYART, J.-F., MBEMBE A. et TOULABOR C. 1992. 2008. *Le Politique par le bas en Afrique noire*. Paris : Karthala.

BECKER, A. 2018. *Messagers du désastre. Raphael Lemkin, Jan Karski et les génocides*. Paris : Fayard.

BÉNETTI, P. 2015. *Kinazi. Enquête sur la disparition et le deuil au Rwanda*. Mémoire. Paris : École des hautes études en sciences sociales.

BENSOUSSAN, Georges. 1989. *Génocide pour mémoire : des racines du désastre aux questions d'aujourd'hui*. Paris : Le Félin.

BERNIER, Monique. 2001. *Le silence des collines*. Bruxelles : Eperonniers, Collection Maintenant plus que jamais.

BERTRAND, J. 2000. *Rwanda, le piège de l'histoire. L'opposition démocratique avant le génocide (1990-1994)* Paris : Karthala.

BIDERI, Diogène. 2009. *Le massacre des Bagogwe, un prélude au génocide des Tutsi. Rwanda (1990-1993)*. Paris : L'Harmattan.

BIZIMANA, Jean Damascène. 2001. *L'Église et le génocide au Rwanda : les Pères Blancs et le négationnisme*. Paris : L'Harmattan.

BIZIMANA, Jean Damascène. 2014. *L'itinéraire du génocide commis contre les Tutsis du Rwanda*. Kigali : IMPRIMU.

BLANCHARD, Martin. 2009. « Habermas chez les autochtones : droits collectifs et reconnaissance ». In CAILLE, Alain et LAZZERRI, Christian (édit.). *La Reconnaissance aujourd'hui*. Paris : CNRS

BOOH-BOOH, Jacques-Roger. 2005. *Le patron de Dallaire parle. Révélation sur les dérives d'un général de l'ONU au Rwanda*. Paris : Duboiris.

BOUCHET-SAULNIER, Françoise et LAFFONT, Frédéric. 1995. *Maudits soient les yeux fermés*. Paris : JC.Lattès / ARTE.

BOUDIGUET, B. 2012. *Rwanda. Les archives « secrètes » de Mitterrand*. Paris : Aviso/L'Esprit frappeur.

BOUHLAL, Radouane et KALISA, Placide. 2009. « N'épargnez pas les enfants ». In *Mémoire d'un génocide de proximité*. Bruxelles : Aden.

BOUR, J. 2016. *Pauline Nyiramasuhuko, une femme en procès. Le procès au Tribunal pénal international pour le Rwanda de la première femme condamnée pour crime contre l'humanité et crime de génocide (juin 2001-avril 2014)*. Mémoire. Paris : IEP.

BRADOL, Jean Hervé et LE PAEPE, Marc. 2017. *Génocide et crimes de masse: l'expérience rwandaise de MSF*. Paris : C.N.R.S.

BRAECKMAN, Colette. 1994. *Rwanda, histoire d'un génocide*. Paris : Fayard.

BRAECKMAN, Colette. 1996. *Terreur africaine. Burundi, Rwanda, Zaïre, les racines de la violence*. Paris : Fayard.

BRAECKMAN, Colette. 2014. *Rwanda : mille collines, mille douleurs*. Bruxelles : Nevicata, Collection L'âme des peuples.

BRAUMAN, Rony. 1994. *Devant le mal - Rwanda. Un génocide en direct*. Paris : Arléa.

BRÉBANT, E. 2016. *Au Rwanda, la Vierge est apparue*. Paris : Vendémiaire.

BREWAEYS, Philippe. 2013. *Rwanda 1994 : Noirs et Blancs menteurs*. Bruxelles : Éditions Racine.

BREWAEYS, Philippe. 2015. *Les Traqueurs de génocidaires*, Waterloo : Éditions La Renaissance du Livre.

BRINKER, Virginie (dir.). 13-15 novembre 2014. *Rwanda, 1994-2014 : histoire, mémoires et récits*. Actes de colloque international et transdisciplinaire tenu à Paris et Saint-Quentin-en-Yvelines. Dijon : Presses du réel.

BRINKER, Virginie. 2014. *La transmission littéraire et cinématographique du génocide des Tutsi au Rwanda*. Paris : Classiques Garnier.

BROCHE, François. 1994. *Au bon chic humanitaire*. Mons : Édition Première Ligne.

(DE) BROQUEVILLE, Huguette. 1997. *Uraho ? Es-tu toujours vivant ?* Grâce-Hollogne : Mols.

BRUNETEAU, Bernard. 2005. *Le Siècle des génocides*. Paris :

- Armand Colin.
- BRUTTMANN, T. et TARRICONE, C. 2016. *Les 100 Mots de la Shoah*. Paris : PUF, collection « Que sais-je ? ».
- BUGABO BUSHAYIJA, Antoine. *Musenyeri Aloyizi Bigirumwami*. 2014. Toulouse, Izuba.
- BUHRER, Michel. 1996. *Rwanda, mémoire d'un génocide*. Paris : Cherche Midi.
- BYANAFASHE, D. et RUTAYSIRE, P. (dir.). 2011. 2016. *Histoire du Rwanda des origines à la fin du XX^e siècle*. Huye : UNR et Cnur.
- CALAME, Pierre. 1997. *Les héritiers du pays des collines*. Paris : Sépia.
- CAMBRÉZY, L. 1984. *Le Surpeuplement en question. Organisation spatiale et écologie des migrations au Rwanda*. Paris : Éditions de l'ORSTOM.
- CAMPAGNE, Jean-Pierre. 1997. *Les vacances de Dieu*. Paris : Denoël.
- CARNEY, J. 2014. *Rwanda before the Genocide. Catholic Politics and Ethnic Discourse in the Late Colonial Era*. New York : Oxford University Press.
- CARAVIELHE, René. 2002. *Ou tout, ou rien, journal d'un logisticien MSF*. Lunel : Les Presses de Lunel.
- CASTONGUAY, Jacques. 1998. *Les casques bleus au Rwanda*. Paris : L'Harmattan.
- CELIS, Dominique. 2012. *Gêneurs de survivants ! La question du génocide des Tutsi*. Bruxelles : Espace de libertés, Collection Liberté, j'écris ton nom.
- CHALK, Frank et JOHANSOHN, Kurt. 1990. *The History and Sociology of Genocide*. New Haven & London: Yale University Press.
- CHARNY, Israel (dir.). 2001. *Le Livre noir de l'humanité. Encyclopédie mondiale des génocides*. Toulouse : Priva.
- CHARNY, Israel, PARSONS, William et TOTTEN, Samuel. 2008. *A Century of Genocide: Critical Essays and Eyewitness Accounts* (3^e Edn) New York: Routledge.
- CHISUGI, Leah. 2012. *A Long Way from Paradise : surviving the Rwandan Genocide*. UK : Virago.
- CHRÉTIEN, Jean-Pierre. 1973. « Mission, pouvoir colonial et pouvoir africain. Un exemple au Rwanda sous la colonisation allemande : le meurtre du Père Loupias en 1910 ». In CARREZ, M. (dir.) *Christianisme et pouvoirs politiques*. Lille : Université de Lille 3.
- CHRÉTIEN, Jean-Pierre. 1977. « Les deux visages de Cham. Points de vue français du XIX^e siècle sur les races africaines d'après l'exemple de l'Afrique orientale ». In GUIRAL P. et TÉMIMÉ É. (dir.). *L'Idée de race dans la pensée politique française contemporaine*. Paris : Éditions du CNRS.
- CHRÉTIEN, Jean-Pierre. 1985. 1999. « Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi ». In AMSELLE, J.-L. et M'BOKOLO, E. (dir.). *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique*. Paris : La Découverte.
- CHRETIEN, Jean-Pierre, DECAUX, Emmanuel et VERDIER, Raymond. 1995. *Rwanda. Un génocide du XX^e siècle*. Paris, L'Harmattan.
- CHRÉTIEN, Jean-Pierre. 1999. *The Political, Economic and Social Factors that Contributed to the 1994 Genocide in Rwanda*. Étude commanditée par le GIEP.
- CHRÉTIEN, Jean-Pierre. 1999. « Mythes et stratégies autour des origines du Rwanda (XIX^e-XX^e siècles) : Kigwa et Gihanga, entre le ciel, les collines et l'Éthiopie ». In CHRÉTIEN, Jean-Pierre et TRIAUD, J.-L. (dir.). *Histoire d'Afrique. Les enjeux de mémoire*. Paris : Karthala.
- CHRÉTIEN, Jean-Pierre. 2000. *L'Afrique des Grands Lacs : Deux mille ans d'histoire*. Paris : Aubier.
- CHRETIEN, Jean-Pierre et GASANABO, Jean-Damascène. 2007. « Le génocide des Tutsi au Rwanda ». In FERHADJIAN, S. et LEFEVRE, Barbara (Ed.). *Comprendre les génocides du XX^e siècle, comparer-enseigner*.
- CHRETIEN, Jean-Pierre, DUPAQUIER, Jean-François 2007. *Burundi 1972 – Au bord des génocides*. Paris : Karthala.
- CHRETIEN, Jean-Pierre. 2011. « Le génocide des Tutsi du Rwanda ». In *Génocides et Politiques Mémoires*. Paris : Édition Centre d'Histoire Sociale du XX^e siècle.
- CHRÉTIEN, Jean-Pierre et KABANDA, Marcel. 2013. *Rwanda. Racisme et génocide : l'idéologie hamitique*. Paris : Belin.
- CHUPIN, Bernard. 2005. *Coups de Foudre sur le Rwanda*. Maine-et-Loire : Cholet, Pays et Terroirs.
- CLADHO-KANYARWANDA. 10 décembre 1994. *Commission d'enquête, Rapport de l'enquête sur les violations massives des Droits de l'Homme commises au Rwanda à partir du 6 avril 1994*. Première phase. Kigali.
- CLARK, P. 2010. *The Gacaca Courts, Post-Genocide Justice and Reconciliation in Rwanda. Justice without Lawyers*. Cambridge : Cambridge University Press.
- CLARK, P. et KAUFMAN, Z. D. (dir.). 2009. *After Genocide. Transitional Justice, Post-Conflict Reconstruction and Reconciliation in Rwanda and Beyond*. New York/Londres : Hurst & Co.
- COLLECTIF DES LIGUES ET ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME AU RWANDA ET L'ONG KANYARWANDA. 10 décembre 1994. *Commission d'enquête, Rapport de l'enquête sur les violations massives des Droits de l'Homme commises au Rwanda à partir du 6 avril 1994*, Première phase, Kigali.
- COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE GÉNOCIDE RWANDA. 2009. *Rwanda, récits du génocide, traversée de la mémoire*. Colloque du 16 juin 2007. Paris. Dossier édité par KAREGEYE, Jean-Pierre et LEMAIRE, Jacques Ch., Bruxelles : Espace de libertés, Collection la Pensée et les Hommes.
- COQUIO, Catherine. 2004. *Rwanda : le réel et les récits*. Paris : Belin.
- CORNET, A. 2011. *Politiques de santé et contrôle social au Rwanda, 1920-1940*. Paris : Karthala.
- COSSIC, Yves. Juin 2008. *Théorie du mensonge*. Nancy : L'Esprit frappeur.
- COURTEMANCHE, Gil. 2000. *Un dimanche à la piscine à Kigali*. Trois-Rivières : Boréal.
- CRUVELLIER, Thierry. 2006. *Le Tribunal des vaincus. Un Nuremberg pour le Rwanda ?*. Paris : Calmann-Lévy.
- DAVID, Éric, KLEIN, Pierre et LA ROSA, Anne-Marie. 2000. *Tribunal pénal international pour le Rwanda / International criminal tribunal for Rwanda*. Bruxelles : Bruylant.
- DAVID, Éric. 2015. *Le génocide au Rwanda : les enquêtes officielles*

- menées en Belgique, en France, à l'O.N.U. et à l'O.U.A. Paris : L'Harmattan.
- DEBRÉ, Bernard. 2006. *La Véritable Histoire des génocides rwandais*. Paris : Éditions Jean-Claude Gawsewitch.
- DEBRÉ, Bernard. 1997. *L'illusion humanitaire*. Paris : Plon.
- DE LAME, D. 1996. *Une colline entre mille ou le calme avant la tempête. Transformations et blocages du Rwanda rural*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- DELFORGE, Jacques. 2008. *Le Rwanda tel qu'il l'ont vu, un siècle de regards européens (1862-1962)*. Paris : L'Harmattan.
- DES FORGES, Alison. 1999. *Aucun témoin ne doit survivre, Le Génocide au Rwanda*. Human Rights Watch & Fédération Internationale des Liges des Droits de l'Homme. Paris : Karthala.
- DESOUTER, Serge et REYNTJENS, Filip. 1995. *Rwanda. Les violations des droits de l'Homme par le FPR/APR. Plaidoyer pour une enquête approfondie*. Anvers : Institut de politique et de gestion du développement.
- DESTEXHE, Alain. 1994. *Rwanda : essai sur le génocide*. Bruxelles : Editions Complexe.
- DESTEXHE, Alain. 1995. *Qui a tué nos paras au Rwanda ?* Bruxelles : Luc Pire.
- DESTEXHE, Alain et FORET, Michel. 1997. *Justice internationale. De Nuremberg à la Haye et Arusha*. Bruxelles : Bruylant.
- DESTORS, François-Xavier. 2010. *Images d'après : cinéma et génocide au Rwanda*. Lormont : Le Bord de l'eau, Collection Cinépolitique.
- DIAMON, Jared. 2005. *Effondrement : comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*. New York : Viking Press.
- DIOP, Boubacar Boris. 2011. *Murambi, le livre des ossements*. Paris : Zulma.
- DJEDANOUM, Nocky. 2000. *Nyamirambo! Recueil de poésies*. Lille : Fest'Africa Bamako.
- D'OTHÉE JANNE, François et ZACHARIE, Arnaud. 2004. *L'Afrique centrale dix ans après le génocide*. Bruxelles : Labor.
- DUMAS, Hélène. 2013. *Juger le génocide sur les collines. Une étude des procès gacaca au Rwanda (2006-2012)*. Thèse. École des hautes études en sciences sociales.
- DUMAS, Hélène. 2014. *Le génocide au village*. Paris : Seuil.
- DUPAQUIER, Jean-François (dir.) et Association Memorial International. 1996. *La justice internationale face au drame rwandais*. Paris : Karthala.
- DUPAQUIER, Jean-François. 2010. *L'Agenda du génocide. Le témoignage de Richard Mugenzi, ex-espion rwandais*. Paris : Karthala.
- DUPAQUIER, Jean-François. 2014. *Politiques, militaires et mercenaires français au Rwanda. Chronique d'une désinformation*. Paris : Karthala.
- BOUSSI BOULAGA, Fabien et OLINGA, Alain Didier (dir.). 2006. *Le génocide rwandais. Les interrogations des intellectuels africains*. Yaoundé : Éditions CLE.
- ELTRINGHAM, N. 2004. *Accounting for Horror. Post-Genocide Debates in Rwanda*. Londres : Pluto Press.
- ELTRINGHAM, N. 2012. « Exhibition, dissimulation et culture. Le traitement des corps dans le génocide rwandais ». In ANSTETT, E. et DREYFUS, J.-M. (dir.). *Cadavres impensables, cadavres impensés. Approches méthodologiques du traitement des corps dans les violences de masse et les génocides*. Paris : Pétra.
- ERNY, Pierre. 1994. *Rwanda, 1994. Clés pour comprendre le calvaire d'un peuple*. Paris : L'Harmattan.
- ESSOUNGOU, André-Michel. 2006. *Justice à Arusha - un tribunal international politiquement encadré face au génocide rwandais*. Paris : L'Harmattan.
- FALL, Astou. 2017. *Le traitement juridictionnel du crime de génocide et des crimes contre l'humanité commis au Rwanda*. Paris : L'Harmattan, Collection Droits, Sociétés, Politiques – Afrique des Grands Lacs.
- FAURE, Annie. 1995. *Blessures d'humanitaire*. Paris : Balland.
- FAYE, Gaël. 2016. *Petit pays*. Paris : Bernard Grasset.
- FRANCHE, Dominique. 1997. *Rwanda. Généalogie d'un génocide*. Bruxelles : Tribord.
- GALABERT, Jean-Luc et SEMUJANGA, Josias (dir.). 2013. *Faire face au négationnisme du génocide des Tutsi*. Toulouse : Izuba.
- GALABERT, Jean-Luc. 2012. « Les matrices du lien social Hutu, Tutsi et Twa ». In *Les Enfants d'Imana - Histoire sociale et culturelle du Rwanda ancien*. Toulouse : Izuba, Grands Lacs.
- GALAND, P. et CHOSSUDOVSKY, M. 1996. *L'Usage de la dette extérieure du Rwanda (1990-1994). La responsabilité des bailleurs de fonds*. Ottawa/Bruxelles : Centre de recherches sur la mondialisation.
- GASANA, James. 2002. *Rwanda : du parti-État à l'État-garnison*. Paris : L'Harmattan.
- GASARABWE, O. 1995. *Le génocide des tutsi du Rwanda et l'assassinat des opposants politiques vus à travers la presse belge et française : 07.04.1994-07.04.1995*. Revue de presse en 5 volumes. Bruxelles : Gihanga Bene asbl.
- GASENGAYIRE, Monique. 2006. *L'écriture du génocide dans le roman africain : comment témoigner de l'indicible ?* Thèse. Montréal : Université de Montréal.
- (DE) GOBINEAU, Arthur. 1853-1855. *Essai sur l'inégalité des races humaines*. Paris : Firmin-Didot frères.
- GODARD, Marie-Odile. 2003. *Rêves et traumatismes ou la longue nuit des rescapés*. Paris : Erès.
- GOUEZIGOUX, Paul. 2019. *Kigali-Paris*. Toulouse : Izuba.
- GOUREVITCH, Philip. 1999. *Nous avons le plaisir de vous informer que, demain, nous serons tués avec nos familles. Chroniques rwandaises*. Paris : Denoël.
- GOUTEUX, Jean-Paul. 2002. *La Nuit rwandaise*. Paris : Editions Izuba/Esprit Frappeur.
- GUICHAOUA, André. 1989. « L'Ordre paysan des hautes terres centrales du Burundi et du Rwanda ». In *Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale*, vol. 1. Paris : L'Harmattan.
- GUICHAOUA, André (dir.). 1995. *Les Crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*. Lille : USTL, Karthala.
- GUICHAOUA, André. 2005. *Rwanda 1994 – Les politiques du génocide à Butare*. Paris : Karthala.
- GUICHAOUA, André. 2010. *Rwanda, de la guerre au génocide: les*

- politiques criminelles au Rwanda, 1990-1994. Paris : La Découverte.
- GUICHAOUA, André. 2004. *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*. Paris : Karthala.
- GUILLOU, Benoit. 2014. *Le pardon est-il durable ? Une enquête au Rwanda*. Paris : F. Bourin.
- GUY, Pascal. 1997. *Mille collines*. Paris : Editions Du Moine Bourru.
- HAGLUND, W. et AL. 1997. *Recherches effectuées sur le site de l'église catholique de Kibuye (Rwanda)*. vol. 1. Boston : Physicians for Human Rights.
- HALSEY CAR, Rosamond. 1999. 2002. 2004. *Le Pays aux Mille Collines, ma vie au Rwanda*. Paris : Payot.
- HANSSSEN, A. 1989. *Le Désenchantement de la coopération. Enquête au pays des mille coopérants*. Paris : L'Harmattan.
- HATUNGIMANA, A. 2005. *Le Café au Burundi au XXe siècle. Paysans, argent, pouvoir*. Paris : Karthala.
- HATZFELD, Jean. 2002. *Dans le nu de la vie. Récits des marais rwandais*. Paris : Seuil.
- HATZFELD, Jean. 2003. *Une saison de machettes*. Paris : Seuil.
- HATZFELD, Jean. 2007. *La stratégie des antilopes*. Paris : Seuil.
- HATZFELD, Jean. 2014. *Englebert des collines*. Paris : Gallimard.
- HATZFELD, Jean. 2015. *Un papa de sang*. Paris : Gallimard.
- HAVAUX, Pierre. 2001. *Opération camouflage, Rwanda, l'enquête manipulée*. Bruxelles : Luc Pire.
- HELBIG, Danielle, MAJOROS, Michel et MARTIN, Jacqueline. 1997. *Rwanda : documents sur le génocide : citoyens pour un Rwanda démocratique*. Bruxelles : Luc Pire.
- HERMAN, Edward & PETERSON, David. 2010. *The Politics of Genocide*. New York : Monthly Review Press.
- HERTEFELT, M. 1971, *Les Clans du Rwanda ancien. Éléments d'ethnosociologie et d'ethnohistoire*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- HILBOLD, Albert. 2003. *Puissiez-vous dormir avec des puces. Journal de l'après-génocide au Rwanda*. Paris : Homnisphères, Collections Témoignages Africains.
- HUBERT, J.-R. 1965. *La Toussaint rwandaise et sa répression*. Bruxelles : Académie royale des sciences d'outre-mer.
- IBUKA. 1999. *Dictionnaire nominatif des victimes du génocide en préfecture de Kibuye*. Kigali.
- ILBOUDO, Monique. 2000. *Murekatete*. Lille : Fest'Africa Bamako.
- ILIBAGIZA, Immaculee. Avril 2014. *Left to Tell : Discovering God Amidst the Rwandan Holocaust*. Carlsbay : Hay House.
- INGANJI, Ephrem. 2008. *Une jeunesse perdue dans un abattoir d'hommes : Rwanda, un voyage dans un pays ensanglanté*. Paris : L'Harmattan.
- INGELAERE, B. 2016. *Inside Rwanda's Gacaca Courts. Seeking Justice after Genocide*. Madison : The University of Wisconsin Press.
- INGRAO, C. 2006. *Les Chasseurs noirs. La brigade Dirlwanger*. Paris : Perrin.
- JESSEE, E. 2017. *Negotiating Genocide in Rwanda. The Politics of History*. New York : Palgrave MacMillan.
- JODY, Jean-Paul. 2004. *La position du missionnaire Roman d'enquête*. Paris : Les Contrebandiers éditeurs.
- JONES, Adam. 2011. *Genocide : A Comprehensive Introduction*. Abingdon & New York : Routledge.
- KABAGEMA, Édouard. 2001. *Carnage d'une nation. Génocide et massacre au Rwanda*. Paris : L'Harmattan.
- KABAGEMA, Édouard. 2006. *Le drame rwandais : les aveux accablants des chefs de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda*. Préface de VERGÈS, Jacques. Lille : Éditions Sources du Nil, Collection « Le droit à la parole ».
- KABANDA, M. 2007. « Rwanda, les massacres de 1963. Le témoignage de G. D. Vuillemin ». In DESLAURIER C. et JUHÉ-BEAULATON D. (dir.). *Afrique, terre d'histoire. Au cœur de la recherche avec Jean-Pierre Chrétien*. Paris : Karthala.
- KABWETE MULINDA, C. 2010. *A space for genocide. Local authorities, local population and local histories in Gishamvu and Kibayi (Rwanda)*. Thèse, University of the Western Cape.
- KAMBANDA, Jean (préface De BROUWER, Alain). 2012. *Rwanda face à l'apocalypse de 1994*. Bruxelles : EME, Collection Sources d'homme.
- KARANGWA, Camille. 2003. *Le chapelet et la machette*. Prétoria : Éditions du jour.
- KAREMANO, Charles. 2003. *Au-delà des barrières. Dans les méandres du drame rwandais*, Paris : L'Harmattan.
- KAYIMAHE, Venuste. 2002. *France-Rwanda : les coulisses du génocide. Témoignage d'un rescapé*. Nancy : Dagorno-L'esprit frappeur.
- KAYIMAHE, Vénuste. 2014. *La chanson de l'aube*. Toulouse : IZUBA.
- KAYITARE, Pauline. 2011. *Tu leur diras que tu es Hutue*. Bruxelles : GRIP – André Versaille.
- KAYITESI, Annick. 2004. *Nous existons encore*. Paris : Michel Lafon.
- KAYITESI, Berthe. 2009. *Demain ma vie. Enfants chefs de famille dans le Rwanda d'après*. Clichy : De Corlevour Editions, Collection Voix du Bord.
- KAZINIERAKIS, Alain et MUKAGASANA, Yolande. 2001. *Les blessures du silence. Témoignages du génocide au Rwanda*. Arles/Paris : Actes Sud/Médecins sans frontières.
- KHAN, S. 2001. *The Shallow Graves of Rwanda*. New York : I.B. Tauris.
- KIMONYO, Jean-Paul. 2008. *Rwanda un génocide populaire*. Lille : Karthala.
- KIMONYO, Jean-Paul. 2017. *Rwanda, demain ! Une longue marche vers la transformation*. Paris : Karthala.
- KLINKEMALLIE, Sylvie. 2007. *Rwanda : la presse en question*. Villeurbanne, Bruxelles : Golias.
- KOFF, Cléa. 2005. *La mémoire des os*. Paris : H. d'Ormesson.
- KORMAN, R. 2015. « Bury or display ? The politics of exhumation in post-genocide Rwanda ». In ANSTETT E. et DREYFUS J.-M. (dir.). *Human Remains and Identification. Mass Violence, Genocide, and the « Forensic Turn »*. Manchester : Manchester University Press.
- KOUSSETOGUE KOUDE, Roger (dir.). 2018. *Le Rwanda deux décennies après : le génocide des Tutsi et la situation des survivants*. Actes de colloque international à l'occasion de la XX^e commémoration du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. Paris : Archives contemporaines.

- KUBANA, Aimable. 2010. *Ubusima bw'agahinda n'irokorwa ry'igitangaza ku Batutsi bagera ku gihumbi na magana atanu bari muri Saint Paul muri Jenocide yakorewe Abatutsi mu 1994*. Ukwarika.
- LACOSTE, Charlotte. 2010. *Séductions du bourreau. Négation des victimes*. Paris : PUF.
- LAMKO, Koulsy. 2000. *La Phalène des collines*. Butare : Kuljaama.
- LANOTTE, O. 2003. *République démocratique du Congo. Guerres sans frontières*. Bruxelles : Complexe.
- LANOTTE, O. 2007. *La France au Rwanda (1990-1994). Entre abstention impossible et engagement ambivalent*. Bruxelles : Peter Lang.
- LANZMANN, Claude. 2009. *Le lièvre de Patagonie*. Paris : Gallimard.
- LEFEBVRE, Barbara et FERHADJIAN, S. 2007. *Comprendre les génocides du XX^e siècle, Comparer-Enseigner*. Paris : Bréal.
- LEFÈVRE, P. et LEFÈVRE, J.-N. 2006. *Les Militaires belges et le Rwanda, 1916-2006*. Bruxelles : Racine.
- LEMARCHAND, R. 1970. *Rwanda and Burundi*. New York/Londres : Praeger Publishers.
- LE PAPE, M., SIMÉANT, J. et VIDAL, C. (dir.) 2006. *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*. Paris : La Découverte.
- LINDEN, Jan et Jane. 1999. *Christianisme et pouvoirs au Rwanda, 1900-1990*. Paris : Karthala.
- LINDEN, I. 1999. *Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1990)*. Paris : Karthala.
- LONGMAN, T. 2001. « Identity cards, ethnic self-perception, and genocide in Rwanda ». In CAPLAN J. et TORPEY J. (dir.). *Documenting Individual Identity. The Development of State Practices in the Modern World*. Princeton/Oxford : Princeton University Press.
- LONGMAN, T. 2010. *Christianity and Genocide in Rwanda*. Cambridge : Cambridge University Press.
- LONGMAN, T. 2017. *Memory and Justice in Post-Genocide Rwanda*. Cambridge : Cambridge University Press.
- LUGAN, Bernard. 1997. *Histoire du Rwanda*. Paris : Le Rocher.
- LUGAN, Bernard. 2004. *Rwanda : le génocide, l'Église et la démocratie*. Paris : Le Rocher.
- LUGAN, Bernard. 2005. *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*. Paris et Monaco : Le Rocher.
- LUGAN, Bernard. 2007. *Rwanda : contre-enquête sur le génocide*. Toulouse : Privat.
- LUGAN, Bernard. 2004. *Rwanda : un génocide en questions*. Paris : Le Rocher, Lignes de feu.
- LYAMUKURU, Félicité. Co-écrit avec CAPRIOLI, Nathalie. 2018. *L'ouragan a frappé Nyundo*. Cuesmes : Cerisier.
- MAC CALLUM, Hugh. 1996. *Dieu était-il au Rwanda ? La faillite des Églises*. Paris : L'Harmattan.
- MAGNARELLA, Paul J. 2000. *Justice in Africa. Rwanda's genocide, its courts, and the UN Criminal Tribunal*. Burlington : Ashgate Publishing.
- MAISON, Rafaëlle. 2004. *La responsabilité individuelle pour crime d'État en droit international public*. Bruxelles : Bruylant.
- MAISON, Rafaëlle. 2017. *Pouvoir et génocide : dans l'œuvre du Tribunal pénal international pour le Rwanda*. Paris : Dalloz.
- MALAGARDIS, Maria et SANNER, Pierre-Laurent. 1995. *Rwanda le jour d'après, Récits et témoignages au lendemain du génocide*. Paris : Somogy.
- MANA, Kä. 2015. *Changer les imaginaires. Pour sortir de la guerre dans l'est de la République Démocratique du Congo*. Toulouse : Izuba, Essai.
- MARCHAL, Omer. 1994. *Pleure, ô Rwanda bien-aimé*. Luxembourg : O.M.
- MARYSSE, S., DE HERDT, T. et NDAYAMBAJE, E. 1994. *Rwanda. Appauvrissement et ajustement structurel*. Paris/Bruxelles : L'Harmattan/Institut africain.
- MAS, Monique. 1999. *Paris Kigali 1990-1994, Lunettes coloniales, politique du sabre et onction humanitaire, pour un génocide en Afrique*. Paris : L'Harmattan.
- MAURY, Pierre. 1996. *Rwanda, an deux*. Bruxelles : Luc Pire.
- MAY, Patrick et MUKAGASANA, Yolande. 1997. *La mort ne veut pas de moi*. Paris : Fixot.
- MAY, Patrick et MUKAGASANA, Yolande. 1999. *N'aie pas peur de savoir. Rwanda : un million de morts. Une rescapée raconte*. Paris : Robert Laffont.
- MAY, Patrick. 2001. *Quatre Rwandais aux assises belges : la compétence universelle à l'épreuve*. Paris : L'Harmattan.
- MBEKO, Patrick et NGBANDA, Honoré. 2014. *Stratégie du chaos et du mensonge : Poker menteur dans l'Afrique des Grands Lacs*. Montréal : Editions de l'Erablière.
- MÉGRET, Frédéric. 2002. *Le Tribunal pénal international pour le Rwanda*. Paris : Pédone.
- MELVERN, Linda. 2000. *A people betrayed. The role of the West in the Rwanda's genocide*. Londres : Zed Books.
- MELVERN, Linda. 2010. *Complicités de génocide : Comment le monde a trahi le Rwanda*. Paris : Karthala.
- MOREL, J. 2010. *La France au cœur du génocide des Tutsi*. Paris : Izuba/L'Esprit frappeur.
- MILLELIRI, Jean-Marie. 1997. *Un souvenir du Rwanda*. Paris : L'Harmattan.
- MISSER, François. 1995. *Vers un nouveau Rwanda, entretien avec Paul Kagame*. Paris : Karthala.
- MONENENBO, Tiernon. 2000. *L'Aîné des orphelins*. Paris : Seuil.
- MORRIS, Virginia et SCHARF, Michael P. 1998. *An insider's guide to the International Criminal Tribunal for Rwanda*. Irvington-on-Hudson : Transational Publishers.
- MPIRANYA, Protais. 2010. *Rwanda : le paradis perdu. Les derniers secrets de l'ex-commandant de Garde Présidentielle de J. Habyarimana*. Lille : Éditions Sources du Nil.
- MUGESERA, Antoine. 2015. *Les conditions de vie des Tutsi au Rwanda de 1959 à 1990. Persécutions et massacres antérieurs au génocide de 1990 à 1994*. Toulouse : Izuba, Essai.
- MUGESERA, Antoine. 2018. *Rwanda 1896 – 1959 : La destruction d'une nation*. Toulouse : Izuba, Essai.
- MUGESERA, Antoine. 2018. *Rwanda 1959-1962 : La révolution manquée*. Toulouse : Izuba, Essai.
- MUJAWANKUSI MUNYARUGERERO, L. 1995. *La chanson politique au Rwanda (1960-1993). Analyse thématique et sociopolitique*.

- Mémoire : EHESS.
- MUJAWAYO, Esther et BELHADDAD, Souâd. 2004. *Survivantes*. La Tour d'Aigue : L'Aube.
- MUJAWAYO, Esther et BELHADDAD, Souâd. 2006. *La fleur de Stephanie, Rwanda entre réconciliation et déni*. Paris : Flammarion.
- MUKAGASANA, Yolande. 2001. *Les blessures du silence : témoignages du génocide au Rwanda*. Arles : Actes Sud.
- MUKAMUGEMA, Eugénie. 2015. *Une vie au Rwanda, parmi tant d'autres*. Toulouse : Izuba.
- MUKANTABANA, Adélaïde. 2016. *L'innommable Agahomamunwa – Un récit du génocide des Tutsi*. Paris : L'Harmattan.
- MUKASONGA, Scholastique. 2006. *Inyensy ou les cafards*. Paris : Gallimard, collection Continents noirs.
- MUKASONGA, Scholastique. 2008. *La femme aux pieds nus*. Paris : Gallimard, collection Continents noirs.
- MUKASONGA, Scholastique. 2010. *L'iguifou, nouvelles rwandaises*. Paris : Gallimard, collection Continents noirs.
- MUKASONGA, Scholastique. 2012. *Notre Dame du Nil*. Paris : Gallimard, collection Continents noirs.
- MUKASONGA, Scholastique. 2016. *Cœur tambour*. Paris : Gallimard, collection Blanche.
- MUKESHIMA-NGULINZIRA, Florida. 2001. *Un autre Rwanda possible – combat possible – Boniface Ngulinzira*. Paris : L'Harmattan.
- MUNYARUGERERO, F.-X. 2003. *Réseaux, pouvoirs, oppositions. La compétition politique au Rwanda*. Paris : L'Harmattan.
- MURAMBI. 1994. *Go, if you die, perhaps I will live*. Murambi : Twagirayezu Vital.
- MURANGIRA, César. 2016. *Un Sachet d'Hosties pour Cinq*. Nantes : Éditions Amalthé.
- MURHULA A. NASHI, Emanuel. 2018. *Rivalités franco-belges au Rwanda et polémiques journalistiques*. Paris : L'Harmattan.
- MUSABYIMANA, Gaspard. 2003. *La Vraie Nature du FPR-APR*. Paris : L'Harmattan.
- MUSHIKIWABO, Louise et KRAMERS, Jack. 2007. *Rwanda Means the Universe: A Native's Memoir of Blood and Bloodlines*. New York : St. Martin's Press.
- MUZIMA, Philibert. 2016. *Imbibé de leur sang, gravé de leurs noms*. Toulouse : Izuba Editions.
- MWENEMPANZI, Godefroid. 2018. *Umuntu Mushya Utemera Baringa*. Toulouse : Izuba, Essai.
- MWOROHA, E. 1977. *Peuples et rois de l'Afrique des Lacs. Le Burundi et les royaumes voisins au XIX^e siècle*. Dakar/Abidjan : Nouvelles Éditions africaines.
- N'DIAYE, Sidi. 2017. *Tutsis du Rwanda et Juifs de Pologne : victimes de la même haine ? Imaginaires historiques et de haine dans les meurtres voisins*. Lormont : Le Bord de l'eau.
- NDWANIE, Joseph. 2018. *La Promesse faite à ma sœur*. Bruxelles : Communauté française de Belgique, Coll. Espace Nord.
- NDUWAYO, Léonard. 2002. *Giti et le génocide rwandais*. Paris : L'Harmattan.
- NERETSE, Emmanuel. 2010. *Grandeur et décadence des Forces Armées Rwandaises*. Lille : Éditions Sources du Nil.
- NGBANDA NZAMBO, Honoré. 2005. *Crimes organisés en Afrique centrale. Révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux*. Paris : Dubois.
- NGIJOL, Gilbert. 1998. *Autopsie des génocides rwandais, burundais et l'ONU : la problématique de la stabilité dans les pays de la région des Grands Lacs*. Paris : Présence africaine.
- NGIRABATWARE, Augustin. 2006. *Rwanda : le faite du mensonge et de l'injustice*. Lille : Éditions Sources du Nil, Collection « Le droit à la parole ».
- NISHIMWE, Consolee. 2012. *Tested to the Limit: a Genocide survivor's story of pain resilience and hope*. Bruxelles : Casterman/Paperback.
- NIWEMUGORE, Spéciose. 2016. *Pour que tu saches, témoignage d'une survivante du génocide des Tutsis*. Toulouse : Izuba Editions.
- NIWEZE, Maurice. 2001. *Le peuple rwandais un pied dans la tombe : récit d'un réfugié étudiant*. Paris : L'Harmattan.
- NKUNDABAGENZI, F. (dir.) 1962. *Rwanda politique*. Bruxelles : CRISP.
- NKULIYINGOMA, Jean-Baptiste. 2013. *Rwanda : le pouvoir à tout pris : d'une dictature à une autre*. Paris : L'Harmattan.
- NKUNDABAGENZI, F. 1961. *Rwanda Politique*. Michigan : CRISP Université du Michigan.
- NKUSI, L., RWIGAMBA, B. et RUZINDANA, M. 1998. *La Langue kinyarwanda. Son usage et impact dans les divers médias pendant la période 1990-1994 : une étude sociolinguistique*. Arusha : TPIR.
- NSANZUWERA, F.-X. 1993. *La Magistrature rwandaise dans l'état du pouvoir exécutif. La peur et le silence, complices de l'arbitraire*. Kigali : Cladho.
- NTAGANDA, Eugène. 2002. *De la paix à la justice, les enjeux de la réconciliation nationale, les gacaca*. Butare : Édition Université nationale du Rwanda.
- NTAKIRUTIMANA, Evariste. 2011. « Les mots pour le dire et les enjeux derrière ». In *Francophilia, Journal of Interdisciplinary Studies*, vol. 1, n°1.
- NTARIBI, Kamanzi. 1997. *Rwanda : du génocide à la défaite*. Kigali : Éditions Rebero.
- NTEZIMANA, Emmanuel. 1976. *Institutions et peuples. L'Église catholique et l'évolution politique, sociale et culturelle du Rwanda depuis 1945*. Thèse. Université de Provence Aix-Marseille I.
- NTEZIMANA, Emmanuel. 1980. « Coutumes et traditions des royaumes hutu du Bukunzi et du Busozo ». In *Études rwandaises*, vol. 13, n° 2.
- NTEZIMANA, Emmanuel. 1980. « L'arrivée des Européens au Kinyaga et la fin des royaumes hutu du Bukunzi et du Busozo ». In *Études rwandaises*, vol. 13, n° 3.
- NTEZIMANA, Emmanuel. 1987. « Histoire, culture et conscience nationale : le cas du Rwanda des origines à 1900 ». In *Études rwandaises*, vol. 1, n° 4.
- NTEZIMANA, Emmanuel. 1992. *Rapport sur les Droits de l'Homme au Rwanda*. Kigali : Association rwandaise Défense Droits et Libertés.
- NTILIKINA, Faustin. 2008. *Rwanda : la prise de Kigali et la chasse aux réfugiés par l'armée du Général Paul Kagame. Récit du Secrétaire à l'État Major de l'ex-Armée rwandaise*. Préface de LUGAN, Bernard. Lille : Éditions Sources du Nil, Collection « Mémoire collective ».

- NYAGAHENE, A. 1997. *Histoire et peuplement. Ethnies, clans, lignages dans le Rwanda ancien et contemporain*. Thèse. Université Paris 7 Denis Diderot.
- NYAMWASA, Daniel. 2018. *Le mal rwandais. De la racine au paroxysme du génocide des Tutsi*. Toulouse : Izuba, Récit historique.
- ONANA, Charles. 2002. *Les Secrets du génocide rwandais. Enquête sur les mystère d'un président*. Paris : Duboiris.
- ONANA, Charles. 2005. *Silence sur un attentat*. Paris : Duboiris.
- PAGÈS, A. 1933. *Au Ruanda, sur les bords du lac Kivu. Un royaume hamite au centre de l'Afrique*. Bruxelles : Institut royal colonial belge.
- PAYETTE, Dominique. 2003. *Analyse et interprétations du génocide rwandais: nouveau fondement identitaire pour des rescapés du génocide dans la diaspora rwandaise de Montréal*. Montréal : Université du Québec.
- PAYETTE, Dominique. 2004. *La dérive sanglante du Rwanda*. Québec : Ecosociété.
- PÉRIÈS, G. et SERVENAY, D. 2007. *Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*. Paris : La Découverte.
- PIRALIAN, Hélène. 1994. *Génocide et transmission, sauver la mort, sortir du meurtre*. Paris : L'Harmattan.
- PITON, Florent. 2018. *Le génocide des Tutsi du Rwanda*. Paris : La Découverte.
- POINCARÉ, Nicolas . 1995. *Rwanda : Gabriel Maindron, un prêtre dans la tragédie*. Ivry-sur-Seine : l'Atelier, collection « Les Artisans de la liberté ».
- POREAU, Brice. 2012. *Rwanda : une ère nouvelle : comprendre le travail de reconnaissance*. Paris : L'Harmattan.
- POREAU, Brice. 2016. *Rwanda et reconnaissance du génocide*. Paris : L'Harmattan, Collection Pensée africaine.
- POREAU, Brice. 2016. *Prévention du génocide : l'enseignement du Rwanda*. Paris : L'Harmattan.
- PRUDHOMME, F. (dir.) 2017. *Cahiers de mémoire, Kigali, 2014*. Paris : Classiques Garnier.
- PRUNIER, Gérard. 1999. *Rwanda : le génocide*. Paris : Dagorno.
- PRUNIER, Gérard. 2009. *From Genocide to Continental War. The « Congolese » Conflict and the Crisis of Contemporary Africa*. Londres : Hurst & Co.
- RASMONT, F. 2009. *Histoire, mémoire et génocide. L'ASBL. Ibuka-Mémoire et justice de juillet 1994 à nos jours*. Mémoire : Université libre de Bruxelles.
- RÉPUBLIQUE DU RWANDA, COMMISSION MUCYO. 2007. *Commission nationale indépendante chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'État français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994*. Rapport. Kigali.
- RÉPUBLIQUE DU RWANDA, COMMISSION POUR LE MÉMORIAL DU GÉNOCIDE ET DES MASSACRES AU RWANDA. 1996. Rapport préliminaire d'identification des sites du génocide et des massacres d'avril-juillet 1994 au Rwanda, Kigali.
- RÉPUBLIQUE DU RWANDA, INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE DU RWANDA. 2008. *Recensement des rescapés du génocide de 1994*. Rapport final. Kigali.
- RÉPUBLIQUE DU RWANDA, MINALO. 2004. *Dénombrement des victimes du génocide*. Rapport final. Kigali.
- RÉPUBLIQUE DU RWANDA, MININTER. 1982. Rapport triennal, 1980-1982. Kigali.
- RÉPUBLIQUE DU RWANDA, SNJG. 2012. Rapport final, Kigali.
- RÉRA, N. 2014. *Rwanda, entre crise morale et malaise esthétique. Les médias, la photographie et le cinéma à l'épreuve du génocide des Tutsi (1994-2014)*. Dijon : Presses du réel.
- REYNAUD PALIGOT, C. 2006. *La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*. Paris : PUF.
- REYNTJENS, Filip. 1985. *Pouvoir et droit au Rwanda. Droit public et évolution politique (1916-1973)*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- REYNTJENS, Filip. 1986. *La II^e République rwandaise : évolution, bilan et perspectives*. Africa focus, n° 3-4.
- REYNTJENS, Filip. 1994. *L'Afrique des Grands Lacs en crise. Rwanda, Burundi : 1988-1994*. Paris : Karthala.
- REYNTJENS, Filip. 1996. *Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire*. Paris : L'Harmattan.
- REYNTJENS, Filip. 2000. *Rwanda*. Paris : L'Harmattan.
- REYNTJENS, Filip. 2009. *La Grande Guerre africaine. Instabilité, violence et déclin de l'État en Afrique centrale (1996-2006)*. Paris : Les Belles Lettres.
- REYNTJENS, Filip. 2013. *Rwanda. Gouverner après le génocide*. Paris : Les Belles Lettres.
- REYNTJENS, Filip. 2017. *Le génocide des Tutsi au Rwanda*. Paris : P.U.F.
- RICCI, Sandrine. 2014. *Avant de tuer les femmes, vous devez les violer ! Rwanda : rapports de sexe et génocide des Tutsi*. Paris : Éditions Syllepse.
- RICHARD, Pierre-Olivier. 1997. *Casques bleus, sang noir. Rwanda 1994 - Zaïre 1996, un génocide en spectacle*. Bruxelles : EPO.
- ROBINET, F. 2016. *Silences et récits. Les médias français à l'épreuve des conflits africains (1994-2015)*. Bry-sur-Marne : INA.
- ROISIN, J. 2017. *Dans la nuit la plus noire se cache l'humanité. Récits des Justes du Rwanda*. Paris : Les Impressions nouvelles.
- ROMBOUTS, H. 2004. *Victim Organisations and Politics of Reparation. A Case-Study on Rwanda*. Anvers : Intersentia.
- ROVETTA, O. 2013. *Le Tribunal pénal international pour le Rwanda comme source d'histoire ?* Thèse. Université libre de Bruxelles.
- RUFIN, Jean-Christophe. 1994. *L'aventure humanitaire*. Paris : Gallimard, Découvertes.
- RUHORAHOZA, Théophile. 2009. *Terminus Mbandaka, le chemin des charniers de réfugiés rwandais au Congo : témoignage d'un rescapé*. Lille : Éditions Sources du Nil.
- RUMIYA, J. 1992. *Le Rwanda sous le régime du mandat belge, 1916-1931*. Paris : L'Harmattan.
- RURANGWA, Jean-Marie Vianney. 2000. *Le génocide des Tutsi expliqué à un étranger*. Lille : Le Figuier-Fest'Africa.
- RURANGWA, Revérien. 2006. *Génocidé*. Paris : Presses De La Renaissance.
- RUTABANA, B. 2014. *De l'enfer à l'enfer. Du Hutu Power à la dictature de Kagame*. Paris : Books.
- RUTAYISIRE, P. 1987. *La Christianisation du Rwanda, 1900-1945*.

- Fribourg : Éditions universitaires.
- RUTAYISIRE, Paul. Avril 2010. « Exterminer les Tutsi du Rwanda et disparaître : Mission d'un gouvernement intérimaire ». In *15 years after Genocide against Tutsi (1994-2009): Challenges and Prospects. Proceedings of the International Symposium on the Genocide Perpetrated against Tutsi*. National Commission for the Fight against Genocide (CNLG).
- RUTAYISIRE, Paul. 2014. *Génocide à Nyarubuye*. Kigali : Éditions rwandaises.
- RUZIBIZA, Abdul Joshua. 2005. *Rwanda, l'histoire secrète*. Paris : Panama.
- RUTAYISIRE, P. et RUTAZIBWA, P. 2007. *Génocide à Nyarubuye*. Kigali : Éditions rwandaises.
- RUTEMBESA, F. et MUTWARASIBO, E. 2009. *Amateka ya jenocide yakorewe abatutsi muri Mugina*. Kigali, CNLG.
- RUTERANA, J.-M.-V. 1987. *Le groupe scolaire de Butare, 1929-1962*. Mémoire. Université nationale du Rwanda.
- RUTERANDONGOZI, J. 1989. *Le clergé du Rwanda. Histoire de l'éducation ecclésiastique au Rwanda (1904-1950)*. Mémoire. Université nationale du Rwanda.
- SAGAHUTU, Joseph. 2009. *Espérer contre toute espérance, témoignage d'un rescapé des massacres de religieux au Congo*. Lille : Éditions Sources du Nil.
- SAUR, Léon. 1998. *L'Internationale démocrate-chrétienne au Rwanda*. Bruxelles : Luc Pire.
- SAUR, Léon. 2007. « Quelques réflexions sur la politique des quotas au Rwanda ». In DESLAURIER C. et JUHÉ-BEAULATON D. (dir.). *Afrique, terre d'histoire. Au cœur de la recherche avec Jean-Pierre Chrétien*. Paris : Karthala.
- SAUR, Léon. 2009. « La frontière ethnique comme outil de conquête du pouvoir : le cas du Parmehutu ». In *Journal of Eastern African Studies*, vol. 3, n° 2.
- SAUR, Léon. 2013. *Catholiques belges et Rwanda : 1950-1964. Les pièges de l'évidence*. Thèse. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- SCHOENBRUN D. 1998. *A Green Place, a Good Place. Agrarian Change, Gender and Social Identity in the Great Lakes Region to the 15th Century*. Portsmouth/Kampala/Nairobi/Oxford : Heinemann/Fountain Publishers/EAAP/James Currey.
- SEBASONI, Servilien M. 2003. *Les origines du Rwanda*. Paris : L'Harmattan.
- SEBUNUMA, Déogratias. 2013. *Communitarisme et autochtonie : Du cas du Rwanda à l'universel*. Paris : Umuzozo.
- SEHENE, Benjamin. 1999. *Le piège ethnique*. Paris : Dagorno.
- SÉMELIN, Jacques. 2005. *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*. Paris : Seuil.
- SÉMELIN, J., ANDRIEU, C. et GENSBURGER, S. (dir.) 2008. *La Résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*. Paris : Presses de Sciences Po.
- SEMUJANGA, Josias. 1998. *Récits fondateurs du drame rwandais : discours social, idéologies et stéréotypes*. Paris : L'Harmattan.
- SEMUJANGA, J. 1999. *Récits fondateurs du drame rwandais*. Paris : L'Harmattan.
- SÉNAT DE BELGIQUE. 1997. *Rapport fait au nom de la commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda par MM. Mahoux et Verhofstadt*. Bruxelles.
- SERVICE DE L'INFORMATION DU RUANDA-URUNDI [S.D.]. *Rwanda. Le problème des réfugiés et sinistrés après les troubles de 1959-1960*. Bujumbura.
- SHERTI, Épimaque. 2014. *Génocide et reconstruction de la paix au Rwanda*. Paris : L'Harmattan.
- SHIMAMUNGU, Eugène. 2004. *Juvénal Habyarimana, l'homme assassiné le 6 avril 1994*. Lille : Éditions Sources du Nil.
- SOUDAN, François. 2015. *L'Homme de fer, conversations avec Paul Kagamé, président du Rwanda*. Paris : Nouveau Monde Editions.
- STRAUS, S. 2006. *The Order of Genocide. Race, Power, and War in Rwanda*. Ithaca/Londres : Cornell University Press.
- STRAUS, S. et WALDORF L. (dir.) 2011. *Remaking Rwanda. State Building and Human Rights after Mass Violence*. Madison : The University of Wisconsin Press.
- SURVIE. Février 2018. *Le Crapuleux Destin de Robert-Bernard Martin. Bob Denard et le Rwanda*. Rapport. Montreuil.
- TADJO, Véronique. 2000. *L'Ombre d'Imana. Voyage jusqu'au bout du Rwanda*. Paris : Actes Sud.
- TAYLOR, C. 1999. *Terreur et sacrifice. Une approche anthropologique du génocide rwandais*. Toulouse : Octarès.
- TERNON, Yves. 1995. *L'Etat criminel. Les génocides au XXème siècle*. Paris : Seuil.
- TERNON, Yves. 2001. *L'innocence des victimes. Regard sur les génocides du XX^e siècle*. Paris : Desclée de Brouwer.
- TERNON, Yves. 2016. *Génocide. Anatomie d'un crime*. Paris : Armand Colin.
- TGI DE PARIS. 2012. *Rapport d'expertise. Destruction en vol du Falcon 50*. Kigali.
- THOMSON, S. 2013. *Whispering Truth to Power. Everyday Resistance to Reconciliation in Postgenocide Rwanda*. Madison : The University of Wisconsin Press.
- TOCHMAN, Wojciech (trad. CARLIER, Margot). 2014. *Aujourd'hui, nous allons dessiner la mort*. Lausanne : Noir sur Blanc.
- TOTTEN, Samuel, PARSONS, William et CHARNY, Israel. 2008. *A Century of Genocide : Critical Essays and Eyewitness Accounts*. New York : Routledge.
- TOTTEN, Samuel, et BARTROP, Paul. 2008. *The Dictionary of Genocide*. Greenwood : Greenwood Press.
- TPIR. 2003. *Le Procureur c. Juvénal Kajelijeli. Jugement et sentence, 1er décembre*. Arusha.
- TPIR. 2005. *Le Procureur c. Edouard Karemera Mathieu Ndirumpatse, Joseph Nzirorera. Acte d'accusation modifié, 24 août*. Arusha.
- TPIR. 2006. *Le Procureur c. Athanase Seromba. Jugement, 13 décembre*. Arusha.
- TPIR. 2008. *Le Procureur c. Théoneste Bagosora, Gratien Kabiligi, Aloys Ntabakuze, Anatole Nsengiyumva. Jugement portant condamnation, 18 décembre*. Arusha.
- TPIR. 2011. *Le Procureur c. Jean-Baptiste Gatete. Jugement portant condamnation, 31 mai*. Arusha.
- TPIR. 2011. *Le Procureur c. Pauline Nyiramasuhuko, Arsène Shalom Ntahobari, Sylvain Nsabimana, Alphonse Ntezirayo, Joseph*

Kanyabashi, Elie Ndayambaje. *Jugement portant condamnation, 24 juin*. Arusha.

UMUBYEYI, Beata. 2015. *Ejo, nouvelles du Rwanda*. Ciboure : Editions La Cheminante.

UMUHOZA KAMEYA, Laetitia. Juin 2011. *Rwanda 1994, le Génocide : Témoignages et Réflexions*.

UMURAZA, Chantal. 2008. *Une jeunesse rwandaise*. Paris : Karthala.

UMUTESI, Marie Béatrice. 2000. *Fuir ou mourir au Zaïr : le vécu d'une réfugiée rwandaise*. Paris : L'Harmattan.

UNITED NATIONS, DEPARTMENT OF PUBLIC INFORMATION. 1996. *The United Nations and Rwanda, 1993-1996*. New York.

UNITED STATES HOLOCAUST MEMORIAL MUSEUM ET THE HAGUE INSTITUTE FOR GLOBAL JUSTICE. 2014. *International Decision-Making in the Age of Genocid, Rwanda 1990-1993*. Briefing Book, 2 vol.

UVIN, Peter. 1999. *L'aide complice ? Coopération internationale et violence au Rwanda*. Paris : L'Harmattan.

VIDAL, Claudine. 1991. *Sociologie des passions (Côte d'Ivoire, Rwanda)*. Paris : Karthala.

VIDAL, Claudine. 2006. « Un génocide à la machette ». In LE PAPE M., SIMÉANT J. et VIDAL C. (dir.). *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*. Paris : La Découverte.

VIDAL, Claudine. 2006. « Grands tueurs et petits tueurs : la question de l'obéissance dans le génocide des Rwandais tutsis ». In LOEZ, A. et MARIOT, N. (dir.). *Obéir/Désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective*. Paris : La Découverte.

WABERI, Abdourahman Ali. 2000. *Terminus. Textes pour le Rwanda. Moisson de crânes*. La Madeleine-de-Nonancourt : Le serpent à plumes.

VANSINA, Jan. 2001. *Le Rwanda ancien : le royaume Nyiginya*. Paris : Karthala.

VANSINA, Jan. 1962. *L'Évolution du royaume Rwanda : Des origines à 1900*. Bruxelles : Académie royale des sciences d'outre-mer.

VAN'T SPIJKER, Gérard. 2011. *L'Église chrétienne au Rwanda pré et post-génocide*. Paris : L'Harmattan.

VERWIMP, P. 2013. *Peasants in Power. The Political Economy of Development and Genocide in Rwanda*. Dordrecht : Springer.

VIRET, E. 2008. « Les musulmans de Mabare pendant le génocide rwandais ». In SÉMELIN, J., ANDRIEU, C. et GENSBURGER, S. (dir.). *La Résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*. Paris : Presses de Sciences Po.

VIRET, E. 2011. *Les habits de la foule. Techniques de gouvernement, clientèles sociales et violence au Rwanda rural (1963-1994)*. Thèse. IEP de Paris.

WAINTRATER, Régine. 2003. *Sortir du génocide, témoigner pour réapprendre à vivre*. Paris : Payot.

WILLAME, Jean-Claude. 1995. *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*. Paris : L'Harmattan.

WILLAME, Jean-Claude. 1996. *L'ONU au Rwanda (1993-1995) : la communauté internationale à l'épreuve*. Paris : Maisonneuve et Larose.

WILLAME, Jean-Claude. 1997. « Les Belges au Rwanda : le

parcours de la honte ». In *Les Dossiers du GRIP*, numéro spécial. Bruxelles : Complexe.

WILLAME, Jean-Claude. 2000. *Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu*. Paris : L'Harmattan.

Ethnisme

AMSELLE, Jean-Loup et M'BOKOLO, Elikia. 1999. *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique*. Paris : La Découverte.

CHRÉTIEN, Jean-Pierre. 1997. *Le défi de l'ethnisme : Rwanda et Burundi, 1990-1996*. Paris : Karthala.

RUTAZIBWA, Privat. 1999. *Les crises des grands lacs et la question Tutsi*. Kigali : Éditions du CRID.

SEHENE, Benjamin. 1999. *Le Piège ethnique*. Paris : Dagorno.

SEMUJANGA, Josias. 1998. *Récits fondateurs du drame rwandais*. Paris : L'Harmattan.

WILLAME, Jean-Claude. 1995. *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*. Paris : L'Harmattan.

Média et propagande

CHRÉTIEN, Jean-Pierre. 2000. *Rwanda. Les médias du génocide*. Paris : Karthala.

CHRÉTIEN, Jean-Pierre (dir.). 2002. *Rapport d'expertise déposé dans le cadre du procès des Médias*. Arusha : TPIR.

CRÉPEAU, Pierre. *Rwanda, le kidnapping médiatique*. Nantes : Vents d'Ouest. 1995.

GOUTEUX, Jean-Paul. 1999. *Le Monde, un contre-pouvoir ? Désinformation et manipulation sur le génocide rwandais*. Nancy : L'esprit frappeur.

HIGIRO, Jean-Marie. Avril - mai 1996. « Distorsions et omissions ». In *Rwanda. Les médias du génocide, Dialogue n° 190*.

FUJII, Lee Ann. 2009. *Killing Neighbors: Webs of Violence in Rwanda*. Ithaca, NY : Cornell University Press.

MAS, Monique. 1999. *Paris Kigali 1990-1994 - Lunettes coloniales, politique du sabre et onction humanitaire pour un génocide en Afrique*. Paris : L'Harmattan.

NDAHIRO, Alfred & RUTAZIBWA, Private. 2008. *Hotel Rwanda, the Tutsi Genocide as seen by Hollywood*. Paris : L'Harmattan.

PONTZEELE, Sophie. 2004. *Burundi 1972 / Rwanda 1994. L'efficacité dramatique d'une reconstruction idéologique du passé par la presse*. Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de GUICHAOUA, André. Université de Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

ROBINET, François. 2016. *Silences et récits. Les médias français à l'épreuve des conflits africains (1994-2015)*. Paris : Ina Éditions.

La responsabilité française

Décembre 1994. « Rwanda. Depuis le 7 avril 1994, la France choisit le camp du génocide ». In *Les Dossiers noirs d'Agir ici & Survie*. Paris, Karthala.

1995. « L'Afrique à Biarritz. Mise en examen de la politique française. Rencontres de Biarritz, 8 et 9 novembre 1994 ». In *Les Dossiers noirs d'Agir ici & Survie*. Paris, Karthala.

1996. « Rwanda : la France choisit le camp du génocide ». In *Dossiers Noirs de la politique africaine de la France*. Volume 1-5.

- Paris : L'Harmattan.
- AMBROSETTI, David. 2001. *La France au Rwanda. Un discours de légitimation morale*. Paris : Karthala.
- ANCEL, Guillaume. 2018. *Rwanda, la fin du silence : témoignage d'un officier français*. Le Kremlin-Bicêtre : Les Belles Lettres, coll. « Mémoires de Guerre ».
- APPADURAI, A. 2006. *Géographie de la colère. La violence à l'âge de la globalisation*. Paris : Payot & Rivages.
- ASSEMBLÉE NATIONALE. décembre 1998. *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994), Rapport de la Mission d'information [archive]*. Rapport n°1271, 4 Tomes. Paris.
- BA, Mehdi. 1997. *Rwanda, un génocide français*. Nancy : L'Esprit frappeur.
- BOUDIGUET, Bruno. 1994. *Vendredi 13 à Bisesero - La question de la participation française dans le génocide des Tutsis Rwandais - 15 avril-22 juin 1994*. Paris : Aviso.
- BRAECKMAN, Colette et Human Rights Watch. 1994. « Qui a armé le Rwanda? Chronique d'une tragédie annoncée ». In *Les dossiers du GRIP*, n° 188, 4/94. Bruxelles.
- COLLOMBAT, Benoît et SERVENAY, David. 2014. *Au nom de la France : Guerres secrètes au Rwanda*. Paris : La Découverte.
- CORET, Laure et VERSCHAVE, François-Xavier. 2005. *L'horreur qui nous prend au visage*. Commission d'enquête citoyenne sur l'implication de la France au Rwanda. Paris : Karthala.
- COSSE, Jean-Pierre. 2014. *Alain Juppé et le Rwanda*. Paris : L'Harmattan.
- COSSE, Jean-Pierre. 2018. *Génocide des Tutsi, l'imposture : Alain Juppé et le Rwanda : 1993-1994*. Paris : L'Harmattan.
- DECHERF, Dominique. 2012. *Couleurs, Mémoires d'un ambassadeur de France en Afrique*. Saint-Malo : Pascal Galodé.
- DUPAQUIER, Jean-François. 2010. *L'Agenda du génocide. Le témoignage de Richard Mugenzi ex-espion rwandais*. Paris : Karthala.
- DUPAQUIER, Jean-François. 2014. *Politiques, militaires et mercenaires français au Rwanda – Chronique d'une désinformation*. Paris : Karthala.
- FARNEL, Serge. 2012. *13 mai 1994. Un massacre français ?* Paris : Serge Farnel.
- FAVIER, Pierre et MARTIN-ROLAND, Michel. 1998. 2001. « L'épreuve des faits ». In *La Décennie Mitterrand*. Tome 4. Paris : Seuil.
- FULGSANG, Peder et UMUGWANEZA, Angélique (trad. Jorgensen, Inès). 2014. *Les enfants du Rwanda : récit*. Montfort-en-Chalosse : Gaïa.
- GOUTEUX, Jean-Paul. 1998. *Un génocide secret d'État - La France et le Rwanda, 1990-1997*. Paris : Éditions sociales.
- GOUTEUX, Jean-Paul. 1999. *Le Monde, un contre-pouvoir ? Désinformation et manipulation sur le génocide rwandais*. Nancy : L'Esprit frappeur.
- GOUTEUX, Jean-Paul. 2001. *Un génocide sans importance : la Francafrique au Rwanda*. Lyon : Tahin Party.
- GOUTEUX, Jean-Paul. 2002. *La nuit rwandaise. L'implication française dans le dernier génocide du siècle*. Nancy : L'Esprit frappeur.
- GOUTEUX, Jean-Paul. 2007. *Un génocide sans importance - La France et le Vatican au Rwanda*. Lyon : Tahin Party.
- GRANER, François. 2014. *Le sabre et la machette. Officiers français et génocide tutsi*. Bruxelles : Editions Tribord, Flibuste.
- HOGARD, Jacques. 2005. *Les Larmes de l'honneur : soixante jours dans la tourmente du Rwanda*. Paris : Hugo et Compagnie.
- JOUAN, Thierry. Janvier 2013. *Une vie dans l'ombre*. Paris : Editions du Rocher.
- KROP, Pascal. 1994. *Le génocide franco-africain, faut-il juger François Mitterrand ?* Paris : Lattès.
- LAFOURCADE, Jean-Claude. 2010. *Opération Turquoise*. Paris : Perrin.
- LANIRAY, Pierre. 2006. *François-Xavier Vershave, l'homme qui voulait soulever les montagnes*. Paris : Les arènes.
- LANOTTE, Olivier. 2007. *La France au Rwanda, 1990-1994 – Entre abstention impossible et engagement ambivalent*. Ixelles : P.I.E. Peter Lang.
- LUGAN Bernard. 2005. *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*. Paris : Éditions du Rocher.
- MOREL, Jacques. 2010. *La France au cœur du génocide des Tutsi*. Toulouse/Nancy : Izuba édition - L'Esprit Frappeur.
- PÉAN, Pierre. 2005. *Noires fureurs, blancs menteurs*. Paris : Fayard/ Mille et une nuits.
- PÉAN, Pierre. 2010. *Carnages*. Paris : Fayard.
- PHILPOT, Robin. 2004. *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*. Paris : Duboiris.
- PÉRIÉS, Gabriel et SERVENAY, David. 2007. *Une guerre noire*. Paris : La Découverte.
- (DE LA) PRADELLE, Géraud. 2005. *Imprescriptible, l'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux*. Paris : Les Arènes.
- PRUNGNAUD, Thierry et (DE) VULPIAN, L. 2012. « Silence Turquoise », *responsabilités de l'État français dans le génocide des Tutsi*. Paris : Éditions Don Quichotte.
- (DE) SAINT-EXUPÉRY, Patrick. 2004. *L'inavouable. La France au Rwanda*. Paris : Les Arènes.
- (DE) SAINT-EXUPÉRY, Patrick. 2009. *Complices de l'inavouable, la France au Rwanda*. Paris : Les Arènes.
- SITBON, Michel. 1998. *Un génocide sur la conscience*. Nancy : L'Esprit frappeur.
- SPITZER, Sébastien. 2007. *Contre-enquête sur le juge Bruguière. Raisons d'État. Justice ou politique ?* Édition Privé.
- TESFAYE, Facil. 2018. *Statistique(s) et génocide au Rwanda : la genèse d'un système de catégorisation génocidaire*. Paris : L'Harmattan.
- VÉDRINE, Hubert. 1996. *Les Mondes de François Mitterrand. À l'Élysée, 1981-1995*. Paris : Fayard.
- VÉDRINE, Hubert. 15 juin 2004. « Rwanda : les faits ». In *Bulletin de l'Institut François-Mitterrand*.
- VERSCHAVE, François-Xavier. 1994. *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*. Paris : La Découverte.
- (DE) VULPIAN, Laure. 2004. *Rwanda, un génocide oublié ? Un procès pour mémoire*. France Culture.

Témoignages

- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane. 2017. *Une initiation, Rwanda (1994-2016)*. Paris : Seuil.
- DALLAIRE Roméo . 2003. *J'ai serré la main du diable, la faillite de l'humanité au Rwanda*. Montréal : Libre Expression.
- NGARAMBE, François-Xavier et KAGOYIRE, Yvonne-Solange 2014. *Témoignage : Rescapés de Kigali*. Paris : Editions de l'Emmanuel.
- PÉAN Pierre. 2010. *Carnages. Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*. Paris : Fayard.
- (DE) SAINT-EXUPÉRY Patrick. 2004. *L'inavouable, la France au Rwanda*. Paris : Les Arènes.
- TERNON, Yves. 1995. *L'Etat criminel. Les génocides au XX^e siècle*. Paris : Seuil.
- TERNON, Yves. 2001. *L'innocence des victimes. Regard sur les génocides du XX^e siècle*. Paris : Desclée de Brouwer.
- UMUBYEYI, Beata. 2015. *Ejo, nouvelles du Rwanda*. Ciboure : Editions La Cheminante.
- UMURAZA, Chantal. 2008. *Une jeunesse rwandaise*. Paris : Karthala.
- UWINEZA BAHIZI, Olivier. 2016. *Humura*. Toulouse : Izuba, Roman.
- UWINEZA BAHIZI, Olivier. 2016. *Respire*. Toulouse : Izuba, Roman.
- VANDERMEERSCH, Damien avec collaboration de SCHMITZ, Marc. 2013. *Comment devient-on génocidaire*. Bruxelles : Gripp, Collection L'international en jeu.
- (DE) VULPIAN, Laure et PRUNGNAUD Thierry. Septembre 2012. *Silence Turquoise – Rwanda 1992-1994 – Responsabilités de l'Etat français dans le génocide des Tutsi*. Paris : Don Quichotte éditions.
- WABERI, Abdourahman Ali. 2000. *Terminus. Textes pour le Rwanda. Moisson de crânes*. La Madeleine-de-Nonancourt : Le serpent à plumes.

Traumatisme

- GODARD, Marie-Odile. 2003. *Rêves et traumatismes ou la longue nuit des rescapés*. Paris : Erès.
- KAYITESI, Annick. 2004. *Nous existons encore*. Paris : Michel Lafon.
- NOWROJEE, B. 1997. *Vies brisées. Les violences sexuelles lors du génocide rwandais et leurs conséquences*. Paris : HRW/FIDH.
- RUVEBANA Etienne, *Prevention of Genocide Under International Law*, juin 2014
- SEBASONI Servilien, *Le Rwanda : Reconstruire une nation*, Editions rwandaise, Kigali, 2007
- SIBOMANA André, *Gardons espoir pour le Rwanda*, Paris, 2008
- WAINTRATER Régine, *Sortir du génocide, témoigner pour réapprendre à vivre*, Payot, 2003.

Bande dessinée

- BAZAMBANZA, Rupert. 2007. *Tugire Ubumwe – Unissons-nous !* Produit par le programme de sensibilisation sur le génocide rwandais et l'Organisation des Nations Unies.
- BRAMANTI, Olivier et DEBOMY Frédéric. 2012. *Turquoise*. Paris : Les Cahiers dessinés.
- GERNIER, MASIIONI, RALPH. 2005. *Rwanda 1994. Descente en enfer*. Paris : Albin Michel.
- STASSEN, Luc. 2000. *Déogratias*. Marcinelles : Dupuis, collection Aire Libre.
- STASSEN, Luc. 2002. *Pawa - Chroniques des Monts de la Lune*. Paris : Delcourt.
- STASSEN, Luc. 2004. *Les enfants*. Marcinelles : Dupuis, collection Aire Libre.

V.2. Sitographie

GUICHAOUA, André. Avril 1997. *Les antécédents politiques de la crise rwandaise de 1994*. Rapport d'expertise rédigé à la demande du Tribunal Pénal International des Nations Unies sur le Rwanda. Arusha.

MUTABAZI, Éric. 2011. *En quoi l'enseignement de l'histoire avant le génocide a-t-il contribué à la souffrance à l'école au Rwanda ?* Angers : Université Catholique de l'Ouest d'Angers.

SCHELLER, Sophie. 08.09.2014. « Le Congo de Léopold II : les origines du massacre. » In *comptoir.org*. Lien Internet consulté le 16/03/19.

« Accord particulier d'assistance militaire du 18 juillet 1975 ». In *Les accords de coopération entre la France et le Rwanda*. Lien Internet consulté le 19/03/2019.

Genocide Archive of Rwanda.

Human Right Watch.

Ibuka Mémoire & Justice (Belgique).

La Nuit rwandaise. Revue annuelle et site internet sur l'implication de la France dans l'extermination des Tutsi du Rwanda.

Lexpress.fr. « Rwanda : nouveau procès à Bruxelles ». 19.04.2007.

Programme de communication sur le Génocide au Rwanda et les Nations Unies.

Rapport de la Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda, en ligne : Sénat de Belgique. Lien Internet (date d'accès : 10 février 2000).

Rapport sur le génocide au Rwanda réalisé par l'Organisation de l'Unité Africaine (actuellement Union Africaine) et publié par Survie.

V.3. Périodique

AUDOIN-ROUZEAU S. et DUMAS H. 2014. « Le génocide des Tutsi rwandais vingt ans après. Réflexions introductives ». In *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 122.

BA, Mehdi. 7 avril 2008. « Jean Claude Lefort, témoin de la mission d'information parlementaire ». In *La Nuit rwandaise*. N°2.

BALLADUR, Édouard. 23 août 2004. « L'opération Turquoise : courage et dignité ». In *Le Figaro*.

BAYART, Jean-François. 1995. « La France au Rwanda. Les Politiques de la haine. Rwanda, Burundi. 1994-1995 ». In *Les Temps modernes, Revue bimestrielle*, n°583. Paris.

BENSOUSSAN, Georges, TERNON, Yves et MUGIRANEZA, Assumpta (dir.). Janvier-juin 2009. « Rwanda, quinze ans après. Penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsis ». In *Revue de l'Histoire de la Shoah*, n° 190.

BERNAULT, Florence. Décembre 1997. « La communauté africaniste française au crible de la crise rwandaise ». In *Politique africaine*, n° 68.

BONNET, Catherine. Juillet 1995. « Le viol comme arme de guerre au Rwanda ». In *Victimologie*, n° 2.

BOUDIGUET, Bruno. 7 avril 2009. « Les diamants de Giscard ». In *La Nuit rwandaise*, n°3.

BORIS DIOP, Boubacar. 08.04.2004. *La France au banc des accusés. « Dans ces pays-là, un génocide n'est pas trop important »*. In *Le Courrier International*.

BORLOO, Jean-Pierre. 5.07.2007. « Ntuyahaga, bourreau des paras ». In *Le Soir*.

BRADOL, Jean-Hervé. Juillet 1995. « Rwanda, avril-mai 1994, limites et ambiguïtés de l'action humanitaire ». In *Les Temps modernes*, n°583.

BRAUMAN, Rony, SMITH, Stephen et VIDAL, Claudine. Août-septembre 2000. « Politique de terreur et privilège d'impunité au Rwanda ». In *Esprit*, n° 266-267.

CARNEY J. 2012. « Far from having unity, we are tending towards total disunity : the catholic major seminary in Rwanda, 1950-62 ». In *Studies in World Christianity*, n° 18.

CHRÉTIEN, Jean-Pierre. 1972. « La révolte de Ntungutse (1912). Forces traditionnelles et pression coloniale au Rwanda allemand ». In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 217.

CHRÉTIEN, Jean-Pierre. 1985. « Les Bantous, de la philologie allemande à l'authenticité africaine ». In *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°8.

CHRÉTIEN, Jean-Pierre. 1991. « Presse libre et propagande raciste au Rwanda. Kangura et les 10 commandements du Hutu ». *Politique africaine*, n° 42.

CHRÉTIEN, Jean-Pierre. 1995. « Un nazisme tropical au Rwanda ? Image ou logique d'un génocide ». In *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 48.

CHODUSSOVSKY, Michel et MOSER, Frédérick. 19 février 1997. « Rwanda : Comment le Nord a financé le génocide ». In *Télé Moustique*, n° 9/3708.

COQUIO, Catherine et KALISKY, Aurélie. Mars 2004 « Rwanda 2004, témoignages et littérature ». In *Lendemain : revue trimestrielle*.

N°112.

CORNET A. 2009. « Punir l'indigène : les infractions spéciales au Ruanda-Urundi (1930-1948) ». In *Afrique & Histoire*, n° 7.

COSSIC, Yves. Juin 2008. « Théorie du mensonge ». In *L'Esprit frappeur*.

D'OTHÉE JANNE, François. 06.04.2010. « 6 avril 1994: qui a tué Habyarimana? ». In *Le Vif*.

DUMAS, Hélène. 2009. « L'histoire des vaincus. Négationnisme du génocide des Tutsi au Rwanda ». In *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 190.

DUMAS, Hélène. Mai 2010. « Banalisation, révision et négation : la réécriture de l'histoire du génocide ». In *Esprit*.

DUMAS, Hélène. 2014. « Enfants victimes, enfants tueurs. Expériences enfantines (Rwanda, 1994) ». In *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 122.

E.L. 16.06.1994. « Barril accuse les anciens terroristes du F.P.R. ». In *Le Monde*.

ERNY, Pierre. 28 avril 2004. « Quand le Rwanda pleure ses morts ». In *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*.

FARNEL, Serge. 7 avril 2009. « La rétractation du principal témoin du juge Bruguière », « La peau de chagrin de la France du Génocide ». In *La Nuit rwandaise*, n°3.

GILLET, Éric. Juillet 1995. « Le génocide devant la justice ». In *Les Temps modernes*, n° 583.

GOUTEUX, Jean-Paul. Janvier-février 2000. « Le Rwanda dans les brouillards de l'après génocide ». In *Bulletin de Liaison au Rwanda*, n° 27.

GUICHAOUA, André et SMITH, Stephen. 13 janvier 2006. « Rwanda, une difficile vérité ». In *Libération*.

GUICHAOUA, André. 26 mai 2006. « Rwanda, une justice intimidée ». In *Libération*.

(DE) HEUSCH, Luc. 1994. « Anthropologie d'un génocide ». In *Les Temps Modernes*, n° 579.

KAGABO, J. 1995. « Après le génocide. Notes de voyage ». In *Les Temps modernes*, n° 583.

KARABAYINGA T. et KAGABO J. 1995. « Les réfugiés, de l'exil au retour armé ». In *Les Temps modernes*. n° 583.

KARORERO, J. Avril 2013. « Massacres and Killings of Tutsi Population in Rwanda ». In *DIALOGUE*, n°202. Kigali.

KORMAN, R. 2013. « La politique de mémoire du génocide des Tutsi au Rwanda : enjeux et évolutions ». In *Droit et cultures*, n° 66.

KORMAN, R. 2014. « Indirimbo z'icyunamo. Chanter la mémoire du génocide ». In *Les Temps modernes*, n° 680-681.

KORMAN, R. 2014. « L'État rwandais et la mémoire du génocide. Commémorer sur les ruines (1994-1996) ». In *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 122.

KORMAN, R. 2015. « Mobilising the dead ? The place of bones and corpses in the commemoration of the Tutsi genocide in Rwanda ». In *Human Remains & Violence*, n° 2.

KORMAN, R. 2018. « Espaces sacrés et sites de massacres après le génocide des Tutsi. Les enjeux de la patrimonialisation des églises au Rwanda ». In *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 137.

LAFOURCADE, Jean-Claude. 4 janvier 2006. « L'honneur des

- soldats de l'opération « Turquoise » ». In *Le Monde*.
- LEMARCHAND, René. 1990. « L'école historique franco-burundaise : une école pas comme les autres ». In *Revue canadienne des études africaines*, n° 24, 2.
- LE PAPE, Marc. Août-septembre 2000. « L'exportation des massacres, du Rwanda au Congo-Zaïre », In *Esprit*, n° 266-267.
- MAISON, Raphaël et LA PRADELLE, G. de. 2014. « L'ordonnance du juge Bruguière comme objet négationniste ». In *Cités*, n° 57.
- MEFEZA et Cie. Avril 2013. « Education in Rwanda Post Genocide Reconstruction Authors ». In *DIALOGUE*, n°202. Kigali.
- MUNYESHULI BARBE, Jeanine. 7 avril 2009. « Le génocide des Bagogwe ». In *La Nuit rwandaise*, n° 3. Toulouse : Izuba Editions.
- MUREGO, Y. Avril 2013. « Resilience Through the Genocide Survivors Student's Association » In *DIALOGUE*, n°202. Kigali.
- MUREKATETE R. Avril 2013. « Children Raising Children ». In *DIALOGUE*, n°202. Kigali.
- NDAHIRO, Tom. Janvier-mars 2013. « Idéologie du génocide : Présentation faite à l'atelier de formation au Forum AMANI ». In *Dialogue*.
- PABANEL, J.-P. 1995., « Bilan de la IIe République rwandaise : du modèle de développement à la violence générale ». In *Politique africaine*, n° 57.
- PITON, F. 2016. « Cultures obligatoires, monétarisation et mobilisations sociopolitiques dans le monde rural à la fin de la colonisation. L'arrachage des caféiers du Mulera au Rwanda en octobre 1958 ». In *Cahiers d'études africaines*, n° 224.
- PITON, F. 2018. « Tueurs, ibitero et notabilités génocidaires au Rwanda (Kigali, avril 1994) ». In *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 138.
- PITON, F. et GASANABO, J.-D. 2014. « Des criminels sur la toile. Le négationnisme du génocide des Tutsi sur Internet ». In *Dialogue. Revue d'information et de réflexion*, n° 205. Kigali.
- POTTIER, J. 2002. *Re-Imagining Rwanda. Conflict, Survival and Disinformation in the Late Twentieth Century*. Cambridge : Cambridge University Press.
- POURTIER, Roland. Quatrième trimestre 2003. « L'Afrique centrale dans la tourmente : les enjeux de la guerre et de la paix au Congo et alentour ». In *Hérodote*.
- PRUNIER, G. 1993. « Éléments pour une histoire du Front patriotique rwandais ». In *Politique africaine*. n° 51.
- REYNTJENS, Filip. Mars 1996. « Du bon usage de la science : l'école historique burundo-française ». In *Politique africaine*, n° 37.
- REYNTJENS, Filip. 1987. « Chiefs and burgomasters in Rwanda : the unfinished quest for a bureaucracy ». In *Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*, n° 25-26.
- REYNTJENS, Filip. Octobre 1995. « Le rôle du facteur ethnique au Rwanda et au Burundi. Procès d'intention et refus du débat ». In *Esprit*.
- RIOT, T. 2008. « Pratiques du corps, ethnicité et métissages culturels dans le Rwanda colonial (1945-1952) ». In *Cahiers d'études africaines*, n° 192.
- ROBINET, F. 2014. « L'empreinte des récits médiatiques : mémoires françaises du génocide des Tutsi du Rwanda ». In *Les Temps modernes*, n° 680-681.
- ROBINET, F. 2016. « Le rôle de la France au Rwanda : les journalistes français au cœur d'une nouvelle guerre de mémoire (1994-2015) ». In *Le Temps des médias*, n° 26.
- ROSOUX, V. 2006. « La figure du Juste au Rwanda : héros, traître ou inconnu ? ». In *Érès. Revue internationale des sciences sociales*, n° 189.
- ROVETTA, O. 2014. « Le procès de Jean-Paul Akayesu. Les autorités communales en jugement ». In *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 122.
- RUCIBIBONGO, J.B. Avril 2013. « Le crash du falcon 50 de l'ex président Juvenal Habyarimana ». In *DIALOGUE*, n°202. Kigali.
- RUCIBIBONGO, J.B. Avril 2013. « Les derniers jours de l'attentat contre le falcon 50 de J.Habyarimana ». In *DIALOGUE*, n°202. Kigali.
- RUTAYISIRE V. Avril 2013. « Education and Genocide Prevention ». In *DIALOGUE*, n°202. Kigali.
- RUTAYISIRE, Paul. 2014. « Approche locale du génocide. La région de Nyarubuye ». In *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 122.
- RUTAZIBWA P. Avril 2013. « Genocide and media ». In *DIALOGUE*, n°202. Kigali.
- RUTEMBESA, F. 1984 « La réorganisation administrative et ses conséquences au Rwanda entre 1926 et 1931 ». In *Cahiers du Centre de recherches africaines*, n° 4.
- RUZIGANA I. Avril 2013. « La dynamisation des associations de rescapés ». In *DIALOGUE*, n°202. Kigali.
- (DE) SAINT-EXUPÉRY, Patrick. 2017. « Réarmez-les ! En plein génocide rwandais, l'Élysée donne un ordre stupéfiant. » In *Vingt et Un*, n°39.
- SEHENE, Benjamin. 1999. « Rwanda, l'amnésie d'un peuple ». In *Le Courrier de l'Unesco*.
- SIBTON, Michel. 7 avril 2009. « A propos de l'attentat contre Junéval Habyarimana ». In *La Nuit rwandaise*, n°3. Toulouse : Izuba Editions.
- SMITH, E. 2014. « Les derniers défenseurs de l'empire : quand l'armée française raconte ses Rwanda ». In *Les Temps modernes*, n° 680-681.
- STRAUS, S. 2004. « How many perpetrators were there in the Rwandan genocide ? An estimate ». In *Journal of Genocide Research*, n° 6.
- STRAUS, S. 2007. « What is the relationship between hate radio and violence ? Rethinking Rwanda's *Radio Machete* ». In *Politics & Society*, n° 35.
- VAN DER MEEREN R. 1996. « Three decades in exile : Rwandan refugees, 1960-1990 ». In *Journal of Refugee Studies*, n° 9.

- VAN DE WOESTYNE, Francis. 19.10.2018. « Dr. Denis Mukwege : La guerre du Congo est une guerre économique qui se fait contre le corps d'une femme ». In *La Libre*.
- VERPOORTEN, M. 2005. « Le coût en vies humaines du génocide rwandais : le cas de la province de Gikongoro ». In *Population*, n° 60.
- VERPOORTEN, M. 2012. « Leave none to claim the land. A malthusian catastrophe in Rwanda ? ». *Journal of Peace Research*, n° 49.
- VERPOORTEN, M. 2012. « The intensity of the Rwandan genocide. Measures from the gacaca records ». In *Peace Economics, Peace Science and Public Policy*, n° 18.
- VERWIMP, P. 2004. « Death and survival during the 1994 genocide in Rwanda ». In *Population Studies*, n° 58.
- VERWIMP, P. 2005. « An economic profile of peasant perpetrators of genocide. Micro-level evidence from Rwanda ». In *Journal of Development Economics*, n° 77.
- VERWIMP, P. 2006. « Machetes and firearms. The organization of massacres in Rwanda ». In *Journal of Peace Research*, n° 43.
- VIDAL, Claudine. 1969. « Le Rwanda des anthropologues ou le fétichisme de la vache ». In *Cahiers d'études africaines*, n° 35.
- VIDAL, Claudine. Juillet-août 1995. « Les Politiques de la haine ». In *Les Temps Modernes*, n° 483.
- VIDAL, C. et NAQUET P. Septembre 1980. « Un Eichmann de papier ». In *Esprit*.
- (DE) VILLIERS, Gauthier. Octobre 1995. « L'africanisme » belge face aux problèmes d'interprétation de la tragédie rwandaise ». In *Politique africaine*, n° 59.
1995. « Les politiques de la haine : Rwanda, Burundi, 1994-1995 ». In *Les Temps modernes*, numéro spécial n° 583. Paris.
1995. « Les politiques de la haine : Rwanda, Burundi, 1994-1995 ». In *Les Temps modernes*, numéro spécial, n°583. Paris.
- Janvier-février 1998. « Du génocide rwandais à la « révolution » congolaise ». In *Le monde diplomatique*.
- 21 avril 1996. « Return to hell », In *Sunday Express*.
- 10 mars 2004. « L'enquête sur l'attentat qui fit basculer le Rwanda dans le génocide ». In *Le Monde*.
- 3 avril 2004. « Comment les Nations unies ont évité d'enquêter sur le crash du 6 avril 1994 au Rwanda ». In *Le Monde*.
- 7 avril 2008. « Génocide Made in France », « L'impunité pour nos dirigeants, impossible ! ». In *La Nuit rwandaise*, n°2.
- 7 avril 2009. « Génocide Made in France », « Hubert Vedrine vs GMIF : un bien curieux procès ». In *La Nuit rwandaise*, n°3.

V.4. Filmographie

Documentaire

- AGHION, Anne. 2009. *Mon voisin, mon tueur*. États-Unis.
- BA, M. et FREY, J. 2014. *7 jours à Kigali. La semaine où le Rwanda a basculé*. France.
- BARADUC, V. et WESTPHAL, A. 2014. *À mots couverts*. France.
- BELLEFRROID, B. 2005. *Rwanda, les collines parlent*, Belgique.
- BRINCARD, François-Jérôme et Marie-Violaine. 2010. *Au nom du Père, de tous, du ciel*. France.
- COLLARD, Marie-France et CZAPLINSKI, Patrick. 2014. *RWANDA 94*. D'après le spectacle du même nom. Belgique.
- COLLARD, M.-F. 2006. *Rwanda. À travers nous l'humanité*. Belgique.
- COLLARD, M.-F. 2011. *Bruxelles-Kigali*. Belgique.
- COTTERET, C. 2017. *Inkotanyi*. France.
- DERVAUX, B. et VERSAILLE, A. 2014. *Rwanda, la vie d'après. Paroles de mères*. France.
- DESTORS, F.-X. et PENETTE, M.-T. 2014. *Rwanda, la surface de réparation*. France.
- EL-TAHRI, Jihan . 2000. *L'Afrique en morceaux*.
- GARGOT, C. 2008. *D'Arusha à Arusha*. France.
- GHEERBRANT, D. 2004. *Après, un voyage dans le Rwanda*. France.
- GLUCKSMANN, Raphaël, HAZAN, David et MEZERETTE, Pierre. 2004. *Tuez-les tous ! Rwanda, histoire d'un génocide sans importance*. France.
- GÖSSL, H.-U. et RALLIS, A. 2014. *A Place for Everyone*. Grèce/Autriche.
- KLOTZ, Jean-Christophe. 2006. *Kigali, des images contre un massacre*. France.
- KLOTZ, Jean-Christophe. 2010. *Lignes de front*. France.
- KOUEMO YANGHU, Bernard Auguste. 2008. *Waramutsého!* Cameroun.
- LAGUN BOUCHET, Luc. 2019. *Les Justes du Rwanda*
- LAINÉ, A. 2003. *Rwanda, un cri d'un silence inouï*. France.
- LALLEMANT, P. 1994. *Rwanda, autopsie d'un génocide*. France.
- LORSIGNOL, Catherine et Philippe. 2012. *Rwanda, une intoxication française*.
- SÉVERIN, Patrick. 2012. *Des Cendres dans la Tête*.
- TASMA, Alain. 2007. *Opération Turquoise*. France.

Fiction

- CATON-JONES, Michael. 2005. *Shooting Dogs*. Grande-Bretagne.
- FAVREAU, Robert . 2006. *Un dimanche à Kigali*. Canada.
- GEORGE, Terry. 2004. *Hôtel Rwanda*. États-Unis.
- KABERA, Eric. 1999. *100 Days*. États-Unis. (Série)
- KALIMUNDA, Jacqueline. 2005. *Homeland*. Rwanda.
- PECK, Raoul. 2005. *Sometimes in April*. États-Unis/France.
- SPOTTISWOODE, Roger. 2007. *J'ai serré la main du diable*. Canada.
- VAN LEEUW, Philippe . 2009. *Le Jour où Dieu est parti en voyage*. Belgique/France.

V.5. Support pédagogique

Dossier pédagogique

Rwanda, blessures d'images. Fiche éducative sur le génocide au Rwanda. kazerne Dossin. 2014.

Comprendre les génocides du 20^e siècle. Centre Culturel Laïque Juif David Susskind. Centre d'éducation à la citoyenneté - Direction : Ina Van Looy. Contacts et informations : 02/543.02.97 - ina@cclj.be.

Rwanda entre mémoire et oubli. Avril 1994 - avril 2008. Démocratie ou Barbarie. 2008.

Site pédagogique

SÉVERIN, Patrick. 2012. *Des Cendres dans la Tête.*

Exposition itinérante

Rwanda 94. Comprendre l'incompréhensible. Une exposition itinérante des Territoires de la Mémoire asbl et de Hainaut Mémoire asbl. 2019.

Ressources pédagogiques

Centre Culturel Laïque Juif David Susskind.

Ibuka.

Mémorial de la Shoah. Page pédagogique sur le génocide des Tutsi au Rwanda.

Muyira arts et mémoire.

R.C.N. Justice et démocratie.

Service pédagogique des territoires de la mémoire.

COMPAGNIE KADIDI et MUNYANEZA, Dorothée. Samedi détente. 2016

« La propagande raciste qui a contribué au génocide des Tutsis du Rwanda ». JANVIER - FEVRIER - MARS 2019 . In *Traces de mémoire* n° 31.

Spectacle et œuvre de fiction

DORZEE, Hugues. 2010. *9h06, le finisseur est de retour*.

JAIS-NIELSEN, Kurt. 2016. *Ils ont abattu les grands arbres*. Gueldre : éditions Tensing.

MUNYANEZA, Dorothée. 2014. *Samedi Détente*. Création théâtre de Nîmes.

RAUTILISE Milo. 2012. *The hate Radio*. Pièce de théâtre. Zurich/Berlin : l'International Institut of Political Murder.

(DE) VILLIERS, Gérard. 2000. *Enquête sur un génocide*. SAS n°140. Paris : Malko.

SEHENE, Benjamin . 2005. *Le Feu sous la soutane. Un prêtre au Cœur du génocide rwandais*. Paris : éditions L'Esprit frappeur.

SMADJA Yoan. 2019. *J'ai cru qu'ils enlevaient toute trace de toi*. Paris : éditions Belfond.

TEDES, Pasa. 2006. *Les hommes en moins*. Pièce de théâtre. Nièvre : Guérigny.



Service Pédagogique
service-pedagogique@mneva.be
04/230 70 64

MNEVA

Centre Pluridisciplinaire
de la Transmission de la Mémoire

APPRENDRE À ADAPTER

PLUS HAUT
ET PLUS PROCHE

LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Province
de Liège



Liège

Avec le soutien



Wallonia.be
COMMISSARIAT
GÉNÉRAL AU TOURISME



LE SOIR